

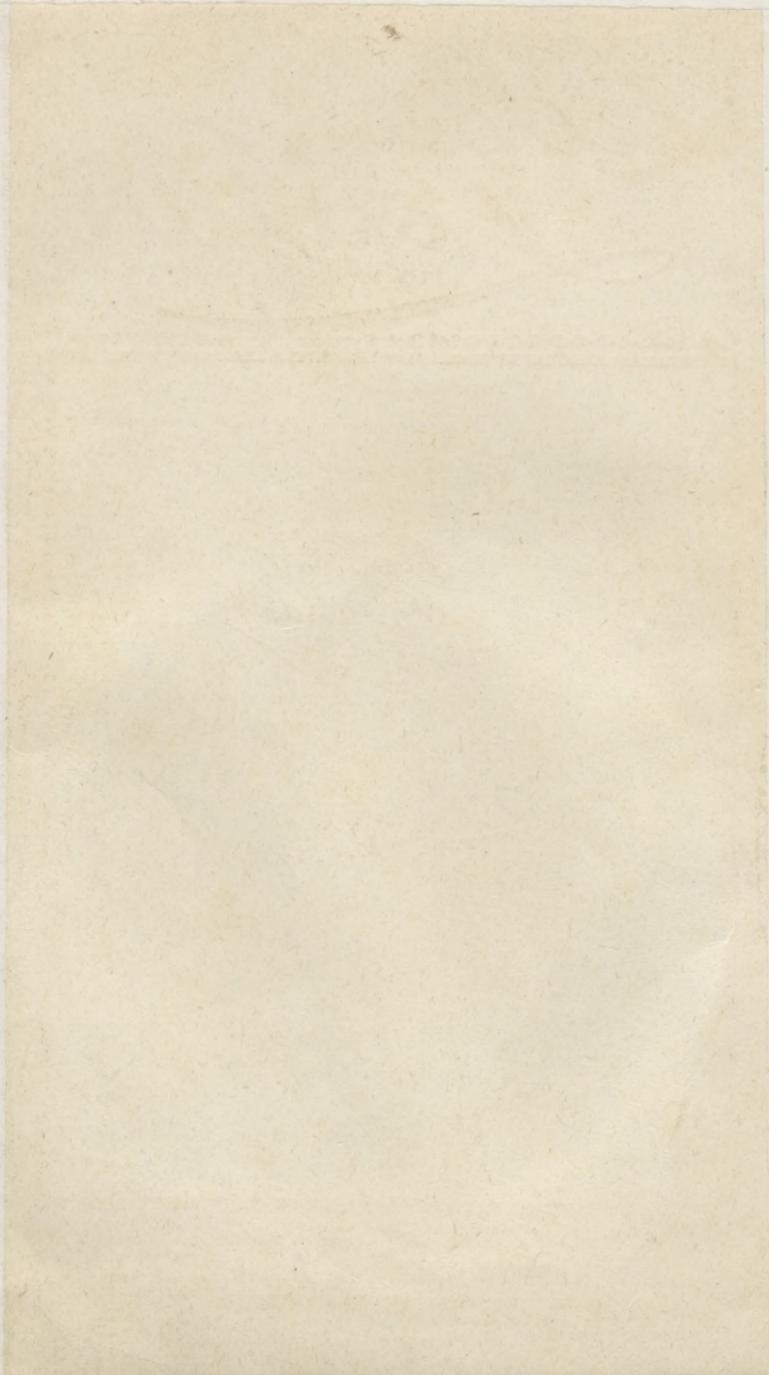
80

Le Beau Sauzun



Louis Michaud. Edit. 168 B^e S^e Germain. Paris.

Geo. DORIVAL



Ex Libris
S.Konter. № 22.

LE BEAU LAUZUN

288

—
—
*Droits de traduction et de reproduction
réservés pour tous pays.*
—
—

Published 30 Octobre 1909
Privilege of copyright in the United
States reserved under the Act approved
March 3 1905 by Louis-Michaud, Paris.
—
—

Ex Libris
S.Konter. № 222
COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

Albert SAVINE

▼ ▼ ▼

LE

BEAU LAUZUN

D'après les Documents d'Archives et les Mémoires.

¶

Illustrations documentaires



LOUIS-MICHAUD

— ÉDITEUR —

168, Boulevard Saint-Germain, 168
PARIS

612740



W. 851/88

PRÉFACE



A vie de Lauzun, courtisan de Louis XIV, véritable prototype des ambitieux de son temps, thuriféraire et presque amoureux du Roi-Soleil, est un roman comme il y en a bien peu dans l'histoire. « On ne rêve point comme il a vécu », a dit La Bruyère.

Petit cadet de Gascogne, arrivé à Paris sans sou ni maille, il mourait en 1723, après avoir acquis en quelques années de faveur, par les grâces, les donations et les héritages, les énormes domaines qu'il transmettait à sa nièce et les richesses accumulées dans son hôtel.

Les contemporains, au cours de sa longue carrière, avaient perdu le souvenir de ses débuts. Ne faisant attention qu'au but qu'il avait poursuivi et qu'il n'avait pas atteint, ils le considérèrent comme un homme qui avait échoué et dont tous les rêves avaient avorté.

Il n'en est pas de même pour la postérité, plus juste et plus désintéressée, parce que loin d'avoir eu à souffrir de l'esprit à l'emporte-pièce du Gascon elle jouit de ses reparties et de ses traits, surtout lorsqu'ils lui sont rapportés par Saint-Simon. Pour elle, Lauzun, en ce temps fécond en politiques habiles, est un des plus rusés et des plus curieux esprits. Général à qui les occasions manquèrent pour s'illustrer, diplomate qui

savait manier les hommes et les femmes, comédien qui l'eût presque emporté sur Molière par ses géniales improvisations, Lauzun ne gâta tant de dons et de qualités que par sa recherche des succès féminins. Ce qui fit sa grande réputation au XVII^e siècle, c'est en somme ce qui fut la pierre d'achoppement de sa carrière, la ruine de son avenir. Mais c'est aussi, il faut le dire, le côté par lequel il restera malgré tout populaire : l'amoureux de Mademoiselle, le don Juan qui écrasait les doigts des femmes, séduisant plus certainement les imaginations que Vauban qui, par ses fortifications, ferma les portes de la France à l'ennemi, et Villars qui sauva le pays à Denain.

M^{me} de Montespan, M^{me} de Monaco, M^{me} de Villequier, la Grande Mademoiselle, Madeleine Fouquet, la belle Fouilloux, La Mothe-Argencourt, pareil cortège de « belles et honnêtes dames », ce n'est pas tout à fait la liste des mille et trois, mais c'en est un résumé suffisamment alléchant.

L'illustration de ce livre a été empruntée aux meilleures sources : Cabinet des estampes et des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Musée de Versailles, galeries particulières qui nous ont été ouvertes avec une rare bienveillance.

LE BEAU LAUZUN

I

La Jeunesse d'un cadet de Gascogne.



La petite ville de Lauzun, aujourd'hui humble chef-lieu de canton du Lot-et-Garonne, était, au début du XVII^e siècle, dominée par un vieux château dont il n'existe plus que les ruines. Lauzun s'était illustrée par la résistance aux Anglais et la fidélité à la couronne de France de ses seigneurs, les Nompar de Caumont. D'abord baronnie, puis comté, le castel était échu, au temps où Ravaillac tua Henri IV, à François Nompar de Caumont, comte de Lauzun. Allié aux plus illustres maisons du Périgord, du Languedoc et de la Gascogne, maréchal de camp, le comte François de Lauzun fut député par la noblesse de l'Agenais aux États Généraux de 1614, devint en 1615 capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi au bec de corbin (1) et fut créé chevalier du Saint-Esprit en 1619. Il avait épousé la fille de la belle Corysande d'Andouins, l'amie d'Henri IV, ce qui le faisait l'oncle du premier maréchal de Grammont, utile parenté dont ses descendants tireront le plus précieux secours. En 1616, il se démit de sa charge de capitaine des gentilshommes au bec de corbin en faveur de son fils, Gabriel Nompar de Caumont, qui épousa en 1630 Charlotte de la Force, fille du troisième

(1) Le bec de corbin était une espèce de hallebarde à manche court, dont le fer était recourbé en bec d'oiseau de proie. C'était l'arme d'une compagnie particulière des gardes du roi. Racinet (*Costume historique*, pl. 372) reproduit un gentilhomme à bec de corbin, d'après un dessin de Charles-Nicolas Cochin (1737).

duc de la Force, petite-fille et nièce des maréchaux et, comme eux et son père, inébranlable huguenote.

Cette union rapprochait les liens des deux branches de la célèbre et puissante maison des Caumont en Guyenne : la branche La Force et la branche Lauzun. Elles ne portaient pas les mêmes armes, elles n'avaient pas les mêmes livrées, mais elles affirmaient leur communauté de race et se disputaient l'aïnesse, sans alléguer ni l'une ni l'autre en faveur de leurs prétentions aucun document probant. On s'était habitué à considérer l'unité de la maison comme démontrée « par consentement réciproque et sentiment général passé en droit » (1). Ce nom étrange, resplendissant de Nompar, porté par tous les membres des deux familles, dans une suite jamais interrompue, durant quatre siècles et plus, n'était-il pas une preuve de la communauté d'origine ? Que signifiait-il ? Nul ne pouvait le dire que les La Force et les Lauzun. Ils le traduisaient par « non pareil ». Mais cette explication ne pouvait être admise « par d'autres Gascons, dans un pays où il y a tant de noblesse ancienne et d'illustres et grandes maisons » (2).

Des deux branches, la grande illustration, la célébrité et la fortune étaient allées à celle de La Force ; la branche Lauzun n'avait pas les mêmes richesses ni le même renom, et Gabriel Nompar de Caumont, père de neuf enfants, tombé d'ailleurs dans une certaine disgrâce pour avoir suivi pendant la Fronde les intérêts du prince de Condé (3), se trouvait fort en peine d'établir ses nombreuses filles et de caser ses cadets. La mort lui enleva de bonne heure l'aîné de ses fils. Le second, protestant zélé, ne quittait guère le château paternel, content de la perspective qu'il avait de recueillir la totalité de l'héritage. Suivant l'usage, c'était aux plus jeunes à aller chercher fortune. Antoine ou Antonin de Puyguilhem, — c'était ainsi qu'on nommait le

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 301-303.

(2) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 302.

(3) Voir une rarissime brochure : *La défaite des troupes des sieurs de Lislebonne et du Plessis-Belliére et Sauvebaus par le comte de Lauzun en Guyenne, avec la liste des morts, blessés et prisonniers, 1652.*

troisième des garçons, né en 1633, et qualifié de marquis, — fut envoyé tout droit à la Cour. Le maréchal de Grammont, cousin germain du comte de Lauzun, s'engageait à y faciliter son entrée et à assurer son avenir. Puyguilhem était un tout petit bout d'homme, à figure de chat écorché, à cheveux filasse, à peine âgé de quatorze ans et en paraissant douze, avec une pétulance de Gascon et un esprit de repartie, qui ne savait rien respecter. Le maréchal de Grammont tint ses promesses et pourvut à l'éducation de son pupille et petit cousin. Il lui fit suivre l'académie, c'est-à-dire l'école d'équitation et l'envoya à son régiment pour s'initier à la carrière des armes. Quant aux études, un gentilhomme en avait-il besoin? Si un marquis était un sot, ce n'était pas la lecture des Anciens qui lui donnerait de l'esprit. Puyguilhem en avait assez pour se permettre d'être ignorant, et il avait quelque



Olympe, comtesse de Soissons.

Portrait de Trouvain. (Bibliothèque Nat. Estampes.)

chose qui valait mieux que de l'esprit, un chœur de parentés qui lui permettrait de mettre cet esprit en valeur et de faire son chemin à la Cour.

C'était une grosse question que celle des parentés en ce temps-là. « On avait encore alors des parents qui servaient à mieux qu'à donner part d'un mariage et à procurer un deuil jusqu'à la centième génération, a écrit Saint-Simon vieillissant et grincheux, comme aujourd'hui ils servent rarement, et les plus proches mêmes, à autre chose. Alors on se reconnaissait, on se soutenait, et si l'amitié n'y était pas, la bienséance et l'honneur du monde en prenaient la place et produisaient le même effet (1). » Outre le puissant appui du maréchal de Grammont, Puyguilhem pouvait compter sur celui du maréchal de Turenne dont il était le neveu à la mode de Bretagne, sur celui de la comtesse de Fleix, dame d'honneur fort considérée de la reine mère et sa cousine germaine. Un autre de ses parents, le comte du Lude, premier gentilhomme de la chambre du roi, était fort bien vu. Quand on appartenait à des gens aussi avantageusement posés, quand on avait l'audace d'un Gascon, la mine futée et hardie d'un page, on pouvait se faufilet partout. Plus tard on prétendait qu'il avait, dès ce temps-là, adressé ses premiers rapports au cardinal, qui arrivait à tout savoir et employait tous les concours intelligents. Le maréchal de Grammont était un des plus gros personnages de la Cour pendant la jeunesse de Louis XIV. Tout le servait, même d'avoir été frondeur, avant d'être courtisan, et il avait gardé et garda une sorte de franc-parler (2). Le comte de Guiches son fils aîné, Catherine-Charlotte sa fille, Louvigny son second fils, qui fut plus tard duc de Grammont, donnaient le ton. Guiches était le camarade de jeu du jeune roi, un de ceux à qui tout semblait permis et à qui tout l'était en effet jusqu'au jour où il dépassa

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 308-309.

(2) Un jour qu'il parlait au roi de quelque chose qui était arrivé du temps de la Fronde, « Sire, dit-il sans nul embarras, c'était du temps que nous servions Votre Majesté contre le cardinal Mazarin. » (*Segraisiana*, 117.)

la mesure et, comme tous les amis de jeunesse de Louis XIV, se vit châtié de ses privautés insolentes. Ce fut Guiches qui présenta Puyguilhem chez la comtesse de Soissons, nièce de Mazarin, de chez laquelle le roi ne bougeait pas, car il en était alors amoureux (1). Puyguilhem devint comme un des meubles de ce salon, un des êtres indispensables, puisqu'ils étaient de l'escorte et de la société habituelle de celle dont le roi admirait tant la beauté. Capitaine de chevaux-légers à vingt-deux ans, il s'était suffisamment produit, avait suffisamment brillé, pour que personne ne s'étonnât de lui voir une charge. Justement, en 1655, son père renonçant à réserver la charge de capitaine des becs de corbin (2) à son aîné, boudeur et valétudinaire, démissionna en faveur du marquis de Puyguilhem. Il était bon, pensait-il, d'assurer le crédit de la famille, au moment où il expédiait une autre de ses enfants à la Cour. C'était, cette fois, sa fille Diane-Charlotte, à qui la comtesse de Fleix avait procuré une situation de fille d'honneur de la reine mère. Il s'agissait pour la jeune fille de se faire un avenir, c'est-à-dire de trouver un mari et, pour atteindre ce but, le concours du cadet et de la cadette de la Gascogne ne semblait point de trop à Gabriel de Lauzun. Diane-Charlotte n'avait pas moins d'esprit que Puyguilhem. Elle possédait le génie de l'intrigue. Elle sut s'assurer une dot car, lorsqu'elle épousa Armand de Bautru, comte de Nogent (avril 1663), elle lui apportait la charge de lieutenant général du Bas-Auvergne, qu'il troquait moyennant 200 000 livres contre sa charge de capitaine des gardes de la poste, qu'il cédait pour 400 000 (3). Elle lui

(1) Madame, duchesse d'Orléans, *Correspondance*, 91. — Voir aussi notre *Fouquet, surintendant général des Finances*, 16.

(2) Louis XIII avait supprimé les compagnies de gentilshommes le 26 mai 1629. En 1643, l'une fut rétablie au profit du vicomte de Briquer et la seconde, le 30 octobre 1646, au profit du comte de Lauzun. (Archives nationales, 04 9.)

(3) *Réponse au Mémoire signifié pour M. Louis Armand de Bautru, chevalier, comte de Nogent, lieutenant général des armées* (à sa mère Diane-Charlotte de Caumont). Diane-Charlotte paraît d'ailleurs avoir fait à la fois un mariage de fortune et d'amour. Les contemporains

apportait encore l'honneur d'une alliance avec une des plus anciennes familles du royaume, alors qu'il était d'une noblesse toute fraîche éclosée de la basoche et des présidiaux (1).

Si Puyguilhem contribua de tout son esprit à permettre à sa sœur d'*attraper* dans ses filets un papillon plus ou moins brillant à la chasse aux maris, il ne négligeait point de s'insinuer auprès du roi. Il avait obtenu de Vardes d'être admis aux parties les plus choisies de Versailles. Le capitaine des becs de corbin, très soutenu par le comte du Lude, favori qui était gouverneur de Saint-Germain et de Versailles, ne négligeait pas de servir avec distinction. Pendant la campagne de Flandre, Bussy-Rabutin le trouva à la tête de la grand'garde du côté de Mons, si fort avancé du côté de la vedette des ennemis, qu'il pria le duc d'York, devant qui il ne voulait pas donner d'ordres, de lui envoyer dire de s'en revenir (2). Louis XIV aimait ces hardiesse et quand le bruit lui en revenait, ce que Puyguilhem avait grand soin de procurer, il reconnaissait bien là le pétulant cadet de Gascogne et ses audaces. A la Cour, Puyguilhem ne négligeait aucune occasion. Il fut du fameux voyage de Nantes de 1661, où Fouquet fut arrêté, comme il avait été de celui de la Bidassoa (3) et quand Brienne, envoyé par le roi chez Fouquet, s'y présenta le soir du 4 septembre, il le rencontra qui en sortait (4). « Je veux te parler, » me dit Puyguilhem, et nous nous assimes dans la salle. Il me

notèrent qu'elle porta toute sa vie le deuil de son mari à qui elle survécut quarante-huit ans. Mademoiselle, qui l'a beaucoup goûtee, l'a aussi beaucoup dénigrée après sa brouille avec Lauzun.

(1) *Mémoire pour le sieur François Brochard, sieur de la Ribordière, officier dans le régiment royal d'artillerie contre le comte de Nogent, 1732.* C'est un joli persiflage de M^e Olivier, avocat à Chartres. Saint-Simon se borne, toutes les fois qu'il cite Nogent, à rappeler qu'il était Bautru. « Leur nom, dit-il, était Bautru, de la plus petite et nouvelle bourgeoisie de Tours. »

(2) Bussy-Rabutin, *Mémoires*, I, 443.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, III, 478, — Brienne, *Mémoires*, II, 188. Voir aussi notre Fouquet, *surintendant général des Finances*, 131-135.

(4) Brienne, *Mémoires*, II, 195.

questionna fort longtemps et battit la campagne pour me tendre divers panneaux. J'eus l'adresse de les éviter tous. Il voulait que je lui avouasse que je savais le sujet pour lequel Sa Majesté était venue à Nantes et me demanda une fois ou deux si elle n'irait point à Belle-Isle. Ce mot qu'il dit avec beaucoup de négligence, et par un à-propos fort mal à propos, me mit sur mes gardes et je connus son dessein. Changeant alors de ruse et de discours, il me demanda si je ne m'étais point aperçu que La Feuillade fût une créature du surintendant. « Il faut, dit-il, en jurant le nom de Dieu, que ce b...-là soit son pensionnaire.

— Ma foi, lui dis-je fort simplement, si cela est, il n'est pas le seul. Graves, à ma connaissance, a répandu plus de cent mille écus en son nom, parmi les courtisans à Fontainebleau, pendant le séjour que le roi y a fait; mais, par bonheur, je n'ai point eu part à cette distribution. Et toi, lui dis-je en riant, et le regardant fort attentivement, ne t'en es-tu pas ressenti? — Oh que oui! — Tu es bien hardi de prendre de l'argent! Cependant le roi t'aime. Que dirait-il s'il venait à le savoir? » Alors il me fit une fausse confidence et continua ainsi son mensonge, car il avait



Le maréchal de Grammont.

Portrait par Edelinck. (Bibliothèque Nat. Estampes.)

menti sûrement à dessein de me faire parler. Il ne prit jamais d'argent de M. Fouquet, mais il voulait savoir si j'en avais touché. « M. Pellisson m'a donné l'assurance, lui dis-je, que je toucherais sur les dons gratuits des États de Bourgogne 4000 livres de mes appointements. — Je m'attends bien d'être payé sur le même fonds, répondit-il, de 30000 livres que Graves, en partant de Fontainebleau, m'a promis de me faire toucher à Nantes. » Puis faisant un long détour, il se jeta sur les amours du roi et de M^{lle} de la Vallière et me demanda si je m'en étais aperçu. Je me tirai comme je pus de ce mauvais pas et nous retombâmes sur les pensionnaires de M. Fouquet, ce qu'il avait le plus à cœur de savoir. « Pour La Feuillade, lui dis-je, il ne s'en cache pas. — Ni moi non plus. Le roi veut bien que nous prenions l'argent que Graves nous donne. — Si cela est, tu fais bien de le prendre. On ne saurait mal faire quand on obéit au roi. » J'en restai là, et notre conversation finit par force embrassades et protestations d'amitié (1). Le chat écorché savait à quoi s'en tenir et pouvait rapporter au roi ce qu'il avait appris. Quelques heures plus tard, il finit la soirée en jouant avec Louis XIV et Brienne qui lui gagna 292 pistoles. Il l'en paya à Fontainebleau. « Il gagna bien pendant le voyage de Nantes 100 000 livres », note Brienne (2), un peu moins avant dans les confidences et la faveur royales.

Louis XIV avait gardé rancune à Paris des soucis et des dangers de la Fronde. Il se trouvait mieux, à portée de la grande ville, mais hors de la surveillance de l'opinion. « L'embarras des maîtresses et le danger de pousser le grand scandale au milieu d'une capitale si peuplée et si remplie de tant de différents esprits, n'eut pas peu de part à l'en éloigner. Il s'y trouvait importuné de la foule du

(1) Brienne, *Mémoires*, II, 195-197. Brienne était, en fait, des amis et des obligés de Fouquet. « Je ne doutai plus de sa perte, dit-il, en rapportant les incidents de cette soirée, ce qui me causa une fort mauvaise nuit, jugeant très bien que j'étais sur le point de perdre un fort généreux ami. » (II, 203.)

(2) Brienne, *Mémoires*, II, 203-204.

peuple chaque fois qu'il sortait, qu'il rentrait, qu'il paraissait dans les rues. Des inquiétudes ne furent pas plus tôt aperçues que les plus familiers de ceux qui étaient commis à sa garde, le vieux Noailles, M. de Lauzun et quelques subalternes firent leur cour de leur vigilance et furent accusés de multiplier exprès de faux avis, qu'ils se faisaient donner, pour avoir l'occasion de se faire valoir et avoir plus souvent des particuliers avec le roi (1). » Puyguilhem avait dès lors ses grandes entrées, faveur exceptionnelle qui en faisait un des hommes les plus en vue de la Cour. Il était de ceux de qui tout était toléré. « Lauzun et Cavois, rapporte Brienne, aussi fous l'un que l'autre, se gourmaient derrière le roi à trois pas de Sa Majesté. Il n'y avait que M. de Noailles, capitaine des gardes du corps, et moi, entre eux et le roi. C'était sur le grand degré du Louvre. La perruque de M. Cavois vole à terre. Le roi se retourne et moi qui étais deux marches plus bas, je lève les bras en étendant mon manteau et j'empêche ainsi Sa Majesté de voir ceux qui lui manquaient de respect. « Ah! sire, dis-je en même temps, il y a des choses que Votre Majesté ne doit pas voir. » Elle m'en sut fort bon gré et me dit : « Vous avez raison. » Cependant, elle ne put s'empêcher de dire aux combattants : « Remerciez Brienne qui m'a empêché de voir qui vous êtes. Qu'on se retire et n'y revenez plus. » Et se tournant de mon côté, le roi me dit : « Je vous remercie de m'avoir épargné la peine de me mettre en colère et de punir une personne que j'aime (2). »

La faveur du roi, c'était celle de toute la Cour. On rencontrait Puyguilhem chez les plus belles dames. Il était la coqueluche de toutes, les traitant toutes avec insolence et assurant son empire par le mélange de galanterie et de mépris avec lequel il leur parlait. Une de celles qu'il jugeait lui appartenir par droit de conquête et par droit de naissance, c'était sa cousine, Catherine-Charlotte

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, XII, 67..

(2) Brienne, *Mémoires*, II, 331-332. Brienne cite un certain nombre de traits de cette mansuétude peu connue de Louis XIV. (Voir notamment *Mémoires*, II, 328-329.)

de Grammont. De méchantes langues ont prétendu que sa reconnaissance envers le maréchal s'était affirmée, dès le temps qu'il était son hôte, en débauchant sa fille avant même qu'elle n'épousât Louis Grimaldi, prince de Monaco et duc de Valentinois. A les en croire, Puyguilhem était si amoureux de sa cousine qu'il l'avait suivie en Italie déguisé en postillon, lors de son mariage (1). Il est probable, cependant, que l'intrigue ne se noua qu'après l'entrée en scène de Grimaldi qui était un pauvre sire, une sorte de *minus habens*, peu propre à satisfaire l'orgueil et les sens de cette superbe et malicieuse Grammont (2). Puyguilhem tenait-il beaucoup à sa conquête? Il se peut, mais il avait surtout à cœur qu'elle ne lui donnât pas un rôle ridicule et il fit en sorte que leur rupture ne nuisît nullement à sa réputation de don Juan.

Il y avait encore autour du roi toute une pléiade de gentilshommes qui vivaient avec lui plutôt en camarades qu'en sujets et le prenaient volontiers pour le confident de leurs bonnes fortunes. Puyguilhem n'avait pas manqué de s'ouvrir à Louis XIV de ses amours avec M^{me} de Monaco, revenue à la Cour sous prétexte d'y traiter d'une rectification de frontière. Or, c'était le temps où la faveur de M^{lle} de La Vallière allait en décroissant et Madame avait senti que le moment allait sonner de faire payer à l'heu-

(1) Le mariage avait eu lieu à Bidache au retour du maréchal de son ambassade extraordinaire d'Espagne. M^{le} de Montpensier indique que M^{lle} de Gramont aimait dès lors Lauzun (*Mémoires*, III, 404).

(2) C'est l'avis notamment, du moins pour les choses essentielles, de l'auteur de ce couplet :

Au retour d'Italie,
Puyguilhem couchant avec vous,
Monaco, sur ma vie.
Le temps vous fut bien doux.
Le maréchal vous fit venir
Quand Guiche fut prêt de partir,
Pour tâcher de le retenir.
Le trait est d'habile homme
De se conserver des amis
Dans le siècle où nous sommes,
Mais il faut un Louis.

reuse favorite le triomphe qu'elle avait remporté sur elle. « Elle ne pouvait lui pardonner, raconte Daniel de Cosnac, d'avoir su si facilement se faire aimer du roi. Je ne sais si elle eût par- donné plus fa- cilement à une autre maîtress- se (1). Elle es- saya de lui donner M^{me} de Monaco. Les hommes ne croient pas sou- vent que ce soit une infidélité de profiter des conjonctures que l'amour- propre, la va- nité ou le plai- sir peuvent of- frir. Le roi avait agacé M^{me} de Monaco et M^{me} de Monaco ne s'était pas trop éloignée de ce jargon auquel elle eût bien voulu prê- ter l'oreille (2). »

Lauzun la surveillait de près et n'avait pas été sans remarquer les attentions du roi. De là à en prendre ombrage, il



Philibert, comte de Grammont.

Portrait de Harding. Gravure de R. Clamp.
(Galerie du comte d'Orford.)

(1) Sur l'amour de Louis XIV pour Madame, le rôle de paravent de La Vallière et la façon dont elle fit la conquête du roi, voir notre *Fouquet, surintendant général des Finances*, 22-29.

(2) Daniel de Cosnac, *Mémoires*, I. 213. Le récit de Saint-Simon est un peu différent dans les détails (*Écrits inédits*, VII, 317-318).

n'y avait qu'un pas. Il recommanda à sa cousine de cesser ses coquetteries. Vaine précaution. La partie n'était pas égale. Il était enragé à la pensée de se voir enlever sa maîtresse et brûlait du moins de se venger s'il ne pouvait parer à sa disgrâce. Il sut alors un rendez-vous pris et l'heure que Bontemps, premier valet de chambre, mort bien des années après gouverneur de Versailles, devait conduire le roi chez M^{me} de Monaco, par les derrières, à Saint-Germain. M^{me} de Monaco devait compter avec une de ses femmes, qui couchait dans son antichambre, et elle avait dû la mettre de moitié dans son secret. Ce fut cette femme de chambre à la dévotion de Puyguilhem qui le prévint du rendez-vous. L'on était convenu qu'à deux heures, le roi trouverait, en passant le long du corridor de l'appartement de M^{me} de Monaco, la clef que la femme de chambre aurait soin de laisser sur la porte. Lauzun paya magnifiquement l'avis, exigeant seulement que la clef fût sur la porte dès une heure du matin. Le petit escalier dérobé, qui conduisait chez M^{me} de Monaco, donnait également accès à un privé derrière les cabinets du roi. Lauzun, qui pénétrait partout, enfila le corridor, dès que tout le monde lui parut couché, ferma la porte à double tour, prit la clef et alla s'enfermer dans le privé, l'œil au trou de la serrure. Vers deux heures du matin, comme il était convenu, Bontemps amena le roi, mais ce fut en vain qu'il chercha la clef. Vainement, Bontemps fouilla ses poches. Vainement un colloque s'engagea à travers la porte, chuchotements saisis au vol par Lauzun qui, l'oreille aux aguets, jouissait de sa malice avec un plaisir infini. La clef perdue amena des perquisitions sans nombre et ne se retrouva plus. Louis XIV ne connut le fin mot de l'aventure, que lorsque, Lauzun arrêté et expédié à Pignerol, on trouva dans une espèce de mémoire, enfermé dans ses cassettes, qu'il avait donné trois mille pistoles à cette fille de chambre de M^{me} de Monaco qui lui rendait compte des actions de sa maîtresse.

« Je ne sais, ajoute Daniel de Cosnac, si le roi prit des rendez-vous plus certains ou plus commodes avec M^{me} de

Monaco mais ce commerce n'eut que peu ou point de suite. » Lauzun ne la tint d'ailleurs pas quitte de l'offense qu'il avait reçue. Il la trouva un jour chez Madame. Il faisait très chaud et elle était couchée sur le parquet, un bras étendu par terre. Il s'approcha, tint de petits propos et tout à coup mit son talon de bois, assez haut et aigu dans le creux de la main de M^{me} de Monaco, et fit une pirouette. « M^{me} de Monaco qui le connaissait et qui craignait encore pis, raconte Saint-Simon, eut la force de n'en pas faire semblant, mais elle se crut estropiée et pensa s'évanouir. Lui se mit à sourire et puis sortit. Cela ne laissa pas de faire du bruit, mais il n'en fut rien de plus (1). » S'il n'en fut rien de plus, ce fut surtout grâce à l'intervention du roi. M. de Monaco avait juré qu'il tirerait vengeance de l'insulte faite à sa femme. Il était parti pour la Hollande pour s'y concerter avec le comte de Guiches, son beau-frère. Louis XIV, en donnant ordre à d'Estrades, son ambassadeur à La Haye, de surveiller Guiches et Monaco, lui adressait une sorte de procès-verbal très adouci de l'incident : « Vous saurez, disait-il, que lundi dernier à Versailles on jouait dans le salon un bijou de 1 200 pistoles et que les dames étaient assises par terre sur un plancher fort net pour y être plus fraîchement. J'étais debout et regardais le jeu avec quelque application pour voir qui le gagnerait. Il m'arriva que m'étant retiré de deux pas pour mieux voir, ceux qui se trouvaient entre moi et le mur furent obligés de quitter ce poste et entre autres Puyguilhem, lequel, sortant de ce lieu-là avec quelque hâte pour me faire place, marcha malheureusement par hasard, sur une main de la princesse de Monaco, qu'elle avait, comme j'ai dit, sur le plancher pour s'appuyer, mais qui était couverte de sa jupe en sorte qu'on ne pouvait pas même la voir, circonstance fort remarquable pour tout ce que vous apprendrez par la suite (2). » Si Louis XIV ne tenait pas à

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 318.

(2) Cité par Lemoine et Lichtenberger, *De La Vallière à la Montespan*, 147.

ce que l'incident eût des suites, vu ses origines, son premier dépit épuisé, M^{me} de Monaco comprit qu'elle ferait mieux d'accepter les explications de Lauzun et d'admettre sa bonne foi. N'avait-elle pas tout à craindre d'une rupture brutale quand on voit quelle réputation Lauzun faisait aux femmes qui l'avaient quitté? N'était-ce pas, après lui et d'après lui, que toute la Cour avait chantonné:

Villequier (1) suffisante
Voulut se distinguer.
Pour être plus touchante
Mena son écuyer
Qui, d'un ton haut :
« Place ! c'est ma maîtresse. »
Je lui prends le téton,
Don don.
Puis je lui fais cela,
La ! La !
Nuit et jour sans cesse (2).

*motif : "Tous les
bourgeois de Châr."*

D'autres fois les révélations, pour être indirectes, n'en étaient pas moins sanglantes :

Si l'on en croit Péguillain,
Villequier l'a si large
Qu'on croit être dans un bain,
Quand la petite putain
Décharge, décharge, décharge (3).

Cette chanson contre les dames de la Cour, dont on attribuait certains couplets à Bussy, valut à Bussy une villégiature à la Bastille (4). Lauzun ne tarda pas à aller l'y retrouver. « Et la raison du fait, a écrit Bussy-Rabutin,

(1) M^{me} de Villequier était Madeleine Fare Le Tellier, fille de Michel Le Tellier et sœur de Louvois. Elle avait épousé Louis-Marie-Victor d'Aumont, marquis de Villequier, fils du duc d'Aumont. Elle mourut le 22 juin 1668 à l'âge de vingt-deux ans.

(2) Bib. nat. mss. fd. fs. 12754.

(3) Bib. nat. mss. fs. 12753.

(4) Outre ses chansons et la publication de *l'Histoire amoureuse des Gaules*, Boissy avait sur la conscience un autre méfait. Il avait passé la semaine sainte à Rozoy chez le comte de Vivonne avec l'abbé Le Camus, le marquis de Mancini, les comtes de Guiche et de Manincamp dans toute sorte de débauches. On dit que l'abbé Le Camus y baptisa un cochon de lait (Bib. nat. Ms. fd. fs. 12753, f° 44).

a été que le roi a voulu l'envoyer aux garnisons du régiment de dragons de Sa Majesté dont il était colonel, pour voir s'il était en bon état. Il fut quelque temps sans partir, parce qu'il était amoureux de sa cousine. Comme Sa Majesté l'en pressait un jour avec chaleur, lui, au désespoir de quitter sa maîtresse et un peu jaloux du roi, lui répondit qu'il quitterait sa charge, plutôt que de partir, que sa démission était toute prête et qu'il ne porterait jamais l'épée pour son service, et tout cela du ton le plus insolent du monde(1).» Son arrivée remplit d'aise Bussy, non qu'il lui voulût du mal, mais parce qu'il espérait que la faute de Lau-

zun, étant grande, ferait oublier la sienne qui n'était qu'une bagatelle, puisqu'elle ne visait que l'honneur des dames.

Une fois sous les verrous, Puyguilhem avait changé de langage. « J'ai si peu l'honneur d'être connu de vous, écrivait-il à Colbert, et me sens si criminel que j'appréhende bien que la liberté que je prends de vous supplier très humblement de vouloir bien prendre la peine de



Roger de Rabutin, comte de Bussy.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Bussy-Rabutin, *Mémoires*, II, 231.

rendre ou de faire rendre une lettre à Sa Majesté ne vous soit importune. Mais, monsieur, j'espère que vous ne me refuserez pas cette charité. Le peu d'habitude que j'ai avec les gens qui ont l'honneur d'approcher en particulier de Sa Majesté, m'oblige à avoir recours à vous, vous suppliant Monsieur, de ne pas dénier cette charité qui est la plus grande obligation que l'on puisse donner et qui m'obligerait tout le temps de ma vie à rechercher avec soin les occasions de le reconnaître en vous assurant, monsieur, que c'est le plus sensible des plaisirs que vous sauriez faire à un malheureux qui sera éternellement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (1). » Il était traité fort rudement à la Bastille. On ne lui avait pas donné de valet pour le servir (2) et il commençait à désespérer quand Bussy se mit en tête d'adresser au roi une requête en vers de la part des trois prisonniers, — le troisième était Vardes. Un peu auparavant, on avait adressé à Louis XIV des requêtes badines qui l'avaient divertie un moment et un sourire du souverain, guetté par quelques favoris bien disposés, comme le duc de Saint-Aignan, pouvait être le signal de la liberté des captifs. « Grand Roi, » disait Bussy-Rabutin (3).

Grand roi, le plus galant et le mieux fait du monde,
Car nous laissons à part ces autres qualités.
Qui vous font respecter sur la terre et sur l'onde,
Et nous n'avons besoin dans les aduersités
Qui nous obligent à nous plaindre
Que des endroits par où vous savez tout charmer,
Que de ceux qui vous font aimer,
Et non de ceux qui vous font craindre.

Grand roi donc, que l'Amour avec des traits charmants
Forma pour attendrir les plus cruelles âmes,
Ecoutez les soupirs de trois pauvres amants,
Non pas de ces soupirs qu'ils poussaient pour leurs dames,
Ce doux tourment leur est ôté,
Mais ils ont bien depuis autre peine soufferte :
Ils soupirent après la perte
De leur dernière liberté.

(1) Bib. nat. Ms. fd. fs. *Cinq cents de Colbert*, CXXXI, f° 23.

(2) Bussy-Rabutin, *Mémoires*, II, 231.

(3) Bussy-Rabutin, *Mémoires*, II, 232.

Ils sont au désespoir d'avoir pu vous déplaire.
L'amour les aveuglait, il les a fait broncher.
En faveur de ce Dieu, calmez votre colère;
Grand prince, il pourra bien un jour s'en revancher.

Ayez pitié de ces coupables,
Votre indignation les rend trop malheureux.
Quand ils ne seront qu'amoureux,
Ils seront assez misérables.

Comme il vous est aisé de vous rendre plus doux
Et que les maux d'amour sont des maux incurables,
Délivrez ces amants de votre âpre courroux,
Ces tourments assemblés leur sont insupportables.

Personne ne saurait nier
Que la prison ne soit une cruelle gêne,
Mais rien n'est égal à la peine
D'être amoureux et prisonnier.

Puisqu'à surmonter l'union ne doit point prétendre,
Jugez comment des deux un cœur se doit trouver.
Il les faut ressentir pour les pouvoir comprendre,
L'imagination n'y peut seule arriver.

Votre sort diffère du nôtre,
Grand prince. Cependant ceci nous est commun :
Vous pouvez vous sauver de l'un,
Je ne vous réponds pas de l'autre.

Vous qui vivez si bien avecque vos alliés,
Vous donnez à l'amour un sujet de se plaindre,
Vous prenez des amants qu'il tiennent déjà liés.
Cependant quoiqu'un Dieu n'ait jamais rien à craindre,
Il vous a toujours respecté,
Et jamais de ces gens que votre ordre emprisonne,
(Lui qui ne ménage personne)
N'entreprit sur la liberté.

Vous déplaît-il, grand roi, qu'il occupe nos âmes?
Auriez-vous là-dessus des sentiments jaloux?
Vous ne le devez pas. Nous ne servons les dames
Que quand nous ne pouvons nous employer pour vous.

Le serment que l'on fait aux belles
N'est pas compatible avec d'autres serments
Et les plus fidèles amants
Sont les sujets les plus fidèles.

D'ordinaire, grand roi, nous vous donnons l'été
Et de l'hiver encor la plus grande partie,
Et nous voyons Cloris quand Votre Majesté
S'enferme pour régler et l'Europe et l'Asie.

Mais fût-on encor plus charmé,
Sitôt que de partir votre service presse,
On prend congé de sa maîtresse
A la veille d'en être aimé.

Vous qui n'ignorez rien, vous savez quel supplice
C'est à des malheureux de quitter des plaisirs.
Vous connaissez, grand roi, combien ce sacrifice
Coûte aux pauvres amants de pleurs et de soupirs.
Mais ce qui plus les embarrasse
C'est qu'ils trouvent souvent, au lieu de s'avancer,
Ou que c'est à recommencer,
Ou qu'un rival a pris la place.

Nous sommes à couvert de semblables malheurs.
Pas un de nous ne craint de peines si cruelles.
Les sujets de nos feux sont constants et nos cœurs
Sont généreux, grand prince, autant qu'ils sont fidèles.
Nous savons trop à nos dépens
Qu'il n'est pas trop aisé d'en faire les conquêtes.
Nos maîtresses sont fort honnêtes,
Mais nous sommes longtemps absents.

Ne mettez pas leurs cœurs à la dernière épreuve,
Grand prince, que sait-on ce qui peut arriver?
Tout passe avec le temps et la foi la plus neuve
S'use et les plus adroits ne s'en peuvent sauver.
Laissez-nous bien espérer d'elles.
En amour quelquefois il est bon d'ignorer,
Et souvent vouloir pénétrer
Apprend de méchantes nouvelles.

Pardonnez donc, grand prince, à ces pauvres amants,
Ne vous opposez plus au cours de leurs tendresses,
Bien que toujours remplis de tendres sentiments,
Ils vous ont plus aimé que toutes leurs maîtresses.
Quoiqu'amoureux et quasi fous
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leur Sylvie,
Et plus de cent fois en leur vie
Ils ont voulu mourir pour vous.

Vaine démarche, soit que Saint-Aignan ait manqué de
courage ou de présence d'esprit, soit que les vers fussent
placés sous les yeux du roi à une mauvaise heure, les pri-
sonniers restèrent sous les verrous. Le marquis de Vardes et
Bussy-Rabutin furent exilés un an plus tard. Quant à Puy-
guilhem, son sort n'avait pas tardé à s'adoucir. Il était

qui ont l'honneur de vous parler en particulier
 Je chausse molliye a auoir reloufa tout way
 pur hant chosier de ne pas devoir ube
 charite qui est la plus grande obigacion que
 son me puisse donner et qui molliye a souffre
 fasm de ma vie a rechercher au long
 occasion de le reconnoître auquel obstant
 Monsieur que fust le plus honeste que vous fassiez
 faire a un malheureux qui ferre cher reme

Monieur

Monseigneur
 Monsieur le Roi
 Monsieur le Roi
Le Roi

Autographe de Lauzun.

Lettre à Colbert. (Voir pages 21 et 22.)
 (Bibliothèque Nationale. Mélanges Colbert, 131.)

depuis deux mois à la Bastille, lorsque le marquis de Villeroy qui s'était avisé de se prendre de passion pour M^{me} de Monaco, s'étant confié à M^{me} de Labaume, maîtresse du maréchal de Grammont, celle-ci lui conseilla d'écrire à M^{me} de La Vallière pour lui dénoncer les amours du roi et de M^{me} de Monaco. Cette fois, Puyguilhem était hors de cause, le lieu où il était lui interdisant toute correspondance (1). Les soupçons de Louis XIV ne s'égarterent pas. Il interrogea M^{me} de Labaume; il obligea le marquis de Villeroy à des aveux et lui pardonna (2). Puyguilhem, à la Bastille, manifestait les plus vifs remords de son insolence. « Il ne faut jamais résister au roi, ne cessait-il de répéter, il faut lui obéir. Il faut le suivre comme un barbet son maître. » Un homme, qui témoignait d'une telle contrition, ne pouvait rester à la Bastille. D'ailleurs, Louis XIV n'était-il pas la cause première de toute cette aventure? Sitôt cette considération mise en avant, la grâce était certaine. On la prépara, d'ailleurs, avec beaucoup d'habileté. Le 13 décembre 1665, celui des continuateurs de Loret qui publiait la *Muse de la Cour*, insérait dans sa *Cinquième Semaine*:

On dit je ne sais quoi du brave Puyguilhem;
 Sa douleur va jusqu'au prodige.
 Il soupire soir et matin.
 Qui lui parle le désoblige
 Et ce n'est pourtant pas sa prison qui l'afflige
 Puisqu'il craint d'en trouver la fin!
 Qui cause donc ce grand chagrin?
 O Louis! ô grand roi! que qui peut vous déplaire
 Trouve en soi contre soi de haine et de colère!

La Force, Noailles, Grammont,
 Ces vaillants ducs et pairs de France
 Sollicitent, dit-on, si fort sa délivrance,
 Qu'on croit enfin qu'ils l'obtiendront.
 Ceux qui nous préparent la guerre

(1) Voir *La Vie à la Bastille* pour le régime des prisonniers.

(2) Lettre du duc d'Enghien à la reine de Pologne (Marie de Gonzague) citée par Lemoine et Lichtenberger (*De La Vallière à Montespan*, 157).

Auraient bien désiré qu'il ne sortît jamais.
 Car si ce brave est libre au gré de nos souhaits
 C'est un torrent, c'est un tonnerre
 Qui noira dans leur sang par sa rare valeur
 Le souvenir de son malheur.

Le 15 décembre, sur un ordre signé de Letellier, Puyguilhem sortait de la Bastille (1). Le roi se le fit amener « avec une barbe de capucin qu'il s'était laissé croître dans sa prison et en rit avec lui » (2). Subligny, l'auteur de la *Muse de la Cour*, triomphait :

Ne fus-je pas un vrai prophète
 Lorsque je dis que Péguillain
 Se verrait en état de marcher à la tête
 De ses dragons un beau matin?
 Il est remis en grâce enfin.
 Autant qu'il a souffert, sa gloire sera grande,
 Mais pour cela je lui demande
 Qu'il digne voir les vers qui servent son destin.

L'aventure avait plus servi que nui à Lauzun. Il se retrouvait à Versailles la coqueluche des dames avec toute la réclame d'un grand scandale. Bussy n'avait-il pas écrit de lui dans le livre qu'on s'arrachait puisqu'il était proscrité : « La plupart le voulait comme amant. Cela tenait à une certaine suffisance très apparente, qui ne déplaît jamais quand elle n'est point feinte et à des qualités secrètes qui plaisent encore plus. Tout se sait grâce à la médisance. On sut ce que Lauzun valait. On le courtisa. Il fut forcé d'être brusque, inconstant, et avec cette brusquerie, cette inconstance, il ne contenta pas toutes les coquettes (3). » Le

(1) Funck-Brentano, *Les Lettres de cachet*, 32. C'est à propos de ce premier séjour à la Bastille qu'elle semble dater de 1662 que M^{me} de Montpensier écrit un peu vaguement : « Il y eut de grandes intrigues entre force femmes, comme il y en a toujours à la Cour, où M. de Puyguilhem fut mêlé. Le roi l'envoya à la Bastille où il fut six mois. C'était le plus joli garçon de la Cour, le plus beau, le mieux fait, et du meilleur air. Toutes les femmes lui en voulaient et il n'était pas cruel. (Mémoires, III, 541-542.)

(2) Supplément aux Mémoires de Bussy-Rabutin. Lettre au comte de Limoges (datée à tort du 27 septembre 1671, mais en réalité du 27 novembre).

(3) *Histoire amoureuse des Gaules*, I, 133-134.

bel amant était aussi un beau soldat. L'année suivante, la *Muse de la Cour*, dans sa *Huitième Semaine*, s'adressait au Dauphin qui était avec son père au campement des troupes :

Les gens du roi, sont-ils galants,
Et croyez-vous que ces vaillants
Etant neuf ou dix mille ensemble
Fussent capables d'étonner
Ceux qui voudraient trop raisonner?
A vous en dire avec franchise,
Et nettement ce que j'en crois,
S'il s'agissait d'une entreprise,
Ils n'en feraiient point à deux fois.
On m'a dit ce qu'ils observèrent
Dans leurs exercices divers
Et l'ordre auquel ils se trouvèrent
Soit à Fontainebleau, soit auprès de Trevers.
D'abord un vrai dragon dont l'audace est connue
A la tête de tous occupait l'avenue
Comme pour la garde du camp,
Et c'est Pégueillain qu'on le nomme.
Je raisonnais fort sur-le-champ
Quand j'ai su que c'était ce maître Guillaume
Et dis au nom de Pégueillain :
L'usage n'est plus qu'une bête
Qui dit qu'en queue est le venin;
Il est maintenant à la tête.
S'il savait ce que j'ai dit là,
Il serait peut être en colère,
Mais de quoi servirait cela?
Je ne prétends pas lui déplaire
Il n'est qu'un venin en effet
Et le plus dangereux que la nature ait fait.
On se plaint dans quelques ruelles
Que quelques coeurs atteints en sont prêts à mourir,
Et si l'Etat avait à venger des querelles
On en verrait encore nos ennemis périr (1).

La carrière de Lauzun avait été rapide. En 1660, quand le roi avait créé les dragons, il lui en avait donné le commandement (2). Depuis lors, Lauzun s'était ingénier à trouver une

(1) *La Muse de la Cour*, 15 juillet 1666.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 38.

situation qui le mit à part des autres colonels. En 1667, il fut fait maréchal de camp (1) et profita de ce qu'on avait multiplié les régiments de dragons pour faire créer en sa faveur la charge de colonel général des dragons à l'instar de celle de colonel général de la cavalerie. Jusqu'ici Lauzun avait vécu en termes à peu près passables avec Louvois. Le ministre de la Guerre poussait même le roi à s'amuser à l'organisation des dragons et Louis XIV avait pris tout à fait au sérieux cette nouveauté militaire. Puyguilhem, qui, après la vente de la terre d'où il avait tiré son marquisat (2) et la mort de son père, — le comte Gabriel était décédé en 1660, — porta le nom de Lauzun, ne sut pas modérer ses ambitions. Les fonctions et les prétentions de sa charge de colonel général amenèrent des tiraillements entre lui et le ministre de la Guerre, et comme le Gascon avait soin de mettre toujours Louis XIV dans son jeu, à chaque conflit c'était le favori qui gagnait et Louvois qui était battu (3).

S'il avait été au mieux avec M^{lle} de La Vallière, il n'était pas moins bien avec M^{me} de Montespan. Il passait même pour ne pas lui avoir été indifférent au temps où elle disait à qui voulait l'entendre : « Dieu me garde d'être maîtresse du roi, mais si je l'étais, je serais bien honteuse devant la reine (4). » Louis XIV, qui s'était séparé de la plupart de ses

(1) Chavagnac, *Mémoires*, 116. — Bussy-Rabutin, *Correspondance*, I. 27. (Lettre de M^{me} Dubouchet, 25 avril 1667.)

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 70-71.

(3) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 321.

(4) Il en est abondamment question dans les *Amours de M^{me} de Montespan*, pamphlet du temps qui contient plus d'une vérité. On reviendra sur ce sujet dans un livre prochain, *La Faveur de M^{me} de Montespan*. En attendant, il suffira de rappeler ce couplet cité par Emile Raunié dans son édition des *Souvenirs de M^{me} de Caylus*, 77.

Votre Majesté, sire,
M'a fait un vilain tour,
Mais je n'ai fait que rire
Car je n'ai plus d'amour.
Je vous laisse ma maîtresse,
Mon Dieu, que j'en étais las !
Faites-en tous vos choux gras.
Moi, je n'en fais plus de cas,
Elle est vieille et sans appas.

compagnons de jeunesse et qui avait besoin de confidents, s'était épanché dans l'oreille de Lauzun et celui-ci avait su se rendre utile en intervenant dans bien des orages qui signalèrent la période de faveur commune de M^{me} de La Vallière et de M^{me} de Montespan. Il était donc porté à compter pleinement sur la bonne volonté du roi et il se jugeait non moins fondé à espérer dans les favorables dispositions de la nouvelle favorite. C'est à ce moment qu'il apprit, de la bouche même de Louis XIV, que le duc de Mazarin était las de la cour et qu'il voulait se défaire de sa charge de grand maître de l'artillerie. Le comte de Saint-Paul la convoitait, mais le roi ne voulait point, comme grand maître de l'artillerie, du fils de M^{me} de Longueville et se proposait de donner cette charge à quelqu'un dont il fut sûr (1). Le colonel général des dragons était maintenant assez riche par les héritages et les gratifications pour n'être point embarrassé par la finance. Il estimait qu'une fois grand maître de l'artillerie, sa position de soldat et de courtisan en serait renforcée à tel point que Louvois devrait compter avec lui. Faire ce calcul et demander la place à Louis XIV furent la conséquence des ouvertures du roi. Louis XIV craignait à la fois et aimait à jouer son ministre. Il engagea sa parole à Lauzun sous condition qu'il garderait le secret sur la faveur qui lui était accordée. Lauzun se tint silencieux, attendant avec patience le jour où le roi lui avait dit qu'il le déclarerait. Mais le jour venu, fort impatient de voir couronner ses ambitions, il ne put se tenir d'aller attendre la sortie du roi, qui tenait conseil des finances, dans l'antichambre intérieure où personne n'entrait pendant le Conseil. Il comptait bien que le roi, le voyant là, saisirait l'occasion de déclarer le nouveau grand maître. Comme d'habitude, l'antichambre était déserte. Il ne s'y trouvait que Nyert, premier valet de chambre en quartier, qui attendait la levée du Conseil. Ce n'était guère l'heure d'aller chez le roi et bien que Lauzun eût les entrées des premiers gentilshommes, Nyert fut un peu surpris de

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 69-70.

sa venue. Il lui demanda donc par quel hasard il se présentait à cette heure matinale? Dans la confiance qu'il n'avait plus que peu d'instants à attendre, Lauzun crut ne rien hasarder et tout au contraire, se dévouer Nyert, en lui faisant confidence de ce qui allait se déclarer en sa faveur. Par malheur pour lui, Lauzun ignorait que Nyert était entièrement gagné par Louvois et était même une des oreilles qu'il entretenait à la Cour. Sitôt la confidence lâchée, Nyert se répandit en compliments et en félicitations. Puis, la part faite aux bienséances, il tira sa montre et alléguant qu'il avait oublié un ordre pressé du roi et qu'heureusement, il avait le temps de l'exécuter avant la sortie du Conseil, il prit congé de Lauzun et se hâta de gravir quatre à quatre un petit escalier au haut duquel était situé le bureau, dans lequel Louvois travaillait toute la journée, quand la Cour était à Saint-Germain. Tandis que Lauzun continuait à croquer le marmot dans l'antichambre, Nyert rapporta au ministre de la Guerre la conversation qu'il venait d'avoir avec le futur grand maître de l'artillerie. « Louvois haïssait Puyguilhem, ami de Colbert, son émule, et il craignait la faveur et les hauteurs dans une charge qui avait tant de rapports nécessaires avec son département de la Guerre et de laquelle il envahissait les fonctions et l'autorité tant qu'il pouvait, ce qu'il savait que Puyguilhem ne serait ni d'humeur ni de faveur à souffrir (1). » Il remercia Nyert et, comme le temps pressait, il le chargea d'une lettre pour le roi. Le ministre savait combien on déplaisait à Louis XIV en manquant à son secret. Il lui manda donc en un court billet qu'il venait d'apprendre de quelqu'un, à qui Lauzun l'avait confié, qu'il allait être déclaré grand maître de l'artillerie. Certes, il n'avait rien à dire aux grâces qu'il plaisait au roi de faire, mais il croyait de son service de lui repré-

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 312-313. Saint-Simon, qui est presque toujours l'écho des confidences malheureusement sans ordre de Lauzun, raconte la scène un peu différemment dans ses *Mémoires* (XIX, 167). Le récit de M^{me} de Montpensier ne modifie que le nom du valet de chambre. D'après elle, Lauzun lui avait dit « qu'il ne lairrait pas faire la charge à M. de Louvois et qu'il ne voulait pas être son valet ». (*Mémoires*, IV, 71.)

senter l'incompatibilité qui était entre Lauzun et lui, de lui rappeler ses caprices, ses hauteurs. Lauzun voudrait tout faire, tout changer dans l'artillerie. Or, cette charge avait une si nécessaire connexion avec le département de la Guerre qu'il était impossible que le service s'y fit parmi des entreprises et des fantaisies continues et la mésintelligence déclarée entre le grand maître et le secrétaire d'État. Le moindre inconvénient serait d'importuner le roi tous les jours de leurs querelles et de prétentions réciproques, dont il faudrait qu'il soit à tout moment juge. Bref, Louvois suppliait Louis XIV de vouloir bien différer toute déclaration jusqu'après qu'il aurait eu l'honneur de travailler avec lui le soir. Nyert emporta la lettre et, en retraversant l'antichambre, il trouva Lauzun qui attendait toujours la sortie du Conseil. Quelques moments après, le roi appela le premier valet de chambre de quartier, qui, entrant dans la chambre du Conseil, lui remit le billet de Louvois. Le roi le lut, tandis que les ministres s'apprêtaient à sortir. Il changea de visage. Il se sentait extrêmement piqué de voir son secret connu, de celui à qui il le voulait principalement cacher. Nommer Lauzun à l'insu de Louvois était une niche faite au ministre qui aurait placé celui-ci en face du fait accompli. L'indiscrétion commise, les avis de Louvois, contre lesquels désormais il fallait agir, parurent à Louis XIV changer la situation. Il avait voulu éviter les remontrances sans toutefois le désobliger. Maintenant il se trouvait entre son ministre et le favori auquel il avait engagé sa parole. A ces sentiments se mêlait un vif mécontentement contre la légèreté de Lauzun. Aussi, traversant l'antichambre pour aller à la messe, il le vit et passa sans rien lui dire. Qui fut bien étonné? Ce fut Lauzun. Il attendit tout le reste de la journée, puis, voyant que la déclaration promise ne venait point, il se décida à en parler au roi à son petit coucher. Louis XIV lui répondit d'un air constraint que la chose ne se pouvait pas encore et qu'il verrait. Le ton et l'ambiguité de la réponse alarmèrent Lauzun. Il revint à la charge quelques jours plus tard, et cette fois, le roi lui dit que les rapports obligés du grand-

maître de l'artillerie et du secrétaire d'État produiraient des querelles qui nécessiteraient son intervention, qu'il aurait dû certainement faire cette réflexion plus tôt et qu'il lui demandait de le délivrer d'un engagement pris à la hâte et dont il lui donnerait légitime compensation.

« Suivre son roi comme un barbet » était un principe bon à émettre dans les chambres de la Bastille. Lauzun, qui se sentait libre et qui avait la parole de Louis XIV, ne céda rien et, plus tard, il racontait à Saint-Simon qu'il n'avait tenu qu'à lui d'être fait duc. Le roi et lui se séparèrent donc assez mécontents l'un de l'autre. Il n'y avait qu'une personne qui put obliger Louis XIV à s'exécuter. Si, pensait-il, M^{me} de Montespan, qui n'était en posture de rien



François-René du Bec, marquis de Vardes.

(Bibliothèque Nationale, Estampes.)

lui refuser et qui n'aimait guère le ministre, consentait à intervenir en sa faveur, Louvois, dont il avait bien senti le retour offensif, serait contraint à la retraite. Nul, comme Lauzun, ne savait parler aux femmes. « Il avait, dit Saint-Simon, le vol des dames, le jargon de la galanterie. » Il s'en alla donc trouver M^{me} de Montespan, lui conta ses inquiétudes. Elle lui promit de faire dans la journée même tous ses efforts en sa faveur. A partir de ce moment, elle

se mit à l'amuser, lui contant chaque jour quelque couleur pour lui faire prendre patience. Il n'était pas homme à se payer longtemps de cette monnaie. Las de ce manège, il résolut d'avoir le cœur net des doutes qu'il concevait et prit « une résolution incroyable, si elle n'avait été attestée de toute la Cour d'alors » (1). Il connaissait si bien les habitudes royales qu'il se procura le moyen d'assister incognito à une des « visites » que Louis XIV faisait à M^{me} de Montespan. « Le roi, dit Saint-Simon, venait tous les jours au commencement du soir chez M^{me} de Montespan et quelquefois dans l'après-dîner. Tous deux se déshabillaient et se mettaient au lit. Puis, quand ils voulaient compagnie, se rhabillaient et passaient dans un cabinet où les familiers en petit nombre venaient les amuser. M. de Lauzun, qui n'était pas neuf dans la maison, avait une principale femme de chambre entièrement à lui (2). Il eut la hardiesse de lui proposer de le laisser fourrer sous le lit et elle la hardiesse d'y consentir. Le roi devait venir l'après-dîner, parce que le soir, il devait y avoir chez lui une espèce de ballet. Il arrive et tous deux se couchent ensemble. Après les moments les plus doux et quelques conversations à l'avenant, elle se tourna sur autre chose. M^{me} de Montespan conta au roi ce que M. de Lauzun était venu demander sur l'artillerie et ce qu'elle lui avait promis, mais pour se défaire de lui; et de là, comme elle était moqueuse, et malfaisante, et plaisante, avec ce tour charmant de Mortemart, elle enfile le diable de M. de Lauzun, son indiscretion d'avoir

(1) L'expression est de Saint-Simon (*Mémoires*, XIX, 167), qui n'a connu la Cour que plus tard et transformée par M^{me} de Maintenon, mais Brienne conte une aventure analogue. « Un nommé Briard, dit-il, mauvais plaisant et qui importunait fort le roi, s'avisa un jour à Versailles, comme Sa Majesté était enfermée avec M^{me} de Montespan, de prendre une échelle, et passant la tête par la fenêtre, les surprit en une action qui ne pouvait, dit-on, souffrir de témoins. Il dit même je ne sais quelle impertinence. Le roi, sans s'émouvoir, le fit prendre et se contenta de l'envoyer à Saint-Lazare d'où il s'est sauvé depuis avec un frère fort las de son petit collet. » (*Mémoires*, II, 330-331.)

(2) Dans ses *Mémoires* (XIX, 167), Saint-Simon dit tout net que Lauzun couchait avec elle, « car tout lui était bon pour être averti et protégé ».

parlé, ses fougues et ses hauteurs avec M. de Louvois s'il avait l'artillerie, dont le roi serait plus tourmenté qu'à gouverner toutes ses troupes ensemble. Le roi a répondu aussi assez désagréablement pour le pauvre patient qui, de dessous d'eux, n'en perdait pas une parole et suait à grosses gouttes de mâle rage et d'effroyable contrainte. Enfin, les amants se levèrent et le prisonnier fut délivré. Il revint peu après à la porte de M^{me} de Montespan, attendre qu'elle sortît pour le ballet. Il lui présenta la main et lui demanda s'il osait se flatter d'avoir eu quelque part en son souvenir auprès du roi. Elle lui répondit qu'elle n'avait eu garde d'y manquer et lui étala ses charges, ses recharges et son peu d'avance. M. de Lauzun lui laissa tout dire, ayant soin seulement de la faire marcher à tous petits pas, puis lui dit doux et bas, mot pour mot, ce qui s'était passé entre eux sans y manquer une syllabe et de là toujours doux et bas, l'appelle par les noms les plus infâmes, l'assure qu'il lui coupera le visage et la conduit quoi qu'elle put faire, jusque dans le ballet où elle arrive plus morte que vive, se trouvant mal, ayant perdu toute connaissance, aussi éperdue de l'exactitude de la répétition et si contiguë à la conversation, que des injures, des fureurs et des menaces. Le roi et elle crurent que ce ne pouvait être que le diable qui lui eût rendu un compte si prompt et si fidèle de ce qui s'était passé, et néanmoins dans une colère horrible (1). »

Le lendemain, Louis XIV apostropha Lauzun et lui lava la tête de la bonne façon. Furieux de voir l'artillerie lui échapper, Lauzun répliqua en reprochant au roi de se dérober à l'exécution de sa parole et le somma audacieusement de la tenir. Le roi répondit qu'il n'en était plus

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 313-314. On cite de préférence ces pages parce qu'écrites longtemps après la mort de Lauzun, elles ne se ressentent que beaucoup moins des griefs du hautain duc et pair. Ici il se contentait de se souvenir de l'étrange personnage qu'il avait connu en ses vieux jours, « aimant peu de gens, mais bon ami et très bon parent sans qu'aucun fût à l'abri de ses coups de langue et de patte ».

tenu, puisqu'il ne la lui avait donnée que sous le secret et qu'il y avait manqué. Là dessus, outré de colère, Lauzun s'éloigna de quelques pas, tira son épée et la rompit, tournant le dos au roi, en s'écriant qu'il ne s'en servirait jamais pour le service d'un prince qui, pour le caprice d'une putain, lui manquait de parole. Louis XIV, à l'instant, ouvrit la fenêtre et jeta dans la cour du palais la canne qu'il tenait à la main. Il ne dit que cette seule parole : « De peur d'avoir à me reprocher d'avoir frappé un gentilhomme ! » Puis, il tourna le dos et s'en alla.

A l'aube, le lendemain, Lauzun qui n'avait plus osé se montrer après la scène de la veille, fut arrêté dans sa chambre et conduit à la Bastille. Toute la Cour le jugeait perdu. Certainement, après un pareil outrage, sa carrière de courtisan était finie. Mais, parmi les amis que s'étaient faits jadis Lauzun, on comptait le marquis de Guitry qui fut tué au passage du Rhin en 1674, favori pour lequel Louis XIV avait créé la charge de grand maître de la garde-robe. C'était une espèce de sauvage, ennemi de toute société et qui vivait presque toujours renfermé chez lui. Non seulement Lauzun avait su l'apprivoiser, au point qu'il s'en laissa fréquenter, mais il était arrivé à faire avec lui une véritable association. En ce moment où l'on construisait la nouvelle ville de Versailles, on leur bâtissait à frais communs un hôtel surmonté d'un dôme qui faisait face au château entre les avenues et vis-à-vis celui que faisait bâtir le duc de Noailles (1). Dans le lâchage général des gens de cour, Guitry osa parler au roi en faveur du prisonnier. Il tâcha de lui rappeler le goût infini qu'il avait pris pour Lauzun, lui représenta que c'était le refus d'une aussi grande charge, témoignage de l'amitié du souverain, qui avait seule pu faire tourner la tête à Lauzun et bref, il inspira presque du remords à Louis XIV. Quelques jours plus tard, l'artillerie fut donnée au comte du Lude, capi-

(1) Ces deux hôtels furent abattus en 1679, lorsque Mansart éleva les deux grandes constructions qui ornèrent la place (Leroy, *Histoire de Versailles*, II, 2).

taine gouverneur de Saint-Germain et premier gentilhomme de la chambre. Pour payer l'artillerie, le comte du Lude devait vendre sa charge de premier gentilhomme de la chambre au duc de Gesvres, capitaine des gardes du corps. Le duc de Gesvres, qui ne pouvait plus monter à cheval, ne demandait qu'à céder sa capitainerie. Travailleé par Guitry, aux remords du mauvais tour qu'elle avait joué à Lauzun et des conséquences qu'avaient eues ses propos, peut-être aussi assouplie, comme le sont les femmes croisées, et dans la terreur de s'être fait un si mauvais ennemi, M^{me} de Montespan unit ses efforts à ceux



François-Michel Letellier, marquis de Louvois.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Elle fit pitié au roi de la situation de ce « pauvre homme », envers lequel on en avait « si mal agi » et qui n'était devenu fou que de désespoir de ne plus pouvoir compter sur ses anciennes bontés à lui et sur son ancienne amitié à elle. Louis XIV, qui était honnête homme et avait le scrupule de sa parole non tenue, se décida à faire offrir à Lauzun comme dédommagement la charge qu'abandonnait le duc de Gesvres. Notre Gascon n'en voulait point démordre. Il avait la parole du roi et se refusait à la rendre. Il fallut négocier avec ce

prisonnier qui ne voulait rien entendre. Guitry alla prêcher son ami dans la Bastille et obtint à grand'peine qu'il aurait la bonté d'accepter les offres du roi. Après quelques résistances, Lauzun consentit à sortir de la Bastille capitaine des gardes (1) et sous engagement qu'il retrouverait sa faveur d'autrefois et qu'aussi bien Louis XIV que M^{me} de Montespan le traiteraient en ami. Les gazettes en vers enregistrèrent en ces termes l'accord fait :

Je sus hier, d'un homme de bien,
 Que le marquis de Pégueillain
 Avec plaisir prendra la peine
 D'être désormais capitaine
 Des gardes du corps de mon roi,
 Dont nous recevons tous la loi,
 Et je suis sûr que sa personne,
 Etant fidèle à la couronne,
 Fera sa charge avec éclat
 Au gré de ce grand potentat (2).

Quand Lauzun reparut à la Cour pour saluer le roi et prêter serment de sa nouvelle charge, ce fut à qui le féliciterait (3) et, en fait, il jouit dès lors de toute la confiance de Louis XIV (4), au point que l'année suivante, quand naquit le duc du Maine, ce fut lui qui fut chargé d'emporter dans son manteau le petit adultérin et de le conduire à Vaugirard, où la veuve Scarron devait présider à son éducation.

(1) Olivier d'Ormesson, *Journal*, 24 juillet 1669, cité par Chéruel (*Mémoires de M^{me} de Montpensier*, IV, 71-72). Les provisions sont en effet du 24 juillet (Archives nationales, O⁴ 13). La charge du capitaine des gardes valait 750 000 livres.

(2) *Lettre en vers et en prose au roi*, par Le Gravette de Mayolas, 3 août 1669.

(3) Le 10 août, Bussy-Rabutin écrivait à M^{me} de Montmorency : « Pour ce que vous me mandez de la fortune de Lauzun, je vous dirai que l'homme propose et le destin dispose. Qui aurait dit sur les fautes que nous avons faites tous deux qu'il ne serait que trois mois à la Bastille et que je souffrirais tout ce que j'ai souffert. La fortune fait passer les crimes des gens heureux pour des bagatelles et les bagatelles des gens heureux pour des crimes. » (Bussy-Rabutin, *Correspondance*, I, 193.)

(4) Il était au mieux avec M^{me} de Montespan en décembre 1669 et elle s'employait pour lui. « J'ai un rayon d'espérance... Ce que vous devez croire est que l'on n'oublie rien de tout ce qui peut vous être bon et que je fais beaucoup plus pour vous servir que je ne ferais pour moi-même. » (Pierre Clément, *Madame de Montespan*, 218.)

Le roman de la Grande Mademoiselle⁽¹⁾.



ILLE de Gaston d'Orléans, nièce de Louis XIII et par conséquent cousine de Louis XIV, la Grande Mademoiselle avait été incontestablement le plus beau parti de France. Et cependant, malgré les projets de mariage, innombrables et tous à l'entendre plus brillants les uns que les autres, elle était arrivée jusqu'à sa quarantième année en conservant le titre peu envié de vieille fille. Cette grande princesse était une malchanceuse et jusqu'à un certain point une dévoyée, une ratée. Nulle n'était plus Française qu'elle et cependant elle avait fait la Fronde, enlevé Orléans au roi et donné la main à l'étranger. Nul n'avait plus qu'elle la tradition de la monarchie de droit divin et elle s'était arrangée pour vivre non pas en révoltée, mais en boudeuse, et pour se faire tenir à l'écart de ces Tuilleries où elle était née et de cette Cour où elle avait prétendu un moment, *avant d'avoir tué son mari à la bataille de Saint-Antoine* (2), occuper le premier rang. Elle n'avait même pas la ressource de dire que, n'épousant pas le roi, elle n'avait voulu épouser personne, car elle avait gaspillé ses années de solitude à Saint-Fargeau, à esquisser, de sa propre autorité, et au grand mécontentement des conseils du roi, toutes sortes de projets d'alliance avec les fiancés

(1) A consulter pour la Grande Mademoiselle, outre ses précieux *Mémoires*, les deux ouvrages d'Arvède Barine : *La jeunesse de la Grande Mademoiselle* et *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*.

(2) Au moment où Mademoiselle fit tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille pour sauver Condé, on considérait comme certain son mariage avec Louis XIV. « Elle a tué son mari, » dit Mazarin.

les plus divers, dont quelques-uns, comble de ridicule, étaient encore à la mamelle. Enfin, elle qui avait la plus forte dot de toutes les princesses à marier de l'Europe, elle avait si bien organisé sa vie, en adoptant les avis imprudents de ses dames de compagnie, M^{mes} de Fiesque et de Frontenac, qu'elle avait dû donner *quitus* à son père de la fortune qu'il avait dévorée. Ce sacrifice était la rançon d'un rapprochement de la Cour qu'elle boudait depuis si longtemps et où elle ne pouvait rentrer que par le crédit de Gaston qui n'avait, à dire vrai, que le plus minime crédit possible. A tous les procès qui avaient occupé sa jeunesse, elle devait d'avoir, par un étrange contrepoids à ses rêves romanesques, étudié la chicane à ce point qu'un conseiller au Parlement lui déclarait qu'elle savait son métier comme lui et parlait affaires comme un avocat, mais certes il lui servait peu d'avoir passé plusieurs semaines sur les talons de dix-huit experts, d'avoir pâli parmi la paperasserie, et les papiers timbrés, comme si elle ambitionnait de devenir clerc de procureur, puisque, en fin de compte, le résultat de toutes ses veilles avait été de l'appauvrir ou plutôt de diminuer sa situation. Cela lui avait donné un caractère difficile, pointilleux, que les mécomptes de sa vie avaient encore aigri.

Elle avait repris sa place peu fièrement à la Cour, après la mort de Gaston. Dans la pitié, plus ou moins de courtoisie, qu'inspirait à tous sa situation de vieille fille jalousee par sa belle-mère et enviée par de petites sœurs dotées à ses dépens, on l'avait autorisée tout d'abord à paraître dans les camps où Louis XIV s'amusait à commander l'exercice aux soldats de sa garde. Puis, elle avait été du voyage de la Bidassoa où la question de savoir si sa queue serait portée par un duc ou par un moindre personnage avait donné de la tablature au cardinal Mazarin. Lauzun, alors Puyguilhem, était aussi du voyage avec ses becs de corbin. Elle remarqua que, pour on ne sait quelle raison, il eut une querelle avec le marquis d'Humières qui commandait la deuxième compagnie, mais elle paraît avoir beaucoup plus accordé d'attention à la querelle qu'au que-



Le combat de Saint-Antoine où Mademoiselle de Montpensier fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes royales (2 juillet 1652).

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

relleur (1). Il en fut tout autrement, au printemps de 1669, ce jour où, écoutant chanter la comtesse de Soissons qui passait en revue les gens de la Cour et leur donnait à chacun son paquet, le roi, qui laissait passer le couplet sur La Vallière sans souffler mot, interrompit quand la comtesse en vint à celui-ci :

De la Cour
La vertu la plus pure
Est en Péguillain.

« Si on a voulu le fâcher, dit-il, je trouve que l'on a tort et que, quand les gens agissent comme lui, ils ne se doivent inquiéter de rien. Mais, pour les autres, on les traite fort mal. » Naturellement, après cette sortie, la chanson en resta là. « Je pris plaisir, écrivait-elle plus tard dans ses Mémoires, à voir la manière dont le roi parlait de lui. J'avais quelque instinct de ce qui devait arriver (2). » En réalité, il y avait déjà beau temps qu'elle l'avait remarqué. N'avait-elle pas, au moment même du camp de Moret et quand Lauzun avait été nommé colonel général des dragons, été de celles qui auraient voulu admirer le régiment et le bon air de son colonel. « J'ai oui dire en ce temps-là, — depuis il ne serait pas surprenant que l'on me l'eût dit, — écrit-elle dans ses Mémoires, que rien ne fut plus joli, mieux fait, ni de meilleure mine que lui: j'estimais fort M. de Puyguilhem, il me plaisait, je le trouvais de bonne compagnie, mais je n'avais nulle habitude avec

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, III, 478. Les Mémoires de Madeleine sont un des meilleurs documents pour cette période. Il est difficile de prouver l'authenticité des conversations qu'elle rapporte, mais en tenant compte des passions qui l'inspirent tour à tour et en faisant la part, on doit admettre l'exactitude de son récit. Après avoir lu les Mémoires sortis de sa plume, Saint-Simon écrivait : « Qui a un peu connu M. de Lauzun le reconnaîtra en tout ce que Madeleine en raconte et jusqu'à croire l'entendre parler. » (*Écrits inédits*, VII.) La version de Lauzun eût été intéressante, mais Saint-Simon qui naquit seulement quand Lauzun était à Pignerol essaya vainement de lui faire écrire ses souvenirs. « C'eût été, dit-il, un trésor des plus curieuses anecdotes, mais il n'avait aucune suite ni application. »

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 68.

69,
qui
à
plet
la
ort
oie
aita
en
ses
lui.
En
qué.
t et
dra-
ent
-lå,
eût
plus
nais
de
avec
ade-
l est
orte,
et en
près
« Qui
ade-
iné-
aint-
saya
l, un
ite ni

lui (1). » Cependant, sitôt qu'il fut capitaine des gardes et qu'en juillet 1669 il prit son premier quartier, elle ne fut pas des dernières à s'apercevoir qu'il faisait cette charge du meilleur air du monde (2). Lauzun distingua bien vite que cette princesse mûre le regardait de fort bon œil et, comme il avait la parole melleuse, il n'attendit qu'une occasion de l'engluer. « Quand je lui fis mes compliments, raconte-t-elle, il me répondit qu'il était bien persuadé de l'honneur que je lui faisais et que depuis quelque temps que je lui parlais, tout bonheur lui arrivait. Je commençai dès lors à l'entretenir avec plaisir. Il est fort agréable; bien des gens y en ont pris, mais sans aucune préoccupation. C'est qu'il est de fort agréable conversation et a des manières de s'expliquer tout extraordinaires (3). » Elle s'aperçut que ses idées changeaient sur bien des points. Elle avait jadis chassé une femme de service favorite parce qu'elle se mariait; elle se mit à faire elle-même des mariages. Elle qui s'ennuyait si fort à Saint-Germain, prenait l'habitude de n'en pas bouger et quand elle s'en retournait à Paris, elle ne s'y pouvait souffrir. Le prince de Toscane, son beau-frère, celui qui fut plus tard Cosme III, était venu en France. Ce lui fut un prétexte à prolonger ses séjours à Saint-Germain et à Versailles. Le prince de Toscane parti, force lui fut bien de se rendre à Saint-Fargeau. « M. de Lauzun me pria fort, si j'avais quelque commission à donner à la Cour, que je m'adressasse à lui, qu'il serait mon solliciteur, qu'il me priait de croire que, quoique je le connusse depuis peu de temps, il ne céderait en rien à mes plus anciens serviteurs, qu'il se persuadait que j'avais quelque confiance en lui, que cela l'avait touché vivement (4). » Elle demeura à Saint-Fargeau jusqu'à la fin de décembre. Puis, elle se rendit à Saint-Germain et de là à Versailles et ensuite à Paris, parce qu'elle n'osait retourner trop vite à Saint-Germain. La

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 41.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 73.

(3) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 73.

(4) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 85.

reine l'y appela et elle en fut fort aise. « M. de Lauzun était souvent chez la reine. Je causais souvent avec lui (1). » Chez Madame, elle le trouvait aussi qui venait deux ou trois fois par jour. Madame, très délicate, était presque toujours sur son lit, habillée. Elle l'envoyait près de la cheminée pour se chauffer et amuser ceux qui faisaient visite (2).

C'est pendant cet heureux séjour qu'elle fut amenée à faire son examen de conscience et s'aperçut qu'elle aimait Lauzun. Le don Juan l'avait, elle aussi, séduite. Cette découverte amena tout un revirement dans son esprit. L'année précédente, elle avait envoyé Segrais, son secrétaire, consulter un Père minime de Perpignan qui passait pour un habile homme en astrologie. Elle lui avait remis son horoscope et l'avait chargé de savoir de lui si elle se marierait. « Monsieur, s'était écrié le minime, elle ne sera pas mariée. Ne voyez-vous pas que voilà Jupiter et Mercure en opposition ? Les règles de notre art seraient fausses si cela arrivait (3). » Elle n'était pas femme pourtant à chercher l'amour en dehors du mariage. Elle se souvint que jamais personne ne lui avait témoigné de l'amitié. Elle pensa qu'il fallait une fois dans sa vie goûter la douceur de se voir aimer de quelqu'un qui valût la peine qu'on l'aimât. Elle regardait Lauzun comme le plus honnête homme du monde, le plus agréable et se disait que rien ne manquait à son bonheur que d'avoir un mari fait comme lui, qui l'aimerait fort et qu'elle aimerait aussi (4). Dès lors, cette vieille fille, qui avait paru à tous « le cœur du monde le plus rude et le plus malpropre à l'amour » (5), devint éperdument amoureuse. Elle se plaisait à rester toute seule dans sa chambre, à rêver de ce qu'elle ferait pour son mari. Il lui devrait tout et ce qu'il lui devrait était encore

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 90.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 90.

(3) *Segraisiana*, 122-123.

(4) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 92.

(5) *Supplément aux Mémoires de Bussy-Rabutin*; lettre au comte de Limoges.

au-dessous de ce qu'il méritait. Sur cette route, elle marchait à grands pas. « Il me parut, raconte-t-elle, que je trouvais plus de plaisir à *le voir* et à *l'entretenir* qu'à l'ordinaire, que les jours que je ne *le voyais* point il m'ennuyait. Je crus que la même pensée *lui* était venue, qu'il n'osait me le dire, mais que les soins qu'il avait de venir chez la reine, de se rencontrer dans la cour, quand il sortait des galeries, enfin, partout où l'on pouvait se voir par hasard, me le faisait assez connaître (1). » Elle s'appliqua ces jolis vers de la *Suite du Menteur* de Corneille, qu'elle avait entendus autrefois au théâtre, qu'elle n'avait jamais oubliés et qu'elle voulut relire :

Quand les ordres du Ciel nous ont faits l'un pour l'autre,
Lise, c'est un accord bientôt fait que le nôtre.
Sa main, entre les cœurs, par un secret pouvoir,
Sème l'intelligence avant que de se voir;
Il prépare si bien l'amant et la maîtresse,
Que leur âme, au seul nom, s'émeut et s'intéresse.
On s'estime, on se cherche, on s'aime en un moment.
Tout ce qu'on s'entredit, persuade aisément,
Et, sans s'inquiéter de mille peurs frivoles,
La foi semble courir au-devant des paroles.
La langue, en peu de mots, en explique beaucoup;
Les yeux plus éloquent font tout voir tout d'un coup;
Et de quoi qu'à l'envi tous les deux nous instruisent,
Le cœur en entend plus que tous les deux n'en disent.

Elle était trop bonne chrétienne pour résister aux *ordres du Ciel* et elle ne songea plus dès lors « qu'à rêver à la douceur de demeurer en son pays où il y avait si peu de gens au-dessus d'elle, ce qui pourrait la guérir du regret qu'elle pouvait avoir de n'être pas reine dans des pays étrangers, dont les rois n'étaient pas faits comme Lauzun » (2). Bref, elle fit résonner tout le clavier des grandes amoureuses. Une seule réflexion trahissait en elle la femme de quarante-trois ans qu'elle était. Elle s'amusait de décevoir l'espérance de ses héritiers et de déjouer les ambitions qu'ils avaient conçues d'avoir son bien. Elle

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 92.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 94.

demeura ainsi, plusieurs semaines, nourrissant son rêve, hésitant à se confier à Madame. « Enfin, dit-elle, après avoir souvent repassé le pour et le contre dans ma tête, mon cœur décida l'affaire, et ce fut aux Récollets que je pris ma dernière résolution... Jamais je n'ai été à l'église avec tant de dévotion et ceux qui me regardaient me trouvaient bien absorbée, car j'étais assurément tout occupée. Je crois que Dieu m'inspira ce qu'il voulait que je fisse (1). » Sa décision prise, elle fut toute gaie, impatiente d'agir. Elle qui, pendant les semaines précédentes, n'avait parlé à Lauzun que de choses fort indifférentes et en tiers, elle mourait d'envie de lui donner occasion de lui dire ce qu'il ressentait pour elle, car aimant, elle était sûre qu'elle était aimée. Lauzun, cependant, se tenait à l'écart.

On avait parlé, pendant ce temps-là, de la marier au prince Charles de Lorraine à qui le roi devait rendre sa province. Ce lui paraissait une occasion d'aborder Lauzun et de l'amener à parler mariage. Elle était à ce point fébrile qu'elle ne put résister au désir de faire vite. Elle l'envoya chercher dans la chambre qu'il occupait au palais. On revint lui dire qu'il n'y était pas. Elle savait combien il était intime avec Guitry. Elle alla, elle-même, le chercher dans la chambre du grand-maître de la garde-robe. Vaine démarche. Comme, en descendant, elle entrait chez la reine, elle aperçut Lauzun qui causait avec la comtesse de Guiches. Celle-ci n'était point disposée à lâcher son interlocuteur. Il lui fallut attendre et s'apaiser. Alors, faisant mine de prendre conseil de Lauzun sur le projet de mariage, elle lui dit comment elle avait eu jusque-là peu de désir de se marier, malgré tous les mariages dont on avait parlé pour elle. « Je suis heureuse véritablement, conclut-elle, mais j'enrage quand j'entends compter les gens qui aspirent à ma succession. — Ah! répliqua le malicieux Gascon, pour cela je serais au désespoir et rien ne me donnerait tant d'envie de me marier. » L'arrivée de la reine les interrompit et Lauzun eut tout juste le temps de lui dire :

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 95.

« Je veux profiter de l'honneur que vous me faites de vous fier à moi et il y a trop de choses à dire sur un chapitre si important, pour ne pas le reprendre où on est demeuré (1). » En effet, le lendemain, après le dîner de la reine, Lauzun vint la trouver et, comme en badinant, fit renaître la conversation. Il était si glorieux d'être le chef de son conseil. Il avait fait depuis la veille bien des châteaux en Espagne. « Je plains l'état où je vous vois, lui dit-il, et je vous trouve bien heureuse de m'avoir trouvé pour vous décharger votre cœur quelquefois, car je vois bien qu'il y avait longtemps que vous cherchiez sans trouver quelqu'un digne de l'honneur de votre confiance. Je m'estime le plus heureux de tous les hommes de ce choix et j'ose vous dire que vous vous en trouverez fort bien et que j'en vais faire mon plaisir et mon unique joie après le service du roi. » Et tout aussitôt, il se mit à analyser sa situation. « Vous n'avez rien à souhaiter pour la grandeur, pour le bien, l'établissement; tout vous rit sur ces chapitres. On vous estime, on vous honore, par votre vertu, par votre mérite, autant que par votre qualité, chose agréable de se devoir cela à soi-même. Le roi vous traite admirablement bien; il vous aime. Je vois qu'il se plaît avec vous. Qu'avez-vous à désirer? Si vous aviez été reine, impératrice, vous vous seriez fort ennuyée; ces conditions-là ont peu d'élévation par-dessus vous et ont plus de peine et moins d'agrément. Demeurez donc toute votre vie ici, avec tous les agréments que vous y avez et tous les avantages que vous y possédez. Si vous avez envie de vous marier, vous avez de quoi faire un homme égal en grandeur et en puissance aux souverains. Il saura par-dessus que vous aurez le plaisir de l'avoir fait; qu'il vous en aura l'obligation; il dépendra du roi qui est en goût de vous, en tiendra sa grandeur comme de vous; ce qui vous en est un autre, par l'amitié que vous avez pour le roi et par la relation de sa grandeur à la vôtre, dont vous êtes si vivement touchée. Il ne faut point dire comme il faut qu'il soit fait pour posséder un tel honneur; car en

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 97.

vous plaisant et étant choisi par vous, ce sera un homme admirable. Rien ne lui manquera; mais où est-il? Tout ceci est beau; mais j'ai peur, comme j'ai dit, que ce ne soit un château en Espagne, par l'impossibilité de trouver quelqu'un qui vous puisse plaire. » La princesse se mit à rire. Il y avait deux heures qu'ils causaient. La reine sortit de son oratoire (1).

A partir de ce jour-là, d'ailleurs, Lauzun se fit rare. Elle le voyait presque tous les jours, mais il ne l'abordait pas. Il fallait que ce fût elle qui vint à lui. Il employait avec elle le même système qu'avec ses maîtresses d'autrefois, les femmes des billets amoureux desquelles ses cassettes étaient pleines. Ayant jeté l'hameçon, il se retirait à l'écart jusqu'à ce que la proie vint se prendre toute seule. Il ne lui déplaisait pas d'ailleurs d'ajouter quelques duretés. « Sa maxime, rapporte Saint-Simon, était que les Bourbons voulaient être rudoyés et menés le bâton haut. Sans quoi, on ne pouvait se conserver sur eux aucun empire (2). » Il traita la Grande Mademoiselle en Bourbon et après l'avoir appâtée, il ne lui parla plus que des mille difficultés, des dégoûts que leur grand projet rencontrerait. Il alla plus loin. Il se permit des critiques et malgré les précautions oratoires, il dit à cette femme de quarante-trois ans, qui accepta humblement ses insolences, ce qu'une femme endure toujours le plus difficilement : « Je ne vous veux pas flatter dans une chose où il va de votre salut, du repos de votre vie. Je vous en vais bien dire qui ne sont pas gracieuses et qui vous déplairont peut-être : c'est que je trouve que vous avez raison de prendre un parti, rien au monde n'étant si ridicule, de quelque qualité que l'on soit, que de voir une fille de quarante ans, habillée dans les plaisirs, dans le monde, comme une de quinze qui ne songe à rien. Quand on est à cet âge, il faut se faire ou religieuse, ou dévote, ou habillée modestement n'aller à rien. A cause de

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 98-99.

(2) Le rapprochement est d'Arvède Barine (*Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, 263-264).

otre qualité, vous pourriez une fois, pour faire votre cour, aller à un Opéra. Encore ne faudrait-il pas que ce fût tout le temps et vous en faire bien prier, ne témoigner pas être aise ni y prendre plaisir, ne louer rien par l'inapplication que vous auriez; aller à vêpres, au sermon, au salut, à l'assemblée des pauvres, aux hôpitaux, ne s'acquitter des devoirs envers la reine, où votre qualité vous oblige, qu'en pareilles occasions, ou bien vous marier; car l'étant à tous les âges, on va partout; on est habillée comme les autres, pour plaire à son mari. On va aux plaisirs, parce qu'il veut qu'on fasse comme les autres; mais ce mari me paraît une chose bien difficile à trouver; et peut-être quand on l'aurait trouvé à sa fantaisie, aurait-il des défauts qui vous rendraient malheureuse? C'est pourquoi, on ne sait que dire là-dessus (1)? »

Ainsi, Lauzun semblait décidé à ne pas s'avancer davantage et à laisser à la Grande Mademoiselle la responsabilité du pas décisif. Le manège de la vieille amoureuse,



Mademoiselle de Montpensier à vingt ans.

D'après un émail de Petitot.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 100.

la recherche continue qu'elle faisait de ce garçon de trente-sept ans, leurs longues conversations n'avaient pas échappé aux yeux vigilants de certains des amis de Lauzun. Or, on vint à parler, en ce temps-là, de marier Mademoiselle avec Charles Paris de Longueville qu'on appelait alors le comte de Saint-Pol. C'était celui des fils de la duchesse de Longueville qui ressemblait infinité à la Rochefoucauld, et pour cause. Il n'avait que vingt ans et sa mère l'admirait. Ce fut M^{me} de Puysieux qui mit en avant ce projet de mariage et, bien qu'il n'y eût rien de sérieux et que les ouvertures en eussent été étudiées sur-le-champ, cela faisait jaser beaucoup dans Paris. Guitry et quelques-uns des autres amis de Lauzun, en causant devant lui, observèrent qu'il ne leur avait pas échappé que Mademoiselle l'écoutait avec plaisir. Pourquoi ne tenterait-il pas la fortune et n'essaierait-il pas de lui faire sa cour? « Moi! s'écria-t-il, que dites-vous? Moi! songer à Mademoiselle! Ah! je connais trop cette princesse et je me connais trop moi-même pour concevoir un dessein dont le bruit m'épouvante. » On insista. Alors, Lauzun, feignant de réfléchir, parut céder à cet argument que rien n'était impossible à un homme aussi avant dans les bonnes grâce du roi (1). « Il voyait d'un côté, rapporte un de ses confidents, une des plus grandes princesses de l'Univers, qui avait méprisé un grand nombre de rois et de souverains, comme si la nature n'avait pas de quoi lui offrir un cœur digne d'elle. Il trouvait dans cette princesse l'humeur la plus fière et le courage le plus grand et le plus élevé qu'on pût imaginer. N'importe, il passa par-dessus toutes ces considérations. Après les avoir

(1) La scène se trouve à la fois dans *Le Perroquet ou les Amours de Mademoiselle*, réimprimé par Livet d'après une édition du temps, et dans *l'Histoire de Mademoiselle et du comte de Lauzun* (Bibl. de Sainte-Geneviève, mss. fs. 3208). Celui-ci a été imprimé par Chéruel (M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 566 et 569). Chéruel, tout en publant ce dernier récit, qu'il date de 1672 et qu'il qualifie de « petit roman souvent plat et d'une saveur insipide », n'a pas remarqué qu'il est une sorte de paraphrase des *Mémoires* de Mademoiselle. Or, comme ceux-ci n'étaient pas écrits en 1672, c'est la preuve de l'authenticité tout au moins des passages de l'*Histoire* où les deux versions se côtoient.

mûrement pesées pendant un mois, et après avoir très souvent perdu le repos pour s'appliquer entièrement au grand projet qu'il avait déjà fait, il fit ce que faisaient ces fameux courages de l'antiquité, lesquels n'entreprenaient jamais que ce qui paraissait presque impossible, ou du moins très difficile (1). » Cependant il persévéra dans sa tactique, résolu seulement à devenir quand l'occasion s'en présenterait, de confident de tragédie, grand premier rôle.

Un jour Mademoiselle lui confia que les journées lui paraissaient bien longues à Paris où elle ne le voyait pas. « Autrefois, lui dit-il, vous ne vous y ennuyiez point. D'où vient cela ? Cherchons-en la raison. C'est que vous n'aviez rien dans la tête. Et ce quelque chose vous n'en oseriez parler qu'à moi. Ainsi, vous vous ennuyez de ne pas me voir. Cela m'est bien honorable si on le savait, sans en savoir la raison, car, dès qu'on la saurait, on saurait bien que je n'y ai nulle part (2). » C'était dire à Mademoiselle qu'il fallait qu'elle parlât. Mais quelque chose l'en empêchait toujours : on était si peu libre dans ces salons de Versailles, où quelque fâcheux interrompait toujours les conversations au moment le plus intéressant.

Le voyage des Flandres, en rompant les habitudes de la Cour, allait fournir l'occasion désirée. Bien qu'on fût en pleine paix, le roi ne marchait point sans corps d'armée et c'était Lauzun qui devait le commander. Il avait si bien manœuvré qu'il avait persuadé à Mademoiselle qu'il était nécessaire qu'elle accompagnât le roi et au roi que la première princesse du sang devait être du voyage. Après quoi, il s'était vanté à Mademoiselle de n'avoir travaillé, avec autant de chaleur, à son départ que parce qu'il lui aurait été trop cruel de s'éloigner d'elle. Elle fut touchée. Lauzun ne la revit plus avant le voyage, mais elle aperçut ses équipages qui partaient, très beaux, très magnifiques et tenant toute la rue Saint-Honoré. Elle pensait : « L'année qui vient, il sera encore plus beau. » C'était le 28 avril et quand

(1) *Histoire de Mademoiselle et de M. de Lauzun.*

(2) M^{le} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 103-104.

le surlendemain à Compiègne, elle eut l'occasion de lui dire qu'elle l'avait rencontré et comme elle l'avait trouvé, il sourit. Guitry était là en tiers. « Quand vous serez à la tête de votre armée, lui dit-elle, ne viendrez-vous plus ici? » Il répondit qu'il y viendrait le plus souvent qu'il pourrait et en effet il la visita le lendemain (1). Il revint presque tous les jours. A Saint-Quentin, elle le trouva dans l'antichambre du roi paré et ajusté. Rochefort (2) était là, tout jaloux de voir son camarade général d'armée. Au camp, l'après-midi, elle vit avec plaisir M. de Soubise venir recevoir quelque ordre. Lauzun ôta son chapeau, le remit. M. de Soubise avait le sien à la main. « Cet air d'autorité lui seyait fort bien. S'il eût vu que je le voyais, je crois que ça lui aurait fait plaisir, mais il l'eut le soir de le savoir, je ne manquai pas de le lui dire (3). »

Durant tout ce voyage des Flandres, où l'on avait un temps effroyable et de très mauvais dîners, Mademoiselle fut dans le ravissement. Elle croyait que tout le monde ne songeait qu'à lui plaire, comptant Lauzun pour tout et le reste pour rien. Alors que les autres gémissaient des carrosses embourbés, des chariots qui versaient dans les marécages, des bagages perdus ou souillés par les pluies, elle n'avait qu'un souci, c'est que Lauzun à cheval était fort mouillé (4). Madame, déjà fort délicate, s'était abritée comme elle pouvait contre cette pluie torrentielle. Monsieur, qui causait avec le marquis de Villeroy, se moquait de Lauzun. « Pour rien, disait-il, je ne me montrerais à tous comme était M. Lauzun tantôt. Il n'avait pas bon air, avec ses cheveux mouillés. Jamais je n'ai vu un homme si affreux. » Elle, elle pensait qu'elle le trouvait fort bien en quelque état qu'il fût (5). N'avait-il pas pour elle les atten-

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 106.

(2) Il était aussi capitaine des gardes du corps, ayant acheté en 1669 la charge de Villequier, gendre de Le Tellier.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 107.

(4) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 108.

(5) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 110. Voici le portrait qu'elle en traçait en 1670 : « C'est un petit homme : personne ne saurait dire qu'il n'ait pas la taille la plus droite, la plus jolie et la plus agréable.

tions les plus délicates, jusqu'à faire passer ses femmes sur le pont, une heure avant les carrosses, pour qu'elle les trouvât à la couchée (1). Puis, elle avait la joie de voir les dragons. Lauzun les aimait. Il lui en avait parlé si souvent. A un autre moment, le roi rappelait que toutes ces belles troupes avaient été exercées par Lauzun, que c'était lui qui les avait mises sur ce pied-là et qu'elles n'avaient jamais rien fait que par ses ordres ou avec lui. A tout moment, le roi appelait le général pour lui donner quelque ordre (2). Il se tenait près du carrosse, à cheval, sans chapeau et se mouillant la tête. Elle osa dire au roi : « Sire, commandez-lui de mettre son chapeau. Cela le fera malade. » Elle le dit si



*François de La Rochefoucauld,
prince de Marsillac, pair, duc de La Rochefoucauld.*
Portrait de B. Moncornet.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Les jambes sont belles; un bon air à tout ce qu'il fait; peu de cheveux blonds, mais fort mêlés de gris, mal peignés et souvent gras; de beaux yeux bleus mais quasi toujours rouges; un air fin, une jolie mine. Son sourire plaît. Le bout du nez pointu, rouge; quelque chose d'élévé dans la physionomie. Fort négligé; quand il lui plaît d'être ajusté, il est très bien. » (*Mémoires*, IV, 249.)

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 114.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 115.

souvent qu'elle se prit à craindre qu'on ne le remarquât (1). Elle redoutait si fort qu'il ne couchât au camp sans équipage et mal abrité, si les troupes campaient, qu'elle osa ouvrir un avis avec son expérience de générale de la Fronde : « Sire, Votre Majesté devrait avoir la bonté de faire rentrer les troupes dans la ville. Tous les chevaux mourront s'ils ne sont à couvert et cette journée ruinera plus les troupes qu'une grande marche par le beau temps. » La raison fut goûtée et le souci, que la Grande Mademoiselle avait de Lauzun, valut à l'armée une nuit de repos au sec (2).

Elle le vit le soir à Avesnes. Il entra chez la reine, avec le comte d'Ayen, un peu à la hâte, car il promenait Morosini, ambassadeur de Venise, avec qui il s'était lié pendant ce voyage d'Italie qui avait tant fait jaser quelques années avant. Devant le comte d'Ayen, il s'excusa de n'avoir pu s'habiller faute de bagages et d'avoir dû poudrer ses cheveux qui étaient mouillés, mais ajouta-t-il, les gens sans desseins comme moi et aussi vieux ne s'ajustent plus. » D'Ayen ne comprenait rien à tous ces propos. Comme Lauzun ajoutait que c'était le hasard qui l'avait fait entrer chez la reine, chez qui il n'avait que faire : « Vous en repentez-vous, demanda Mademoiselle, puisque vous m'êtes bon à quelque chose? — Non, dit-il, mais je ne le serai pas longtemps, car je m'en vais. » Alors d'Ayen, qui comprenait de moins en moins ces propos pour lui sans suite, interrompit : « Je pense que vous êtes fou de parler de cette manière à Mademoiselle. — Moi, je ne suis point flatteur, je dis ce que je pense. Mademoiselle commence à me connaître assez pour savoir comme je suis fait. » Elle riait à tous ces beaux discours qu'elle entendait fort bien. Lauzun voulait évidemment la rassurer sur le faux bruit qui courait de son prochain mariage avec la duchesse de La Vallière. Aussi, ce fâcheux d'Ayen parti, au lieu de la laisser le complimenter de la façon dont il faisait le gé-

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 116.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 116-117.

néral, il lui coupa la parole : « Ce que vous dites fait pitié, s'écria-t-il. Vous en devriez avoir de moi de n'en pas faire un autre personnage. Ce n'est pas que ce ne soit au-dessus de moi, quelque commandement que ce puisse être, par la manière dont le roi me l'a donné; mais comme il faut marcher à ses troupes, y être les soirs, les matins, comme cela m'ôte mille moments que je voudrais mieux employer, j'enrage d'y être. Mais à quoi les mieux employer? — Dites à quoi? » demanda Mademoiselle. Il ne répondit rien. Un moment après, il reprit : « En l'état où je suis, je suis plus prêt à aller me jeter dans quelque ermitage qu'à demeurer dans le monde. J'y entrevois de si belles et de si grandes espérances que, si elles me manquent, je mourrai de douleur. Je ferais mieux de les prévenir par la retraite. Tout le monde dirait que je suis fou et moi je trouverais bien que je ne le suis pas. — Moi qui vous confie toutes mes affaires, faites-moi un peu part des vôtres, riposta Mademoiselle. — Je n'en ai point. — Mais ne songerez-vous point à vous marier et n'avez-vous point eu de vue dans votre vie pour cela? — Non, répondit-il, quand on a voulu m'en donner, je m'en suis toujours éloigné. La seule chose à quoi je songerais, si je voulais me marier, ce serait à la vertu de la demoiselle, car s'il y avait la moindre faute, je n'en voudrais pas, fût-ce vous, qui êtes au-dessus de tout. Si je vous pouvais épouser et que l'on m'eût dit quelque chose de votre réputation, et que vous ne me plussiez pas par votre personne, je ne voudrais jamais. » Elle était aux anges de l'entendre parler de la sorte. « Dites-vous bien vrai? demanda-t-elle, car si cela était je vous aimerais encore mieux. — Oui, je vous le dis et rien ne me choquerait davantage que d'entendre dire que je voulusse de quelque personne dont la vie ne serait pas telle que la doit avoir une honnête fille. J'aimerais mieux épouser votre femme de chambre, si je l'aimais. Je ne verrais plus le monde, je m'enfermerais dans mon logis et y vivrais avec honneur. — Et vous voudriez bien de moi? dit Mademoiselle, car je suis sage et je n'ai rien qui vous déplaise. — Ne faisons point de conte de Peau d'Ane, quand nous parlons

sérieusement. — Mais revenons donc à moi. Quand me permettrez-vous de prendre une résolution et de sortir de l'état que vous me dites tous les jours qui vous fait pitié. — Vous ne songez pas que mon ambassadeur m'attend. » Et quoique l'ambassadeur l'attendit, il demeura encore une heure à causer avec Rochefort qui venait d'arriver.

Lui parti, Rochefort demanda : « Y a-t-il longtemps que vous êtes avec M. de Lauzun ? — Il y a une heure, répondit Mademoiselle. » Elle mentait, car ils avaient causé deux ou trois heures ensemble. « Il ne vous a pas ennuyé, reprit Rochefort, car vous tirez parti de toute sorte de gens. Quand il veut, il a de l'esprit. Ce n'est que belle malice qui lui fait conter des fagots que l'on n'entend point... Que vous a-t-il dit aujourd'hui ? Il m'a conté qu'il quitterait un de ces jours la Cour pour se faire ermite et ce chapitre a quasi toujours duré. J'admire cet homme de vous conter de telles choses. » Et, ainsi lancé sur le fait de Lauzun, Rochefort se mit à raconter que le général avait renoncé à la galanterie, qu'il ne voyait plus de femmes, qu'il n'était occupé que de faire sa cour au roi et que s'il visitait parfois M^{me} de La Sablière, ce n'était pas en galant, mais pour quelque intrigue en quoi elle lui servait. Tout ce récit enchantait Mademoiselle qui se coucha de la meilleure humeur du monde (1).

Le 8 mai, la Cour était au Quesnoy. De là on alla à Cateau-Cambrésis puis au Catelet. Là, chez la reine, ils eurent une longue conversation. « Je suis toute résolue de me marier, lui dit Mademoiselle. Toutes les difficultés que vous m'avez fait voir sont surmontées dans ma tête et j'ai quasi trouvé cet heureux. Il ne lui manque plus que votre approbation. — Vous me faites trembler de vouloir aller si vite en une pareille affaire. Il faut des siècles pour y songer. — Hélas, quand on a quarante ans, que l'on veut faire une folie, il n'y faut pas penser si longtemps. On n'a qu'à voir si celui que l'on prend n'en fait pas une. Je suis si déterminée que le premier séjour que nous ferons, j'en

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 117-122.

veux parler au roi et me marier en Flandre. Ça fera moins de bruit qu'à Paris. — Ah! gardez-vous en bien. Je ne le veux pas, moi qui suis le chef de votre conseil. Je m'y oppose. — Vous êtes plaisant, vous qui ne voulez pas vous marier d'en empêcher les autres. — Si je voulais croire aux horoscopes, j'y songerais, car une personne que j'ai connue m'a dit qu'elle avait fait tirer mon horoscope et que je ferais la plus grande fortune qu'un homme ait jamais faite par un mariage. Elle en était au désespoir. — Elle n'était donc pas votre amie? — Elle m'aimait assez, mais elle était fâchée de n'être pas celle qui la ferait. Ce n'était pas une marque qu'elle ne m'aimât point. »

Mademoiselle demeura un instant silencieuse (1), puis elle reprit : « Mais moi qui suis votre amie et qui suis vos conseils, il faut que vous suiviez les miens. Au nom de Dieu,



La comtesse de Fiesque.

Portrait-frontispice de Bérénice.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Le nom de cette amie la préoccupait et elle le lui demanda sans qu'il voulût le lui dire. C'était M^{me} de Nemours, devenue depuis reine de Portugal et qui jadis ne l'avait pas épousé faute de dot. (M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 199.)

songez à ce qu'on vous a dit : mettez-vous dans la tête le plus grand dessein que l'on puisse avoir et suivez cette affaire. Sans être astrologue, je suis persuadée que vous pouvez prétendre à tout. Songez donc à quelque chose et ne perdez point de temps (1). » Les propos en restèrent là, mais le lendemain Lauzun et Guitry étaient dans l'antichambre de la reine et causaient d'un maréchal des logis mort à Saint-Quentin en trois jours. Mademoiselle entra. Lauzun lui dit : « Nous parlions de la mort de Catanes. Il est bon de vous parler quelquefois là-dessus. Vous craignez la mort et vous n'y songez point. Je vous en veux faire souvenir. » Et plusieurs fois, comme elle entrat chez la reine ou en sortait, Lauzun, par allusion à leur conversation de la veille, lui disait à son passage dans l'antichambre : « Souvenez-vous que vous êtes mortelle ! — Je ne comprends pas pourquoi il dit cela, observa Rochefort, et à quoi est bonne cette plaisanterie (2). »

Toute la Cour avait plus de flair que Rochefort. Colbert de Croissy, frère du contrôleur général et ambassadeur du roi en Angleterre, vint à Calais présenter ses devoirs à Louis XIV. Cette visite suffit pour que toutes sortes de bruits courussent. Le matin que l'on partait, à peine était-on dans les carrosses, Monsieur dit : « Si je voulais, je dirais une nouvelle que l'on m'a dite. » Le roi se mit à rire et dit à Monsieur : « Je m'étonnais que vous ne l'eussiez pas encore dite. » On se regarda. Le roi ajouta : « Je parie que ma cousine le sait à la mine qu'elle fait ? » Mademoiselle ne répondit rien. Monsieur répliqua : « On ne parle d'autre chose depuis hier soir. — Il faut que je le lui dise, reprit le roi, mais ce n'est pas une chose certaine, ni que l'on ait eu ordre de me dire. Mais Colbert, mon ambassadeur en Angleterre qui arriva hier soir, affirme qu'il est public en Angleterre, et même que toutes les personnes de qualité les plus considérables disent que le roi se va démarier, que la reine y consent, qu'elle s'en re-

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 125-126.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 126.

tourne dans un couvent et que le roi d'Angleterre épousera ma cousine. Voilà ce que je sais. » La reine dit : « C'est que cela serait horrible. Quoi! ma cousine, le voudriez-vous? » Mademoiselle ne répondit pas. « Mais répondez, dit le roi. Que pensez-vous, là-dessus? — Je n'ai point de volonté que celle de Votre Majesté, mais je crois qu'elle ne voudrait pas que je fisse rien contre ma conscience. — Quoi! vous vous en rapporteriez au roi? fit la reine. — Elle le pourrait, dit le roi. Je ne me voudrais pas damner pour les autres. » Mademoiselle se mit à pleurer. « Pour moi, reprit Monsieur, je trouverais cela fort beau. Le roi d'Angleterre est si honnête homme. — Vous vous connaissez tant, dit M^{me} de Montespan. Il a été si amoureux de vous. Cela serait fort joli. Vous écririez au roi, vous nous feriez mille présents de ce qu'il y aurait de joli et de nouveau. » Mademoiselle pleurait doucement. « Pleurer d'un bruit! dit le roi. — Le seul bruit de quitter Votre Majesté, m'attendrit, répliqua Mademoiselle (1). » Quand on arriva à Boulogne et qu'elle vit Lauzun, elle lui rapporta cette conversation. Il en avait déjà entendu parler et savait même qu'elle avait pleuré.

Le lendemain, à Hesdin, les troupes se disloquèrent. Lauzun, au jeu de la reine, la voyant causer avec Colbert de Maulevrier, s'approcha d'elle. « Vous lui demandiez si son frère l'ambassadeur lui avait dit bien des nouvelles d'Angleterre; car à l'heure qu'il est vous en êtes entêtée: Les nouveautés vous plaisent et celle-ci vous doit plaire. Pour moi, j'approuve fort que vous ayez du goût pour être une grande reine, dans un pays où vous pouvez servir le roi, et il n'y a rien que je ne fisse pour y contribuer. J'honneure fort le roi d'Angleterre. C'est un parfait honnête homme, des amis du roi. Après cela pourriez-vous douter que je ne souhaitasse passionnément cette affaire? » Il ne croyait pas un mot de ce qu'il disait et battait les buissons pour la faire parler. Elle répondit : « Si j'en avais tant d'envie, je n'aurais pas fait ce que je fis hier. Mais vous

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 132-133.

savez si bien le contraire de ce que vous dites que je ne veux pas me donner la peine de vous répondre. » Alors ils s'approchèrent de la fenêtre et se mirent à examiner les gens qui passaient. Elle les jugeait tous d'un mot. « A ce que je vois, ce n'est pas un de ceux-là que vous choisirez. » dit Lauzun. — Non assurément. Je voudrais qu'il passât et vous le pouvoir montrer. — Cherchons tout ce qui reste ici et qui n'a pas passé. Charost qui est auprès du roi? dit-il. » A ce moment le comte d'Ayen entraît. « En voilà encore un qui ne passera pas, répliqua Mademoiselle. Il faut chercher, il y en a encore quelque autre. » Sur cela, il sourit (1).

La Cour rentrait à Versailles. Un dimanche de la fin de juin, chez la reine, Mademoiselle causa avec M^{me} de Nogent. Elle la voyait très rarement autrefois. Mais, pendant le voyage des Flandres, elles s'étaient liées et c'était par elle qu'elle avait appris combien Lauzun était au désespoir, et elle aussi, du bruit que l'on faisait courir de son mariage avec la duchesse de La Vallière (2). Ce jour-là, elle lui dit que le lendemain, elle demanderait la permission au roi de se marier et que l'affaire serait faite en vingt-quatre heures. « Devinez à qui? » ajouta-t-elle. M^{me} de Nogent, fine mouche, qui avait eu sûrement les confidences de son frère, n'eut garde de nommer un autre que M. de Longueville. « Non, répliqua-t-elle, c'est un homme de fort grandes qualités et d'un mérite infini qui me plaît. Regardez tout ce qui se passera, et, si vous le nommez, je vous le dirai. » Puis, au bout d'un moment, elle ajouta : « Il est allé à Paris. Il ne viendra que ce soir. » Quelques instants après, Mademoiselle apprenait de la bouche du comte d'Ayen que Madame se mourait à Saint-Cloud. Il fallut y courir (3). Après les adieux, on retourna à Versailles. Au sortir de la table de la reine, Lauzun arriva.

(1) *Histoire de Mademoiselle et de M. de Lauzun.* — M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 134-136.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 136.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 142-143.

Mademoiselle lui dit : « Voilà qui nous déconcerte. — Beaucoup, répondit Lauzun, et j'ai peur que ceci ne rompe tous nos projets. — Ah ! non, s'écria-t-elle, quoi qu'il puisse arriver (1). » Le lendemain soir, elle le revit chez la reine. « Je crois bien que le destin, jaloux de mon bonheur, s'est déclaré contre moi. La mort de Madame va entièrement faire avorter tous les glorieux desseins que Votre Altesse Royale avait conçus pour moi. La mort de cette princesse vous a laissé une place plus digne de vous et plus favorable à votre condition que celle que vous vous destiniez. Vous vouliez un cadet, mais il fallait que dans ce cadet vous trouvassiez un grand prince et votre attente ne pouvait jamais être mieux remplie que par la royale personne de Monsieur, frère unique du roi. » Mademoiselle répliqua en protestant que rien ne changerait ses intentions (2). Elle ne lui dit pas que dans la journée, le roi l'avait menée dans la ruelle de la reine et, après avoir réglé avec elle le céremo-nial des funérailles, lui avait dit : « Ma cousine, voilà une place vacante. La voulez-vous remplir ? » et que, prenant ses réponses d'étiquette comme une acceptation, il avait conclu : « J'y travaillerai et je vous en rendrai compte. » Pour toute la Cour, et, on peut le dire, pour toute la France, Monsieur était d'ores et déjà remarié avec la Grande Mademoiselle (3). Louis XIV n'avait pas perdu de temps pour entretenir son frère des ouvertures qu'il avait faites à leur cousine. Monsieur avait simplement répondu qu'il n'était pas encore temps de songer à se marier (4). Le dimanche suivant, à la messe, Lauzun dit à Mademoiselle : « Eh bien ! vous épousez Monsieur. Il le faut, le roi le veut. — Cela ne se fera point, répliqua-t-elle. — Ah ! si, et j'en serai bien aise, car je préfère votre grandeur à ma joie et à ma fortune (5). » Et après dîner, l'ayant rejointe chez la reine,

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 148.

(2) *Le Perroquet ou les Amours de Mademoiselle*.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 150.

(4) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 155.

(5) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 155.

quand le roi fut au Conseil, il reprit le même thème : « Il faut oublier le passé. Pour moi, je ne sais plus rien de ce que vous m'avez conté. Depuis quelque temps, j'ai tout oublié (1). » Le soir des funérailles, comme Mademoiselle avait conduit le corps à Saint-Denis et qu'après s'être reposée quelques heures à Paris, elle rentrait à Saint-Germain, Lauzun vint encore lui parler chez la reine pour la supplier de ne plus l'appeler, de ne plus lui écrire, de ne plus envoyer chez lui. Il était, disait-il, assez malheureux pour déplaire à Monsieur, car il était très obéissant serviteur de feu Madame. Et comme elle répliquait qu'elle ne voulait absolument pas épouser Monsieur, il l'invita à partir pour Forges le plus tôt possible, ce qui était le seul moyen d'oublier (2). Seulement, même à Forges, il eut soin que le chevalier de La Hillière, lieutenant de sa compagnie, lui répétât une fois de plus qu'il n'épouserait pas M^{me} de La Vallière. « Le roi, avait-il dit, n'a jamais déshonoré personne, il ne voudrait pas commencer par moi (3). »

Comme elle comprenait bien que tant qu'il serait question du projet de mariage avec Monsieur, elle ne pouvait énoncer ses réelles intentions, elle tenait à couper court au plus tôt. Elle n'avait garde de paraître résister aux désirs du roi, mais elle faisait en sorte que ces désirs s'éteignissent d'eux-mêmes. Elle savait bien d'ailleurs que le chevalier de Lorraine avait grand peur de ce mariage et ferait tout pour le rompre. D'ailleurs, parler mariage lui permettait certaines avancées. « Est-il vrai, lui dit un jour le roi, que lorsque Madame mourut, vous me deviez déclarer le lendemain que vous vouliez vous marier et m'en demander mon agrément ? — Si on l'a dit à Votre Majesté, cela est vrai. Si l'on ne vous l'a pas dit, cela n'est point. —

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 156.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 157-158.

(3) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 159. « La Hillière, dit Dangeau, était un des plus droits, des plus braves, des plus honnêtes gentilshommes de France..., confident de M. de Lauzun. » (Dangeau, *Journal*, VI, 112.) La Hillière mourut en mai 1697.

Il
de
ut
elle
re
nt
ur
ne
u
ant
ait
il
qui
à
te
l'il
lit,
m-

es-
ait
urt
aux
ei-
le
et
lui
our
iez
'en
sté,
—

Dan-
êtes
eau,

Qu'est-ce que cela veut dire? » demanda la reine. Le roi riait : « Je n'en sais rien, dit-il. Est-ce à M. de Longueville? — A qui pourrait-ce être, car vous n'épouseriez qu'un prince? » continua la reine, tandis que le roi se taisait. « J'ai de quoi faire un plus grand seigneur, quand il me plaira, qu'un cadet de Lorraine, répondit Mademoiselle, et donnerais un plus honnête homme, et qui servirait mieux le roi, que M. de Guise. Puisqu'il a consenti au mariage de ma sœur avec lui, j'ose espérer que je ferai ce que je voudrai et qu'il ne me contraindra pas. — Non, assurément, repartit le roi. Je vous laisserai faire tout ce que vous voudrez et je ne contraindrai jamais personne. — Mais à quoi bon tout ceci? demanda la reine. Et l'affaire de Monsieur? — Votre Majesté voit bien que le roi s'amuse, qu'il fait des contes pour embarrasser Votre Majesté et moi, à quoi nous n'entendons rien (1). » Quelques jours plus tard, comme Mademoiselle entrait chez la reine pour la chercher pour aller à la messe, elle rencontra Lauzun. « Vous êtes bien hardi de m'oser parler. Il est vrai que personne ne nous voit, lui dit-elle. Dites-moi des nouvelles de mon affaire. Me marierai-je bientôt avec Monsieur? — Je n'en entends pas parler, dit-il, mais je le crois. Tout le monde dit que vous en êtes fort entêtée et que vous en pressez le roi tous les jours. — Je le veux, lui dit-elle, comme le premier jour. — Mais vous me parlez, quand vous venez de confesse, que vous allez communier? Cela est-il bien? — Oh! pour vous, il n'y a aucun temps où je ne vous parle. Je n'aurai jamais de scrupules de la manière dont vous êtes pour moi. — Je n'entends point cela, dit-il. — Je l'entends fort bien, moi. J'espère que bientôt vous l'entendrez mieux, car je suis fort lasse de tout ceci. » Alors, il s'en alla de son côté (2). En effet, quelques jours plus tard, la rupture avec Monsieur était officielle.

Mademoiselle avait dit au roi chez la reine qu'elle ne voulait pas se marier avec Monsieur, qu'il fallait lui dire

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 163-164.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 165.

qu'ils seraient fort bien ensemble cousins germains, comme Dieu les avait fait naître, et qu'il fallait en demeurer là. Monsieur fut assez dépité du refus. « Je sais bien, dit-il au roi, qui a rompu cette affaire. Il y a trois hommes à la Cour, qui sont de ses amis et qui ne sont pas des miens. » Quand Louis XIV rapporta le propos à Mademoiselle, il ajouta qu'il n'avait pas voulu demander à Monsieur quels étaient ces trois hommes, ne voulant faire d'affaires à personne. « Je ne sais, répliqua-t-elle, ceux qu'il accuse de m'avoir conseillée, car, depuis la mort de Madame, je n'ai parlé en particulier à pas un homme qu'à M. de Reims, à Rochefort et à Roquelaure. Je ne sais pas s'il les accuse. » Le roi sourit et dit : « Je ne sais pas si c'est eux (1). »

Il avait sans doute quelque idée de la vraie cause de ce refus. On a raconté qu'un peu avant la mort de Madame, le roi avait dit un jour en riant à Lauzun : « Mais, Lauzun, il me semble que tu n'es pas trop mal dans l'esprit de ma cousine et que tu as près d'elle plus d'accès que beaucoup d'autres. — Sire, avait répondu Lauzun comme par baderie, je suis en effet assez heureux pour n'y être pas mal et cette princesse me fait l'honneur de me traiter d'une manière à me faire croire que si Votre Majesté m'est favorable, je puis prétendre... — Comment! avait repris le roi continuant à rire, tu pourrais bien aspirer à devenir mon cousin? — Ah! sire, repartit Lauzun, à Dieu ne plaise, que j'eusse une pensée au-dessus de ma position et qui me rendrait criminel si j'osais la mettre au jour de moi-même. Je sais que je suis un gueux de cadet, qui n'a rien qu'il ne tienne des libéralités toutes royales de Votre Majesté. Je sais que sans elle, je ne serai rien, et aujourd'hui je puis me vanter d'avoir quelque chose ou, pour parler plus juste, je puis avancer que je suis trop riche, puisque j'ai l'honneur de ne pas vous être indifférent. » Alors, M^{me} de Montespan avait interrompu : « Eh pourquoi, sire, vous opposeriez-vous à sa fortune? Laissez-le faire, il n'y a pas de prince qui ait plus de mérite que lui. — Eh bien!

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 168-169.



La duchesse de Montpensier.

Portrait non signé.

(Vers 1670.)

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Lauzun, avait conclu Louis XIV, pousse ta fortune. Je t'assure, ma foi, que je t'aiderai de tout ce que je pourrai (1). »

Enfin, pendant un voyage à Versailles, furieuse de voir que Lauzun la fuyait à son ordinaire, Mademoiselle l'arrêta et lui donna rendez-vous pour le lendemain chez la reine. Là, elle lui conta tout ce qui s'était passé et il approuva en tous points sa conduite. Elle lui dit alors que puisque, Dieu merci, le mariage avec Monsieur était rompu, elle était résolue à reprendre son premier dessein. Il lui conseilla fort de ne pas se hâter et de bien examiner toute chose. De nouveau, leurs entretiens reprurent. Au cours de l'un d'eux, elle voulait lui nommer celui qu'elle avait choisi. « Ce choix me fait trembler, lui dit-il, car si je ne l'approuve pas, résolue comme je vous vois, vous ne me voudrez jamais voir, et ce me serait la plus rude chose du monde de perdre l'honneur de vos bonnes grâces. Je suis si troublé de tout ceci que j'ai quasi envie de vous supplier de ne plus m'en parler. » Et plus il se défendait et plus elle le priait de la conseiller (2).

Un jeudi soir qu'il était chez la reine, après souper, il traversait l'antichambre pour aller chez le roi. Elle l'appela. « Je veux absolument vous dire qui c'est. — Attendez à demain. — Cela ne se peut pas, ce serait vendredi. Si j'avais une écritoire je vous l'écrirais. Je ne peux vous le dire en face. Je m'en vais souffler contre le miroir et je l'écrirai. » A ce badinage, minuit sonna « Il n'y a plus moyen de le dire, reprit Mademoiselle, ce serait vendredi. » Le lendemain, elle écrivit tout en haut d'une grande feuille de papier : « C'est vous. » Elle la cacheta et la mit dans sa poche. Mais elle ne le vit qu'au moment du souper. « J'ai le nom dans ma poche, lui dit-elle, mais je ne veux pas vous le donner le vendredi. — Remettez-le moi, répondit-il, je vous promets que je le mettrai sous le chevet de mon

(1) *Le Perroquet ou les Amours de Mademoiselle*, réimpression Garnier, II, 161.

(2) *M^{lle} de Montpensier, Mémoires*, IV, 172.

lit et que je ne l'ouvrirai pas avant minuit sonné. Vous pensez bien que je ne dormirai pas et que j'attendrai cette heure avec beaucoup d'impatience. Demain je vais à Paris et je n'en reviendrai que fort tard. — Eh bien ! j'attendrai à dimanche (1). »

Le dimanche, quand Lauzun vint après dîner chez la reine, ils causèrent un certain temps dans le cercle. Puis la reine étant allée faire ses dévotions, ils s'isolèrent près de la cheminée. Alors, elle s'amusa à lui montrer la feuille cachetée, la tirant de sa poche et l'y remettant alternativement. Il la priait de la lui donner, lui disant que le cœur lui battait, qu'il ne savait ce que cela signifiait. Enfin, elle s'y décida. « Vous répondrez, lui dit-elle, dans la même feuille ce que vous trouverez à propos et ce soir, chez la reine, nous parlerons ensemble. » Il faisait grand froid ce jour-là. Au retour des Récollets, Mademoiselle s'était jetée à genoux près de la cheminée pour se chauffer. Lauzun entra et s'approcha d'elle. « Je suis transie de froid, lui dit-elle. — Moi, je suis bien plus transi de ce que j'ai vu. Mais je ne suis pas assez sot pour y donner, je vois bien que vous vous moquez de moi. — Rien n'est plus sérieux ni plus résolu, répliqua-t-elle. » Après le souper, il se rapprocha deux ou trois fois, mais sans oser l'aborder, ni elle aller à lui. Pourtant, il lui remit le papier et elle alla lire ce qu'il avait écrit dans un cabinet de la maréchale de Lamothe. Il feignait de croire à une raillerie. Il disait ne pouvoir penser qu'elle songeât sérieusement à cela et il n'osait répondre d'une autre manière, mais il avait un tel dévouement à ses volontés qu'elle l'y trouverait toujours fort soumis (2).

Le lendemain, la Cour allait à Versailles. Au moment du départ, sur la porte de la chambre de la reine, Charost et le comte d'Ayen vinrent parler à Mademoiselle. Lauzun demeurait à l'écart. Elle l'appela : « Vous êtes bien sauvage de ne pas approcher des gens. — Je ne savais pas,

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 172-173.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 174.

répondit-il froidement, si vous n'aviez pas d'affaires avec ces messieurs. » D'Ayen et Charost prirent congé. Alors ce fut elle qui s'approcha de Lauzun. « Est-ce que nous ne parlerons point ensemble à Versailles? lui dit-elle. — Le moyen de parler aux gens qui se moquent des autres. — C'est vous qui vous moquez de moi. Vous voyez très bien que je parle sérieusement. » Pendant toute la journée à Versailles, elle ne le vit pas. Elle avait peine à contenir son secret. En promenant dans l'Orangerie, le maréchal de Luxembourg lui dit, en manière de plaisanterie, en regardant des souliers neufs qu'elle portait: « On pourrait dire de vous que vous êtes une demoiselle bien chaussée, sans vous offenser, qui serait toute propre à faire la fortune d'un cadet de bonne maison. — Ne paraissiez pas en rire, répondit-elle. Si je la faisais un de ces jours, vous seriez bien étonné. — Point du tout, répliqua-t-il, j'aime la noblesse française, moi qui suis le premier baron chrétien de la nation (1). » Lauzun ne parut que le soir chez la reine et là ils causèrent devant Dangeau admirant comment le capitaine des gardes pouvait dire à Mademoiselle tant de choses qui ne signifiaient rien et comment elle y répondait.

Ce ne fut que le jour suivant, qu'ils eurent la première conversation où ils envisageaient un avenir commun. Elle commença par lui parler de ses sentiments pour lui et Lauzun, protestant qu'il n'était pas assez fat pour oser se flatter de croire que ce pût être une chose possible, lui demanda si elle avait vraiment le courage d'épouser un domestique de son cousin germain. « J'aime tant le roi, lui dit-il, et j'y suis si attaché par mon inclination que je ne le quitterais pas pour l'honneur que vous voulez me faire. » Puis, il lui parla des bizarries de son caractère, de son goût pour le silence et la solitude. « Je suis l'homme

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 175-176. On sait que le maréchal de Luxembourg (Henri de Montmorency-Bouteville) était d'une maison qui avait la prétention d'être les premiers barons de France.

du monde qui aime le moins à parler, et il me semble que vous aimez fort la conversation. Je suis des trois ou quatre heures enfermé seul dans ma chambre. Si mon valet entrait je crois que je le tuerais et je sens qu'il me serait impossible de parler le reste du temps. J'ai une si grande sujexion auprès du roi qu'il ne me resterait guère de temps pour voir ma femme si j'en avais. Ainsi je serais un mari que l'on ne verrait guère et quand on le verrait qui ne serait pas divertissant.» Tout cela ne l'arrêtait pas, même sa protestation qu'il ne se souciait pas d'avoir une plus grande charge. Et tandis qu'ils causaient de la sorte, le froid pénétrait par la fenêtre grande ouverte où les filles de Mademoiselle s'étaient isolées.

Lui était si fort à sa démonstration qu'il ne sentait pas le froid, mais Mademoiselle finit par en être saisie. Quant aux jeunes filles, elles grelottaient. « Mesdemoiselles, avez-vous chaud? » interrogea Lauzun avec son air de pince-sans-rire, au



Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier.

Portrait de Regnesson, 1661.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

moment où il sortait (1). Elles durent trouver la plaisanterie mauvaise, mais il se souciait fort peu de l'avis des gens de Mademoiselle, il était trop inquiet de ce qu'on penserait en haut lieu de la partie qu'il avait liée ce soir-là.

Dans les premières conversations qu'ils eurent à Paris, où la Cour était rentrée pour passer l'hiver et entendre le premier sermon de l'Avent, il lui fit quelques concessions, car, au fond, il avait été assez ennuyé d'être pris au mot. Par amour pour elle, il consentirait à prendre un gouvernement si on voulait lui en donner un et même, il le demanderait peut-être. Elle s'appesantit longuement sur ses grands domaines, la beauté de son château d'Eu, les grandes améliorations qu'elle voulait y faire (2). Et chaque fois, il avait soin de lui répéter d'y bien songer, qu'elle pourrait s'en repentir et qu'il n'y avait encore rien de fait puisqu'on n'en avait pas parlé au roi. Il ajoutait : « Peut-être que le roi ne le voudra pas. — Il le sait, répondit-elle. » Alors, il certifiait qu'il ne lui en avait pas parlé et il lui faisait des frayeurs de ce consentement que le roi pourrait bien refuser (3).

D'autres fois, il parlait de sa compagnie qui serait si belle à la revue de mars. « Il faut que les quatre brigades soient montées sur des chevaux d'Espagne, des barbes, des hongres, des cravates, que tous les gardes aient des buffles neufs avec les manches chamarrées d'or et d'argent. » Et elle encherissait. « Il faut qu'ils aient tous des plumes blanches et vertes et des rubans couleur de feu. » Alors, il était ravi de la voir si pleine d'ardeur. « Le roi dira : « Ma cousine y prend autant de plaisir que vous. » — L'année qui vient, votre équipage sera encore plus beau que cette année, car vos couvertures de mulets et les caparaçons seront couverts de fleurs de lis. Vous serez bien aise de prendre mes armes et d'avoir mes livrées qui sont celles

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 177-179.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 179-180.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 182.

de feu Monsieur (1). » Mais tous ces beaux rêves ne devaient pas détourner de songer au consentement du roi. Tous les jours, Mademoiselle pressait Lauzun de consentir à ce qu'elle écrivit, car, la première fois, elle ne voulait pas parler. Il résistait, attendant peut-être un signe de M^{me} de Montespan qui n'ignorait rien de ses projets. Il correspondait avec elle, lui communiquant les lettres de Mademoiselle (2) et elle lui servait réellement d'avocat auprès du roi (3). A la fin, il céda. Ce fut par Bontemps, qu'elle fit passer sa lettre. Elle était longue, dans des termes pressants, et elle suppliait le roi de lui faire réponse par écrit et d'attendre, pour lui en parler, qu'elle commençât. Louis XIV lui fit une réponse « fort honnête ». Il lui marquait son étonnement, la priaît de ne rien faire à la légère, l'assurait qu'il l'aimait et qu'il ne la contrarierait jamais. C'était une manière de consentement. Elle avait, la veille, supplié Lauzun de venir la voir au Luxembourg. Au milieu d'une véritable cohue, elle devait recevoir les ambassadeurs de Hollande. Quand Lauzun entra, accompagné de M. de Longueville, elle ne put se contenir. Elle l'entraîna dans sa petite chambre et lui fit lire la réponse du roi. « Que voulez-vous qu'il vous dise de mieux ? dit Lauzun. Vous voulez faire une chose que vous ne devez pas. Il vous le représente, vous prie d'y songer, et puis vous assure de son amitié et qu'il ne vous contraindra en rien. Pour moi, je trouve cela admirable. » Elle voulait lui montrer son cabinet. Il refusa. « J'aurai le temps de le voir

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 183.

(2) « Comme vous croyez que Mademoiselle vous redemandera vos lettres, je vous les renvoie; mais si vous pouvez les ravoier ou les garder, il serait bon que vous me les renvoyassiez demain pour que je les y puise montrer. » Pierre Clément, *Madame de Montespan*, 218-219 (la lettre est datée par lui 1670 sans mois ni quantième).

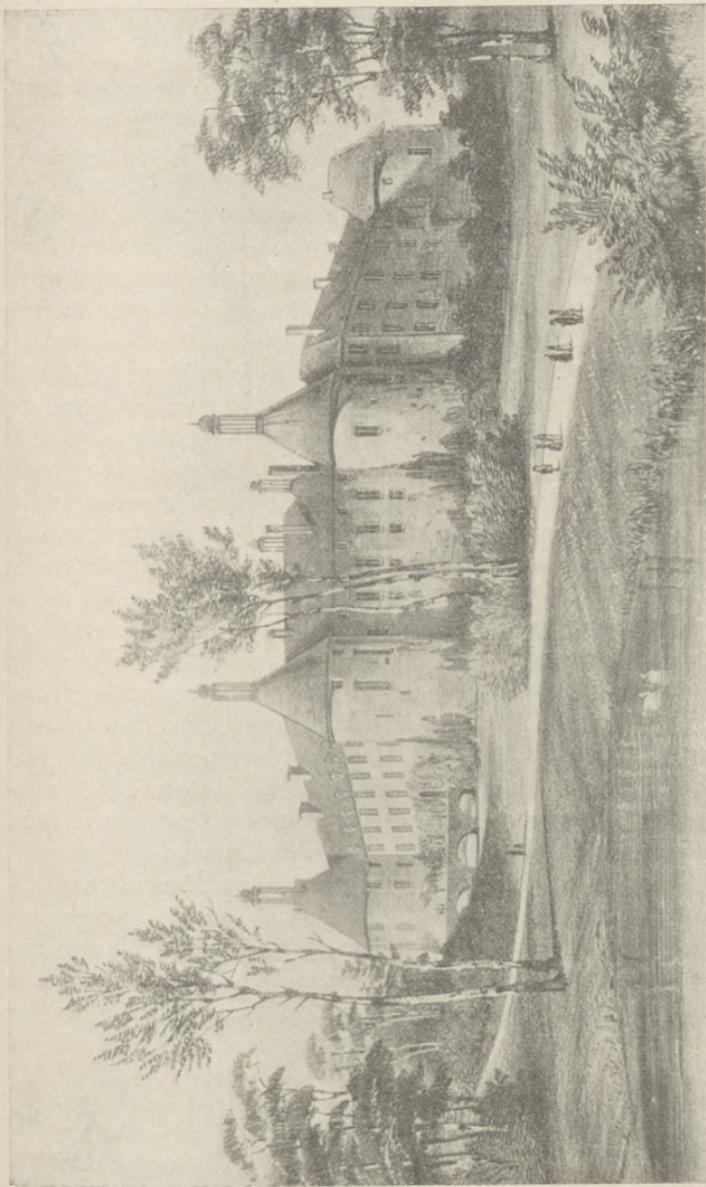
(3) « J'ai fait voir votre lettre et j'en ai parlé dès hier, de la part de Mademoiselle, pour avoir un ordre du roi. Il m'a dit qu'il ne comprenait pas quelle sorte d'ordre on voulait qu'il donnât parce qu'il fallait un lieu ou une raison. J'ai écrit à Mademoiselle la même chose. Je vous en avertis afin que vous la déterminiez à ce que vous voudrez. » (Pierre Clément, *Madame de Montespan*, 219.) Egalement non datée.

et il faut que je m'en aille. Je ne veux pas qu'on me voie si longtemps avec vous (1). »

Le lendemain, Mademoiselle se rendit aux Tuilleries et causa avec Lauzun devant le roi. Il les regardait en souriant, mais il ne dit rien à Mademoiselle de sa lettre. Elle se tenait sur la réserve, méfiante à l'égard de tous ses gens, persuadée qu'ils seraient au désespoir de la voir se marier. Enfin, le soir de Notre-Dame de décembre, comme elle sortait du sermon des Tuilleries, Lauzun lui dit : « Guilloire (le médecin de Mademoiselle) a découvert l'affaire et en est venu donner avis à M. de Louvois. » Il avait l'air tout troublé. Mademoiselle était obligée de suivre la reine aux Carmélites du Bouloï, mais ensuite elle irait où il voudrait. Ils se retrouvèrent chez le duc d'Anjou et là Lauzun lui fit comprendre comment Louvois, son grand ennemi, étant avisé, il ne fallait plus tarder à parler au roi. « Demeurez ce soir au coucher de la reine pour cela. — Si vous me voulez dire ce que je lui dirai. — Si vous me croyez, vous lui direz : Sire, comme les plus courtes folies sont les meilleures, j'ai fait réflexion sur ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire et j'ai changé d'avis. — Quoi! vous voudriez que je lui dise cela? — Ne me faites rien dire; car je ne veux pas parler; mais pour vous, parlez selon votre cœur (2). » Le roi joua très tard, ce soir-là. Il était près de deux heures, quand il entra chez la reine qui ne cessait de répéter à Mademoiselle : « Il faut que vous ayez bien affaire au roi, pour l'attendre si tard. » Il causa avec elle entre deux portes. Il l'écouta et lui dit sa surprise. « Ce n'est pas, ajouta-t-il, que je trouve qu'il y ait de différence entre un grand seigneur de mon royaume et un prince étranger. Je ne vous donne point de conseil, car on croirait que ce serait moi qui vous le ferais faire. Vous êtes en âge de voir ce qui vous est bon. Je serais fort fâché de vous contraindre en rien. Je ne voudrais ni contribuer à la fortune de M. de Lauzun à votre détriment, ni

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 185-186.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 188-189.



Le château de Saint-Fargeau : façade sur le parc.

Dessin de Victor Petit.

(Bibliothèque Nationale, Estampes.)

lui nuire. Ainsi dans quelque condition que vous soyez, je vous aimerai, je vous considérerai toujours à mon ordinaire et ne changerai jamais pour vous. Je ne vous le conseille pas, je ne vous le défends point, mais je vous prie d'y songer. L'avis que j'ai à vous donner est que personne ne le sache. Beaucoup de gens s'en doutent : les ministres m'en ont parlé. Bien des gens n'aiment pas M. de Lauzun. Prenez là-dessus vos mesures. — Sire, si Votre Majesté est pour nous, personne ne nous saurait nuire. » Là-dessus, comme elle voulait lui baisser les mains, il l'embrassa (1).

Peu de jours après, la Cour partait pour Versailles. Elle y demeura jusqu'au samedi où l'on devait retourner à Paris à cause du sermon. Le vendredi soir, Mademoiselle fit appeler Lauzun chez elle où, pour la première fois, il vint dans sa chambre. Le roi, pour expliquer son consentement aux yeux du monde, avait fait indirectement entendre qu'il serait bon que la noblesse fût auprès de lui une sorte de démarche collective. Il n'y avait pas de précédent à un mariage semblable à celui que prétendait contracter Mademoiselle. Les princesses entraient au couvent, épousaient des princes étrangers, ou languissaient dans un célibat « apparent ». Dans d'autres cours, les usages n'étaient pas les mêmes. En Espagne, par exemple, les grands étaient presque les pairs du roi. Toute la haute aristocratie française jalouxait les princes étrangers et l'on considérait comme telle la maison de Lorraine à un cadet de laquelle on avait songé à marier Mademoiselle. Pour suivre les indications royales, Lauzun s'était adressé aux plus qualifiés de la noblesse. Le lundi 15 décembre, les ducs de Créquy et de Montausier, le maréchal d'Albret et le marquis de Guitry devaient aller trouver le roi, le supplier de trouver bon que le mariage s'achevât et le remercier aussi de l'hon-

(1) M^{le} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 188-189. Dans sa note diplomatique, Louis XIV passe sous silence cet entretien, mais il y a dans cet écrit un effort visible pour retirer le plus possible du consentement indiscutablement donné au mariage et le transformer en simple « consentement tacite ».

neur qu'il faisait à Lauzun (1). Tel était le plan du capitaine des gardes et il comptait sur le concours de tous ceux qu'il nommait. Mademoiselle aurait préféré une dé-marche directe, mais à Lauzun il paraissait utile de se couvrir de l'appui de toute la noblesse. Le lundi, au sortir de l'audience du roi, le duc de Montausier vint trouver Mademoiselle aux Récollets où elle entendait le sermon. Elle le reçut au parloir et il lui rendit compte de l'accueil que le roi leur avait fait. Il fallait compter sur la plus vive opposition de Monsieur, qui soutenait avec zèle les intérêts de la maison de Lorraine. Quant aux ministres, ils n'avaient rien dit. Somme toute, les choses s'étaient bien passées. Cependant M. de Montausier ajouta : « Je vous conseille de laisser cette affaire traîner, le moins que vous pourrez, et si vous m'en croyez, vous vous marierez cette nuit. » Mademoiselle, qui savait déjà la reine hostile, était toute acquise à cet avis. Elle le pria de le renouveler à Lauzun s'il le voyait avant elle (2). Mais Lauzun, au milieu de toutes les félicitations qui l'enivraient, sentant le vent en poupe et croyant tout orage impossible, n'avait souci que de la splendeur de la noce. On eût dit que, peu content d'épouser Mademoiselle, Lauzun voulait encore que le mariage se fit de couronne à couronne (3). « Monsieur et la reine, disait-il, ne gouvernent pas le roi. » Et il se laissait embrasser par le maréchal de Bellefond, par La Feuillade (4), par Charost, par Guitry, berner par les réverences hypocrites de l'archevêque de Reims, fils de Letellier, et de l'archevêque de Paris, qui feignaient de se disputer l'honneur de célébrer le mariage (5). Mademoiselle recevait des visites et parmi elles beaucoup de dames et de demois-

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 193.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 203-205.

(3) M^{me} de Caylus, *Souvenirs*, 75.

(4) Ils étaient ravis. Le maréchal de Bellefond dit à Mademoiselle que toute la noblesse du royaume devait baisser les pas où elle passait. La Feuillade alla dire au roi qu'il le remercierait pour toute la noblesse de France de l'honneur qu'il leur faisait.

(5) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 208.

selles qui avaient aimé Lauzun et qui prétendaient être remerciées de choses dont elle « serait très fâchée ». M^{me} de Gesvres lui parlait de Lauzun comme s'il eût été son fils. Il y avait, cependant, quelques avis sages, celui de Rochefort par exemple, qui leur disait : « Au nom de Dieu, mariez-vous plutôt aujourd'hui que demain. Au comble du bonheur où vous êtes vous devez tout craindre (1). » La reine faisait la mine la plus sévère, ce qui était de peu d'importance, mais pour empêcher que la cérémonie fût faite à la chapelle de Versailles, M^{me} de Montespan s'était fait saigner au pied. C'était là, malgré les politesses dont elle accablait Lauzun, un symptôme grave. D'autant que la maison de Lorraine tenait conseil, s'attraupait, s'agitait. Le mariage, d'abord fixé au mercredi dans la petite chapelle de la reine, avait été retardé au jeudi à Conflans, puis à Éponne et enfin à Charenton. Cependant, les avis se multipliaient, M^{me} Colbert faisait engager Lauzun à ne pas aller seul et à se garder, et un temps précieux se perdait à des riens et à la préparation du contrat. Mademoiselle avait tenu, par une donation préalable, à pourvoir Lauzun « de la duché de Montpensier et de la principauté de Dombes » afin que l'on en mit les titres au contrat et dans la publication des bans. C'était Boucherat, le conseiller d'État qui avait été chargé de la publication des actes (2). Il appartenait à ce monde parlementaire qui, intermédiaire en quelque sorte entre la bourgeoisie et la noblesse, unissait la hauteur de l'une à l'envie de l'autre. Il mettait peu d'ardeur à l'accomplissement de sa tâche. A chaque heure du jour, il croyait devoir faire observer à Mademoiselle que le contrat était d'une forme bien imprudente, puisqu'il lui enlevait la disposition de tout son bien, même à l'heure de sa mort (3). C'est que,

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 218.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 220-229. C'est le conseiller d'Etat, parent de Fouquet mais mal avec lui, qui avait été chargé de mettre les scellés à l'hôtel de Rougé en 1661. (*Fouquet, surintendant général des Finances*, 136-141.)

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 242-243.

dans le monde parlementaire, on ne pouvait voir avec satisfaction une sorte de confusion s'établir entre la haute aristocratie et la famille royale (1). Les ministres d'ailleurs, Louvois principalement, avaient donné le ton à l'opinion et les frondeurs n'avaient pas attendu pour jeter au vent des rues ce couplet :

Qui la croira cette étrange nouvelle?
 On dit que Lauzun,
 Qui n'est qu'un homme du commun,
 Epouse dans deux jours Mademoiselle.
 Plutôt que de conclure un tel mariage
 Qui fait à la Cour un murmure si grand,
 Il valait mieux garder son intendant
 Et prendre au moins deux nouveaux pages (2).

Enfin, la conjuration de la maison de Lorraine avait réussi. D'abord, la vieille princesse de Carignan, sous couleur de visite amicale à une malade, s'était rendue chez M^{me} de Montespan, et, d'un ton doux, insinuant et affectueux, lui avait représenté combien il était imprudent, en soutenant Lauzun et en se mêlant de ce mariage qui mécontentait tant de gens, d'attirer sur elle des haines qui ne pardonneraient pas. Après le départ de la grande dame, M^{me} Scarron, l'humble suivante dont le dévouement de caniche se faisait toujours entendre, avait repris en sourdine, soufflée par Louvois, les arguments dont l'importance aurait pu échapper à la favorite (3). Les avenues du roi, ainsi débarrassées de tout ce qui pouvait gêner l'action de la maison de Lorraine, l'on avait dressé la grosse batterie. Dans la soirée du 17, Madame douairière, veuve de Gaston d'Orléans, avait fait tenir sa protestation au roi, rédigée en ces termes : « Monseigneur, l'honneur que j'ai d'appartenir à Votre Majesté et ce que je suis à feu Monsieur,

(1) Le *Journal* d'Olivier d'Ormesson est très caractéristique de cet état d'opinion. « L'on sut aussitôt partout cette nouvelle avec bien de la joie et de la surprise en même temps », écrit-il le 19 décembre à propos de la rupture du mariage.

(2) Cité par Raunié, *Souvenirs de M^{me} de Caylus*, 77.

(3) La Fare (*Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, XXX, 270) raconte l'intervention de M^{me} Scarron; Choisy, (*Mémoires*, même édition, XXVIII, 693), celle de M^{me} de Carignan.

m'obligent à lui représenter en toute humilité qu'il est de sa gloire d'empêcher les desseins de Mademoiselle. Si elle oublie ce qu'elle doit à Votre Majesté, à sa naissance et aux principaux princes de l'Europe, elle ne doit pas ignorer que la loi de l'État fait que Votre Majesté est en tous temps le père et le tuteur, aussi bien que le maître des princes de son sang, qu'ils sont toujours mineurs et plus à l'État qu'à eux-mêmes et qu'enfin, ils ne peuvent contracter valablement aucun mariage, sans l'approbation expresse de Votre Majesté. C'est, Monseigneur, toute ma confiance pour empêcher le malheur extrême où cette pauvre princesse veut se précipiter, car, si elle exécute son dessein, je ne vois que trop, avec tous les gens de bien, que, pour peu que sa passion diminue, elle la jettera dans le désespoir. Votre Majesté seule a l'autorité de l'empêcher et d'attirer par sa prudence l'admiration de tout le monde, pendant son règne et dans tous les siècles à l'avenir. Pour éviter l'éclat, j'ai cru que Votre Majesté approuverait la liberté que je prends de satisfaire à mon devoir par ces lignes, après quoi, je ne m'adresserai plus qu'au Ciel pour continuer mes prières pour la prospérité de Votre Majesté et pour me rendre digne de la qualité très respectueuse, avec laquelle je suis, etc. (1). » Le poulet de la belle-mère aux mains du roi, la question du mariage devenait affaire d'État et, comme telle, le conseil devait en délibérer. Là Louvois pouvait compter sur le concours de son père Michel Le Tellier et sur celui de de Lyonne qui, secrétaire des Affaires étrangères, ne pourrait dissimuler au roi le mécontentement des princes étrangers et d'autre part sur l'impuissance de Colbert.

Cependant, Mademoiselle et Lauzun reposaient dans la plus parfaite sécurité. Ils avaient arrêté tous leurs plans pour la journée du vendredi. Le matin, Mademoiselle allait à confesse. A quatre heures, elle se rendait à Charenton chez la maréchale de Créquy dans la maison de qui le ma-

(1) Bibl. Nat. Note manuscrite adjointe à un exemplaire de l'édition originale du *Perroquet*.

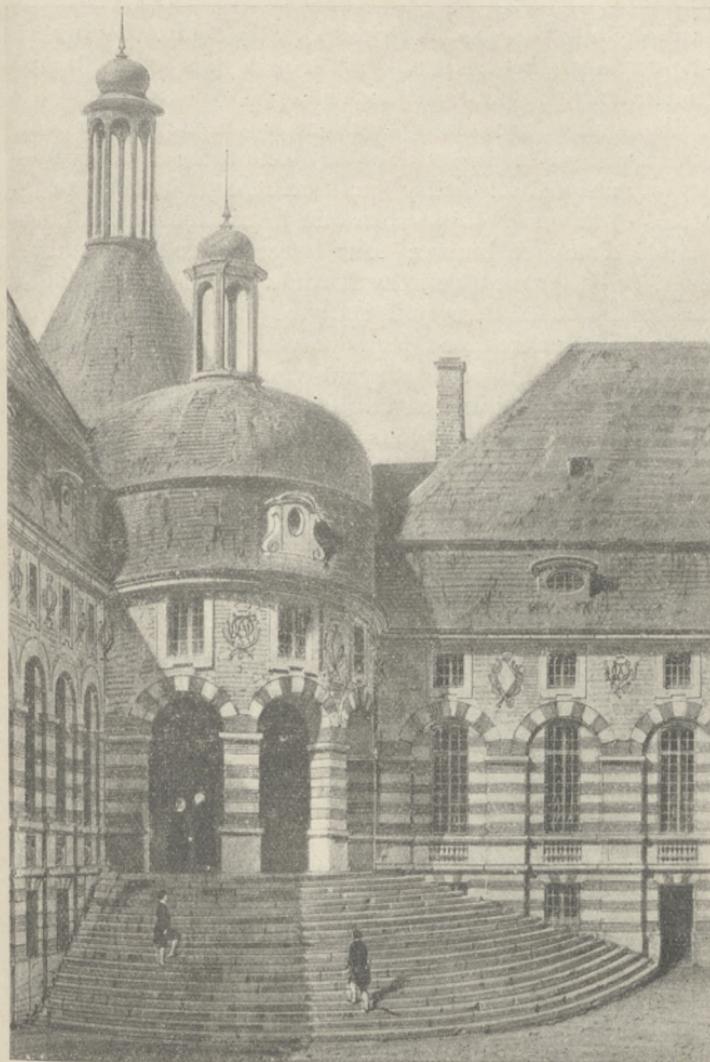
riage serait célébré. Lauzun devait aller à confesse aux Pères de la Doctrine Chrétienne. Pendant ce temps, Colbert porterait le contrat de mariage à signer au roi, à la reine et au dauphin. A cinq heures et demie Lauzun serait à Charenton, et le curé du lieu ferait le mariage. Ils passeraient leur soirée auprès du feu, en compagnie de M^{me} de Nogent, de M^{me} de Guitry, de M^{me} de Rambure et de la comtesse de Fiesque. A six heures, l'abbé de Choisy était chez Mademoiselle et elle le conduisait à la chambre qu'elle avait fait préparer pour Lauzun. Elle était magnifiquement meublée. « Ne trouvez-vous pas, lui dit-elle, qu'un cadet de Gas-cogne sera assez bien logé (1) ? » Lauzun, qui avait mal aux yeux et qui était fort enrhumé, avait été fort gai. La séparation seule fut triste aux grands rires des dames. Elles quittèrent un peu après sept heures et M^{me} de Nogent seule resta (2). A huit heures, on vint dire à Mademoiselle qu'un courrier du roi demandait à lui parler. Il la mandait au Louvre sur l'heure. « Joue-t-il ? demanda-t-elle. — Non, il est chez M^{me} de Montespan. — J'y vais. » Mademoiselle éprouvait une sensation pénible de cet appel. Elle dit à M^{me} de Nogent : « Je suis au désespoir. Mon affaire est rompue. — Ah ! M. de Lauzun le saurait, répondit-elle. » Mademoiselle monta en carrosse. A la Croix du Trahoir, elle trouva le courrier qui rentrait lui dire de monter droit à la chambre du roi et de passer par la garde-robe. Cet avis ajouta à sa consternation. M^{me} de Nogent demeura dans le carrosse. Ce fut Rochefort qui, de service, introduisit Mademoiselle.

Le roi était seul, triste, ému. « Je suis au désespoir de ce que j'ai à vous dire, commença-t-il. On m'a dit que l'on disait dans le monde que je vous sacrifiais pour faire la fortune de M. de Lauzun, que cela me nuirait dans les pays étrangers et que je ne devais point souffrir que cette affaire s'achevât. Vous avez raison de vous plaindre de moi.

(1) Abbé de Choisy, *Mémoires* (éd. Michaud et Poujoulat, XXVIII, 672).

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 230-233.

Battez-moi si vous voulez. Il n'y a emportement que vous puissiez avoir que je ne souffre et que je ne mérite. — Ah! sire, s'écria-t-elle, en se jetant aux pieds du roi, quelle cruauté! Il vaudrait mieux me tuer que de me mettre en l'état où vous me mettez. Quand j'ai dit la chose à Votre Majesté, si elle me l'eût défendue, jamais je n'y aurais songé; mais l'affaire ayant été au point où elle est venue, la rompre, quelle apparence! Que deviendrai-je? Où est-il sire, M. de Lauzun? — Ne vous mettez point en peine, on ne lui fera rien. — Ah! sire, je dois tout craindre pour lui et pour moi, puisque nos ennemis ont prévalu sur la bonté que vous aviez pour lui. » Le roi se jeta à genoux en même temps qu'elle et l'embrassa. Ils demeurèrent ainsi, joue contre joue. Il pleurait aussi fort qu'elle. « Ah! pourquoi avez-vous donné le temps de faire des réflexions? Que ne vous hâtiez-vous? — Hélas! sire, qui se serait méfié de la parole de Votre Majesté? Vous n'en avez jamais manqué à personne et vous commencez par moi et M. de Lauzun! Je mourrai et je serai trop heureuse de mourir. Je n'avais jamais rien aimé de ma vie; j'aime et aime passionnément, de bonne foi, le plus honnête homme de votre royaume. Je faisais mon plaisir et la joie de ma vie de son élévation. Je croyais passer ce qui m'en reste agréablement avec lui, à vous honorer, à vous aimer autant que lui. Vous me l'aviez donné, vous me l'ôtez, vous m'arrachez le cœur. Cependant cela ne fera pas que je vous en aime moins, mais cela me rendra ma douleur plus cruelle de me venir de ce que j'aime le mieux au monde. » Et comme elle présentait le plaidoyer le plus passionné pour Lauzun, elle entendit tousser à la porte des appartements de la reine. C'était Condé, qui, caché, écoutait tout ce qui se dirait chez le roi. Alors Louis XIV éleva la voix afin qu'on entendît mieux. « Les rois, dit-il, doivent satisfaire le public. — Assurément, vous nous y sacrifiez bien, car ceux qui vous font faire ceci se moqueront de vous. Je demande pardon à Votre Majesté si je dis cela, mais c'est très vrai. — Il est très tard, conclut Louis XIV. Je n'en dirais pas davantage, ni autrement, quand vous seriez ici plus longtemps. » Et l'embras-



Le château de Saint-Fargeau : cour intérieure.

Dessin de Victor Petit.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

sant, il la mena vers la porte (1). Elle essaya de parler à M. de Montausier qu'elle ne trouva pas et rentra au Luxembourg en poussant des cris.

Elle était encore dans le premier feu de sa douleur, quand elle vit entrer les ducs de Montausier et de Créquy et le marquis de Guitry qui accompagnaient Lauzun. M. de Montausier lui exposa que le roi leur avait commandé d'amener Lauzun pour la remercier très humblement de l'honneur qu'elle avait voulu faire à son capitaine des gardes et lui dire qu'il était très content d'elle et de lui. « La manière avec laquelle vous lui avez parlé, ne vous étant pas emportée et ayant conservé dans votre douleur beaucoup de respect, l'obligera à avoir à l'avenir plus de considération pour vous qu'il n'a jamais eu, et pour M. de Lauzun, il fera pour lui des choses si considérables que vous aurez sujet d'en être contente. » Alors, elle leur dit en pleurant qu'elle ne serait jamais contente séparée de Lauzun. Elle le mena dans sa ruelle et là, ils pleurèrent tous les deux, ce qui lui fit plaisir (2).

Elle se coucha et demeura vingt-quatre heures sans parler. Le roi s'étant fait annoncer chez elle, elle le reçut avec des cris. Il l'embrassa, mettant sa joue contre la sienne, et elle lui disait : « Votre Majesté me fait comme les singes qui étouffent leurs enfants en les embrassant. » Et elle lui représentait qu'elle ne changerait jamais, qu'elle ne pouvait lui parler incessamment de Lauzun, mais qu'elle le suppliait d'être persuadé que toutes les fois qu'elle se présenterait devant lui et qu'elle le regarderait, ce serait pour le lui redemander, comme un bien qui était à elle et qu'on lui avait ravi (3). Ensuite, ce fut la corvée des visites de condoléances. Elle demanda celle de M^{me} de Montespan qui lui fit des amitiés. M^{me} de La Vallière vint aussi. « M. de Lauzun, dit-elle, n'est point à plaindre. Le roi lui donnera plus de dignités et de biens que vous ne

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 233-236.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 238-239.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 240.

lui en donneriez et quand il ne se mariera pas, il n'en sera que plus heureux. » Elle trouva ce discours fort sot. Elle était au désespoir, ne mangeait ni ne dormait. Elle ne reparut à la Cour que huit jours plus tard. Elle avait demandé au roi comment elle devait être avec Lauzun. « Je ne vous défends pas de le voir, avait-il répondu. Il doit, par la reconnaissance de l'honneur que vous lui avez voulu faire, avoir un grand attachement à vos intérêts et assurément vous ne sauriez prendre avis d'un plus honnête homme, ni plus habile (1). » Elle revit, en effet, Lauzun au Luxembourg. Il arriva la mine riante et passa avec elle, deux heures, la veille de Noël, l'exhortant et la réconfortant. Comme il sortait, elle lui demanda : « Ne reviendrez-vous pas bientôt ici ? — Non, si vous faites ainsi. Le moyen de me voir, c'est de ne plus pleurer. » Il la traitait comme une enfant (2). Il exigea d'elle, quelques jours plus tard, qu'elle allât à Vincennes où le roi donnait bal, comédie et chasse. Lui-même y parut, mais fort en négligé. Elle lui dit : « Je suis au désespoir de vous voir fait comme vous êtes. Quand on vous aura vu tout crasseux, on aura trouvé que j'avais un méchant goût (3). »

Cependant, les gens de Mademoiselle, qui avaient enduré de fort mauvais gré le projet de mariage, n'avaient pu se retenir de témoigner leur joie de la rupture. Guilloire particulièrement, voyant Lauzun continuer à fréquenter le Luxembourg, se permit d'en faire reproche à Mademoiselle : « Vous êtes, lui dit-il, la risée et l'opprobre de tous les vôtres (4). » Après cet éclat, il était impossible qu'elle le conservât dans sa maison. Lauzun s'opposa d'abord à ce qu'il fût congédié; puis il y consentit, à la condition que la chose se fit sans fracas. Segrais, lui, voulait plus que jamais marier Mademoiselle avec M. de Longueville. Il

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 240-248.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 248.

(3) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 253.

(4) *Segraisiana*, 107. Les *Segraisiana* nient le mariage secret, mais leur rédacteur a accumulé tous les traits propres à ruiner sa thèse et même à faire croire au pire.

lui semblait que cela mettrait un terme à tout et surtout aux propos qui se tenaient dans le public. Ces sentiments étaient ceux de sa maison tout entière, car si nul de ses serviteurs ne pouvait dire comme Condé qu'au sortir de la messe, il aurait cassé d'un coup de pistolet la tête du cadet Lauzun, tous s'étonnaient de voir leur maîtresse, condamnée à ne pas être sa femme, continuer à le recevoir familièrement (1).

Ils intriguaient contre M^{me} de Nogent. Ils parlaient d'un mariage secret dont ils prétendaient avoir connaissance. Leurs manigances dépassaient le seuil du Luxembourg. Ils portèrent leurs doléances jusqu'à l'archevêque de Paris. Il vint un jour trouver Mademoiselle à Saint-Germain et, en ami, il informa la princesse d'une démarche faite auprès de lui par Guilloire et par Segrais. Ils étaient venus le prier d'user de son autorité sur leur maîtresse pour l'engager à ne plus recevoir Lauzun. Pourquoi n'obtiendrait-il pas du roi pour Lauzun une ambassade ou un gouvernement qui l'éloignerait? Cette fois c'en était trop, pour que l'amoureuse ne prît une décision énergique. Elle chassa Guilloire et Segrais (mars 1671) (2). Guilloire répandit dans le public qu'il était la victime de Lauzun qui avait fait agir l'archevêque. Il n'avait pas perdu tout espoir de rentrer en grâce et il faisait ainsi tout ce qu'il pouvait pour se perdre définitivement.

Le roi tenait à la lettre ses promesses. Non seulement Lauzun n'avait rien perdu de son crédit, mais les faveurs s'accumulaient sur sa tête. Le 25 mars, quelques jours avant la naissance du duc du Maine, le roi lui donnait un brevet d'entrée dans sa chambre « de la même manière et aux mêmes heures que les premiers gentilshommes » (3). Pour Pâques, il était fait gouverneur du Berry, ce gouver-

(1) Bréfif, *Segrais*, 59-60.

(2) Bréfif, *Segrais*, 60-62. — M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, 257-265.

(3) Pierre Clément, *Madame de Montespan*, 35.

nement étant vacant par la mort du maréchal de Schulemberg (1).

Les félicitations de Lagravete étaient moins chaudes, cependant, que celles de Bussy (2), moins tendres que celles de Mademoiselle. Le soir du lundi de Pâques, elle trouva Lauzun chez la reine et lui fit son compliment, ajoutant tout bas : « Je ne suis contente de rien de ce que le roi vous donne. Je voudrais qu'il me donnât à vous. Jusque-là je ne me réjouirai de rien. » Il lui répondit qu'il était de son avis et que tout lui faisait déplaisir (3). Lauzun se donnait alors les gants d'avoir refusé le bâton de maréchal en disant à Louis XIV qu'avant de l'obtenir, il voulait le gagner. Au fond, s'il avait fait bonne figure contre mauvaise fortune, s'il avait paru saisir avec empressement l'occasion de donner au roi la plus grande marque de soumission à ses volontés, il n'en conservait pas moins une terrible rancune contre ceux qui ne l'avaient pas aidé à mener son navire au port. La trahison de M^{me} de Montespan l'avait outré. Peut-être avait-il espéré un revirement de cette capricieuse beauté. Quand en juillet il prit son quartier à son retour de Hollande, Guitry et lui eurent pour premier soin de suspendre dans le cabinet de la dame cinq ou six tableaux des meilleurs maîtres que Lauzun avait achetés pour elle. On les crut réconciliés (4). Cependant il faisait en toutes occasions valoir les immenses services qu'il lui avait rendus. De sa langue impitoyable, il satirisait ses défauts, tournait en ridicule ses gestes et ses

(1)

Lauzun (à la cour bien cheri)
Est fait gouverneur du Berry.
Par ce don, le roi magnanime
Témoigne combien il l'estime.

Lettre en vers et en prose au roi, avril 1671 (au temps du jubilé).

(2) « Mille gens, lui écrivait-il le 11 avril, vous feront compliment sur la grâce que le roi vient de vous faire, mais je vous assure que personne ne vous en fera un plus sincère que le mien, qui est que j'en ai la plus grande joie du monde et que je souhaite que Sa Majesté ne mette jamais de bornes à l'amitié qu'elle a pour vous. » (*Correspondance*, I, 391.) Bussy ne devait pas tarder à renier cette amitié si vive.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 267.

(4) Choisy, *Mémoires*, XXVIII, 673.

manies, rappelait les heures scabreuses de son passé. Malgré les spéciales latitudes dont il avait toujours joui, ses incartades de langage le rendaient gênant dans les milieux qu'il fréquentait (1). Elles appelaient d'ailleurs une contrepartie et suivant la justice ordinaire des choses, ce n'était pas tant contre Lauzun que contre Mademoiselle que la malignité s'exerçait. La forte secousse qu'elle avait subie, un grand rhume qu'elle eut vers cette époque, l'avaient portée à s'isoler et à s'abstenir de paraître à la Cour. Elle avait rompu avec son confesseur qu'elle avait trouvé indiscret, au moment de la mort de Madame et plus encore quand Guilloire, à la fin de novembre 1670, colportait le bruit du mariage (2). Enfin, le congé donné aux domestiques du Luxembourg, à son médecin, et même à Madelon, la femme de chambre favorite de Mademoiselle, avaient confirmé la croyance à un mariage secret. Aussi, quand, après le voyage de Flandre, pendant le séjour à Chantilly, Mademoiselle s'y trouva mal, les moins maliciels attribuèrent son visage bouffi, ses jambes et ses mains enflées à l'hydropisie, tandis que les méchants, comme Monsieur, s'amusaient à la mettre à la question sur tous les changements opérés dans la maison (3). Pour

(1) « Je me souviens, rapporte La Fare, qu'étant de retour de Languedoc, peu de jours après la rupture de ce mariage, je trouvai M. de Lauzun à Saint-Germain chez une de mes parentes avec qui il était fort bien et, après m'avoir demandé si je ne l'avais pas bien plaint dans le malheur qui lui était arrivé, il parla de M^{me} de Montespan avec tant d'indignation et de mépris, et comme un homme qui se possédait si peu, qu'étant retourné à Paris voir une femme des amies de Lauzun, dont j'étais éperdument amoureux, je lui dis : « Votre ami Lauzun est un homme perdu qui ne sera pas encore six mois à la Cour. » (*Mémoires*, édit. citée, XXX, 270.)

(2) C'était un religieux de Sainte-Geneviève à qui elle avait fait donner l'abbaye de Saint-Léger de Soissons. Elle se confessait à lui depuis son exil à Saint-Fargeau.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 274. L'intervention du roi seule imposa silence à Monsieur. Mademoiselle attribue ses malaises à « des vapeurs de rate causées par la mélancolie ». Elle dit que le voyage de Dunkerque la guérit : la Cour y arriva le 3 mai. La Fare signale le bruit d'après lequel l'arrestation de Lauzun était « pour avoir consommé son mariage avec Mademoiselle » (XXX, 271). Choisy estime qu'il n'y a pas d'apparence au mariage secret (XXVIII, 373). En 1744, on montra à Anquetil à Eu une vieille fille de soixante-qua-

ceux qui ne craignaient pas le propos leste, ils disaient tout uniment que Mademoiselle était grosse. Dès lors, elle eut beau se montrer à Versailles, à Mons, à Saint-Germain, rien n'y fit. Tout ce qu'on lui concérait, c'est qu'elle était unie par un mariage de conscience à Lauzun. « Mademoiselle, disait M^{me} de Nemours, n'a pas cru qu'elle pût s'en donner à cœur joie, si le sacrement n'y avait pas passé. »

Louis XIV, certes, ne paraissait croire ni au mariage, ni moins encore à la grossesse. A aucune époque, il ne fit d'observation à Mademoiselle sur les visites qu'elle recevait de Lauzun. A la fin de septembre, le capitaine des gardes avait incontestablement toute la confiance du roi (1). Lauzun, qui était de quartier, jusqu'au 1^{er} octobre, termina son service, rentra à Paris, faisant de fréquents voyages à Versailles. C'était le moment du mariage de Monsieur et de la Palatine. La Cour, aussitôt après, se rendit à Saint-Germain au début de novembre. Le comte d'Ayen vint alors un soir chez Mademoiselle. « J'arrive de Paris, lui dit-il. On m'a demandé si M. de Lauzun était arrêté. » Cela lui était étrange et l'avait inquiété. Mademoiselle envoya chercher le capitaine des gardes pour lui raconter le propos, mais il n'était pas au château. Elle chargea donc Barailh — un des officiers des gardes du corps tout dévoué à Lauzun (2) — de le lui faire savoir.

Le 23 novembre, ils avaient passé la journée sans pou-

torze à soixantequinze ans qui passait pour fille de Mademoiselle à qui elle ressemblait. Elle vivait d'une pension de 1 500 livres et habitait une maison dont elle ne payait pas le loyer.

(1) Le 27, Louis XIV écrivait à Colbert à propos d'une affaire mystérieuse : « Je vous envoie les lettres et le mémoire que Lauzun a fait de ce que cette femme a dit. Vous vous en servirez comme vous le jugerez à propos, mais ne désirant pas de rendre cette affaire publique et ne voulant que tirer d'elle ce qui l'a obligé à faire ce qu'elle a fait, il me semble que M. Pussort pourrait l'interroger et après qu'il m'aura rendu compte de ses réponses, je ferai ce qui sera estimé à propos. » (Champollion-Figeac, *Documents inédits*, II, 520.)

(2) Cet exempt des gardes du corps avait été sept années durant un des officiers de la Bastille où on l'appelait le bon major. (Archives nationales, G7 938 et 991.)

voir causer, le roi ayant pris médecine. En ces occasions, ni Mademoiselle ni les familiers ne le quittaient. Un caprice inexplicable portait la princesse à vouloir aller à Paris. Elle n'ignorait pas que le bruit était courant à Paris qu'ils étaient mariés et s'y rencontraient. Même leurs amis particuliers en parlaient (1). Le lendemain, Lauzun l'y rejoignit, chargé par M^{me} de Montespan de lui choisir des pierreries auxquelles il se connaissait fort (2), et il s'en retourna le mercredi matin. « Je m'en devais aller le jeudi, raconte Mademoiselle. Comme j'étais à table le mercredi, on vint dire quelque chose tout bas à M^{me} de Nogent. Elle sortit de table avec les autres. Je m'amusai un peu. En rentrant dans ma chambre, la comtesse de Fiesque me dit : « M. de Lauzun... » Je crus qu'il était entré dans ma petite chambre par la garde-robe. J'entrai vite en disant : « Voilà de ses manières. Je le croyais à Saint-Germain. » Je m'y en allais en riant. La comtesse de Fiesque me dit : « C'est qu'il est arrêté. — Quoi! lui dis-je. M. de Lauzun est arrêté? » Je fus saisie au dernier point; je trouvai M^{me} de Nogent quasi évanouie. Je fus longtemps sans parler; puis, je demandai comment. Rollinde me dit qu'il avait été arrêté une heure après être arrivé à Saint-Germain, que Rochefort l'avait trouvé dans sa chambre (3).

Sur la cause de l'arrestation, ni Mademoiselle, ni aucun des contemporains ne donnent une explication qui satisfasse. « Il avait perdu la faveur du roi, disent-ils. M^{me} de Montespan, en butte à sa haine implacable, s'était effrayée de demeurer en proie à ses mauvais offices, pendant que le roi ferait la guerre en Hollande. Elle ne se croyait pas en sûreté de la vie tant qu'il serait en liberté et Lauzun aurait

(1) « Nous ne disions rien ni lui ni moi... et on leur riait au nez sans en dire davantage : « Le roi sait ce qui en est » (IV, 307). Les anciennes éditions portent ici : « Je ne prenais pas la peine de répondre à leurs questions. Je leur laissais imaginer ce qu'ils voulaient, persuadée que le roi ne croirait jamais que M. de Lauzun ni moi eussions rien fait contre ses ordres. » C'est accentuer le dire de la Grande Mademoiselle.

(2) Elle l'y employait souvent. (Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, 167.)

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 308.

été arrêté sur ses plaintes. » La vérité est que personne n'a su les mobiles de Louis XIV. Il faut donc faire appel à l'hypothèse, la dangereuse et séduisante hypothèse. Louis XIV n'a jamais frappé personne sans cause, surtout ceux qui étaient ses amis : ni Guiches, ni Vardes, ni Bussy-Rabutin, ni M^{me} de Soissons. Le sentiment qu'il avait de ses droits et de ses devoirs royaux l'en empêchait. La balance de justice de son absolutisme pouvait avoir des poids qui sont hors d'usage, mais elle n'en était pas moins réglée. Le terrible châtiment infligé à Fouquet, si démesuré fût-il à la faute constatée par l'histoire, fut proportionné à l'indignation d'un roi jeune et amoureux et, d'autre part, égaré par les avis intéressés de Colbert. Il en fut sans doute de même pour Lauzun. Tout ce que sa fortune trop rapide avait accumulé d'envie et de haine contre lui, fit masse au cours de cette année 1671. La rançon d'honneur, promise et soldée par le roi pour le rachat de sa parole, avait fait déborder la coupe. Le mariage, extraordinaire quand il avait été publié, ridicule dès qu'il eut été rompu, l'avait fait tomber dans le mépris (1). Il était mûr pour être fauché, pour peu qu'au milieu des terreurs de M^{me} de Montespan, l'on fit briller à ses yeux un intérêt capable de dicter un acte tel que la disgrâce du favori. Au moment où Madeleine avait annoncé son mariage à la reine, celle-ci n'avait pu s'empêcher de lui reprocher de ne pas conserver sa fortune pour le duc d'Anjou, le cadet des enfants royaux (2). Le premier duc d'Anjou était mort (3). Mais il était un autre enfant royal dont il fallait assurer l'avenir, et cela d'autant plus impérieusement qu'il n'avait aucun droit (4). C'était le duc du Maine, fils de M^{me} de Montespan et élevé par M^{me} de Maintenon dont l'influence grandissait

(1) « Si ce mariage avait paru extraordinaire lorsqu'il fut publié, aussitôt qu'il fut rompu, il devint ridicule. » (La Fare, *Mémoires*, XXX, 270.)

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 205-206.

(3) Le 18 juillet 1671.

(4) Né le 31 mars 1670, le duc du Maine ne fut légitimé qu'en novembre 1673.

déjà. Si l'on permettait à Mademoiselle, dont Lauzun absorbait partie de la fortune, soit par le moyen d'un mariage secret, soit d'une liaison clandestine, de se procurer des héritiers, les immenses trésors, accumulés par la maison d'Orléans, allaient échapper aux convoitises des *deux mères* du duc du Maine (1). C'était là une considération qu'un homme comme Louvois pouvait faire entrer facilement dans l'esprit des deux femmes, pour les employer ensuite comme instruments contre un homme qu'il détestait et qui l'avait bravé. Briser Lauzun, à qui il n'avait jamais pardonné sa passion pour sa sœur, M^{me} de Villequier, et les injures plus cuisantes encore qui avaient suivi la rupture des deux amants, ce lui fut une joie. Quant à Louis XIV, à qui l'on ne pouvait faire valoir les considérations d'argent, que la reine seule avait jusque-là mises en avant, on dut lui représenter le bruit d'un mariage secret, et surtout sa réalité, comme un outrage fait à la majesté royale. Après que la rupture du mariage officiel avait été consacrée par lui sous la forme d'une note diplomatique, c'était un crime et c'était en outre une faute. La naissance possible d'un enfant de Mademoiselle eût été un scandale public puisqu'elle eût dévoilé pire qu'une liaison. Les rois pouvaient avoir des bâtards, mais les princesses ne pouvaient contracter aucun mariage sans le consentement du roi. Louis XIV avait repris sa parole pour que les résistances faites à Mademoiselle ne passassent pas pour « une feinte et une comédie (2). » Cette fois l'interdiction du mariage, contredite par la tolérance d'un mariage secret, eût paru une feinte et une comédie encore moins excusable, encore moins compatible avec « sa gloire ». Telle est l'hypothèse qui semble tout concilier, l'hypothèse qui explique le « crime » de Lauzun.

(1) L'expression est de Saint-Simon.

(2) Expressions de la note diplomatique. (Bib. de l'Arsenal, mss. Conrart, XI.)

Le Prisonnier de Pignerol.



OCHEFORT avait remis son prisonnier pour la nuit à de Chazeron, officier des gardes du corps. Au matin, il fut confié à d'Artagnan (1) qui, avec son neveu et Maupertuis, le conduisit à Pignerol sous l'escorte de cent mousquetaires. Le Tellier avait prévenu, le jour même de l'arrestation, Saint-Mars (2) qu'il aurait à tenir le prisonnier sous bonne et sûre garde jusqu'à nouvel ordre, sans permettre qu'il eût communication avec qui que ce soit, de vive voix ou par écrit. Louvois envoyait d'ailleurs en même temps Nallot porteur d'une instruction spéciale extrêmement détaillée. « Le roi, disait-il, voulait que Lauzun fût gardé avec toutes les précautions imaginables, qu'il ne sorte jamais de sa chambre, non plus que le valet qui lui sera donné; qu'il n'ait ni papier, ni encre, qu'on n'ouvre jamais sa porte pour lui donner aucune des choses dont il aura besoin, que M. de Saint-Mars ne soit présent, et quoique Sa Majesté ne souhaite pas que le sieur de Saint-Mars se relâche des précautions qu'il prend pour la sûreté de M. Fouquet, il faut qu'il soit beaucoup plus alerte pour la garde de ce prisonnier-ci qu'il n'a été besoin qu'il ne le fût pour l'autre, parce qu'il est capable de tout autre chose pour se sauver par force ou par adresse ou pour corrompre

(1) Sur d'Artagnan, voir *Fouquet, surintendant général des Finances* (les trois derniers chapitres).

(2) On trouvera sur Saint-Mars des renseignements détaillés dans *Fouquet, surintendant général des Finances* et surtout dans *la Vie à la Bastille*, 27, 47, 53 et 54.

quelqu'un que M. Fouquet (1). » Les instructions réglaiient tout ce qui constituait la vie du prisonnier. Saint-Mars devait lui faire entendre la messe les fêtes et dimanches à une autre heure que Fouquet, en sorte qu'ils n'aient aucune communication et qu'ils ignorent leur présence respective. Il devait faire confesser Lauzun à Pâques, s'il le désirait, par le même confesseur que Fouquet. S'il était malade, il devait être vu par les mêmes médecin et chirurgien. La nourriture, aux frais du roi, devait être la même que pour Fouquet. Il devait être fourni de linge et d'habits, en ayant soin que les habits soient propres sans superfluïtés. La chambre du prisonnier serait meublée d'un bon lit, de sièges, table, chenets, ustensiles de feu et d'une tapisserie de Bergame « propre et honnête ». Saint-Mars ne devait rien négliger pour savoir à quoi s'occupait Lauzun et en rendre compte par tous les ordinaires. Enfin il était invité à indiquer de quel nombre d'hommes sa compagnie devait être augmentée pour subvenir à la garde de son nouveau prisonnier et dire s'il désirait que l'on changeât quelqu'un de ses lieutenants ou qu'on en mit d'autres.

Le 9 décembre, Saint-Mars accusait réception des instructions apportées par Nallot. « Il vous pourra dire, écrivait-il à Louvois, la manière dont je me comporte pour faire préparer en diligence l'appartement de M. de Lauzun. Je le logerai dans les deux chambres basses qui sont au-dessus de M. Fouquet. Ce sont celles où vous vitez les fenêtres grillées en dedans de grosses barres de fer. De la manière que j'ai ordonné de faire en ce lieu-là, je vous réponds sur ma vie de la sûreté de la personne de M. de Lauzun, comme aussi de toutes les nouvelles qu'il pourrait donner ou recevoir. Je vous engage, monseigneur, que vous n'entendrez jamais parler de lui, tant qu'il sera sous ma garde, que par moi. Je prendrai si bien mes précautions en toutes choses et serai si alerte que je ne courrai aucun

(1) Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes*, I, 175. Les documents cités par Delort sont aux Archives nationales (K 120).

risque de tout ce que je m'engage. Vous m'avez si bien fait entendre la volonté de Sa Majesté pour la sûreté de ce nouveau prisonnier qu'on m'amène que je puis vous protester qu'il sera comme s'il était *in pace*, je le traiterai honnêtement sans avoir pourtant de commerce avec lui, à moins que vous ne me le commandiez très expressément. Le lieu que je lui ai fait préparer est tourné de manière que je ne puis faire de trous pour le voir dans son appartement. Je prétends savoir tout ce qu'il fera et dira jusqu'à la moindre chose par le moyen d'un valet, ainsi que vous me l'ordonnez, j'en ai trouvé un avec beaucoup de peine et ce sont ces sortes de gens-là qui m'en donnent plus que tout le reste parce qu'ils ne veulent pas demeurer toute leur vie en prison. Je vous demanderai, monseigneur, la permission de vous dire qu'il sera nécessaire d'en donner deux à M. de Lauzun, parce que un seul s'y ennuie trop: de plus, quand ils deviennent malades, ils se soulagent l'un l'autre. Ayez la bonté, monseigneur, d'être persuadé que je ne ferai, ni n'entreprendrai rien, sans que vous l'ayez permis et que je vous donnerai fort exactement avis de tout ce qui viendra à ma connaissance (1). »

Le 12 décembre, Lauzun arrivait à Pignerol et y trouvait son logement prêt à le recevoir. Les deux chambres étaient assez claires, belles et chaudes. Mais il n'y pouvait voir ni entendre d'aucun lieu âme qui vive. Le neveu d'Artagnan était sur l'heure reparti pour Paris pour informer Louvois de l'heureuse arrivée du prisonnier. Quelques jours plus tard, le ministre ordonnait, au nom du roi (2), d'ajouter aux précautions une grille de fer scellée en dedans de la chambre à l'embrasure des fenêtres et une autre à la cheminée. De la sorte, il n'y avait pas à craindre qu'il pût communiquer avec Fouquet. Lauzun était arrivé à Pignerol dans un état complet d'abattement. « Mon prisonnier, écrivait Saint-Mars le 22 décembre, est toujours dans un si profond chagrin que je ne vous le puis figurer aussi grand

(1) Ravaission, *Archives de la Bastille*, III, 103-104.

(2) Delort, *op. cit.*, 179.

qu'il est. Il m'a dit que je lui avais fait faire un logement pour *in sœcula sœculorum*, que sitôt qu'il a su qu'il venait ici, il ne put trouver bon ce morceau, que ce fut une poire bien dure à avaler, quoiqu'il eût toute l'estime imaginable pour moi. » Quelques jours plus tard, Lauzun faisait une tentative pour se familiariser avec Saint-Mars. « Dimanche, racontait celui-ci, il me demanda un almanach pour voir, à ce qu'il me dit, les fêtes et dimanches et jours de la semaine qu'il vivait. Je lui dis que j'en ferais chercher un, mais qu'il y aurait peine à en trouver un en français. Là-dessus, il me fit réponse que j'étais le maître et même de lui donner cent coups de bâton, qu'il voudrait de bon cœur les avoir tous les jours et n'être pas à Pignerol... Il est dans une affliction si grande qu'il ne fait autre chose que de soupirer et battre des pieds. Il mange très peu et se chauffe bien en récompense. Il m'a demandé une fois, si je savais le sujet de sa détention. Je lui ai dit que je n'apprends jamais de nouvelles, de crainte d'en dire à personne. Il me dit fort honnêtement qu'il ne m'en demanderait jamais et qu'il savait bien jusqu'où pouvait aller mon pouvoir (1). » Saint-Mars s'était d'ailleurs, empressé de demander des livres pour son prisonnier. Même son valet s'ennuyait, disait-il.

A Paris, dans la société, on ne savait que de vagues nouvelles de Lauzun. Son mot en entrant en prison : *in sœcula sœculorum* courait les ruelles. M^{me} de Sévigné le répétait à sa fille. « Je crois, ajoutait-elle, qu'on eût répondu en certains endroits *amen*, et en d'autres non (2). » Ce dernier endroit, c'était le Luxembourg où Mademoiselle se désolait. Le 27 novembre, elle était allée à Saint-Germain sur le conseil qu'on lui avait donné. Au souper, le roi la contemplait d'un air triste et embarrassé. Elle l'avait regardé les larmes aux yeux sans rien dire, et on lui avait répété qu'en rentrant chez les dames, le roi avait dit : « Ma cousine en a usé avec bien de l'honnêteté pour moi. Elle

(1) Ravaission, *Archives de la Bastille*, III, 108.

(2) *Lettres de M^{me} de Sévigné*, Ed. Régnier, II, 461.

ne m'a rien dit (1). » Si elle ne parlait pas, c'est qu'elle savait combien une parole serait imprudente et, d'ailleurs, plus elle souffrait et plus elle s'imaginait que les sacrifices qu'elle faisait, pourraient, par sa persévérance à les endurer, attirer la pitié du roi sur Lauzun, car elle ne pouvait se persuader que Louis XIV ne l'aimait plus. Elle fit donc bonne contenance à l'arrivée de Madame. Quand elle était à Paris, elle avait souvent la visite de Barailh qui venait lui parler de Lauzun. Elle voyait tous les jours M^{me} de Nogent et comme son mari était en année à la Cour et à l'affût des nouvelles, c'est par lui qu'elle était renseignée sur celles qui arrivaient de Pignerol. La veille de Noël, elle eut une triste joie en sachant que Nogent avait vu le petit d'Artagnan chez Le Tellier et qu'il avait su de lui que le prisonnier était arrivé en parfaite santé. Dès lors, elle n'eut qu'une envie, c'était de voir elle-même le petit d'Artagnan, le voir et non lui parler, car elle n'osait ni l'aborder ni l'appeler chez elle. Cependant, un soir, elle le trouva à Versailles qui se promenait dans le salon et lui demanda, prenant son courage à deux mains, si M. de Lauzun n'avait pas été malade par les chemins et s'il lui avait parlé d'elle. « Avec beaucoup de douleur », répondit-il. On parlait aussi dans le monde de ce que l'on avait trouvé dans les cassettes de Lauzun. Il y avait là beaucoup de lettres de femmes, des souvenirs d'amour et même des plus intimes (2). Mais tout cela, Mademoiselle préférait l'ignorer.

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 309. C'est un fait remarquable que Mademoiselle, dans ses éternels gémissements, jamais ne crie à l'injustice et ne dit mot des motifs de la captivité. « Sans doute, dit Anquetil, elle ne les a pas ignorés et si elle ne s'est pas récriée contre la punition, c'est que, soit ce crime, soit un autre, il la méritait. » (Anquetil, *Louis XIV, sa Cour et le Régent*, I, 188.)

(2) « On a retrouvé, dit-on, écrivait M^{me} de Sévigné qui aurait dû retenir sa plume au souvenir des ennuis que lui avaient valu les cassettes de Fouquet, on a retrouvé mille belles merveilles dans les cassettes de M. de Lauzun, des portraits sans compte et sans nombre, des nudités, une sans tête, l'autre les yeux crevés, (c'est votre voisine), des cheveux grands et petits, des étiquettes pour éviter la confusion ; à l'un grison d'une telle, à l'autre mousson de la mère, à l'autre blondin pris en bon lieu, ainsi mille gentillesse, mais je n'en voudrais pas jurer, vous savez comment on en invente dans ces occasions. » (Lettres de M^{me} de Sévigné, édition Régnier, II, 440.)

rer. Quand d'Artagnan l'oncle revint, elle fut plus hardie qu'avec son neveu. Il lui dit qu'il avait laissé Lauzun en bonne santé, « tout autant qu'il pouvait l'être, ne voyant point le roi » et qu'il était comme ceux qui l'aimaient devaient le souhaiter. Puis, le bruit du monde s'était apaisé. L'aventure de Lauzun, qui avait défrayé toutes les conversations, tombait dans l'oubli (1) et il fallait pour qu'on évoquât son souvenir que le roi, par exemple, parlant de cheval à table, nommât un cheval qui avait été à Lauzun. Ce jour-là, il s'arrêta court à cause de la présence de Mademoiselle, rougit, la regarda et baissa les yeux. D'autres n'avaient pas le même tact. Un jour que la sœur de Lauzun pleurait devant M^{me} Damorézan, belle-sœur de Saint-Mars, celle-ci lui dit brutalement en présence de Mademoiselle : « Madame, vous fâcherez-vous ? Vous auriez été bien heureuse que Monsieur votre frère fût mort d'une mort ordinaire. C'est un homme si emporté qu'un de ces jours on le trouvera pendu. Il est tout propre à faire quelque folie. »

C'était bien là l'avis de Saint-Mars. Dès le début de janvier 1672, il trouvait son prisonnier si inquiet, si bourru, qu'il estimait possible que la tête vint à lui tourner. « Il me demanda il y a deux jours, monseigneur, écrivait-il à Louvois, si vous ne me mandiez rien qui le regardât. Lorsque je lui dis que vous ne m'aviez rien commandé pour lui dire, il se mit à crier trois ou quatre fois : « Pignerol ! Pignerol ! L'on en aura le plaisir, je ferai une tragédie de ma prison et vous le verrez le premier (2). » Le valet, que Saint-Mars avait mis auprès de lui pour le surveiller plus que pour le servir, rapportait qu'il menait la vie d'un désespéré. Quelques jours plus tard, incident grave pour le gardien. La mère de Lauzun envoie un express à Saint-

(1) Du bruit de l'aventure, on peut juger par le nombre de récits qu'elle avait inspirés. Composés les uns en France, les autres à l'étranger, tous publiés en Allemagne et en Hollande, ces libelles passaient la frontière subrepticement. Des copies manuscrites circulaient là où on ne pouvait introduire les imprimés.

(2) Ravaission, *Archives de la Bastille*, III, 108.



La duchesse de Montpensier.

Portrait d'Hyacinthe Rigaud. Gravure de C. Vermeulen.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Mârs pour avoir des nouvelles de son fils. Saint-Mars renvoie le porteur avec mission de dire à sa maîtresse qu'il aura l'honneur de faire tenir la lettre au ministre, que c'est la seule réponse qu'il peut lui faire. Il a soin, d'ailleurs, de faire épier le messager. Saint-Mars ne se préoccupe pas de ce qui peut advenir au dehors. La prison est bien gardée. « Mais, dit-il, il est si extraordinairement chagrin que j'ai peur qu'il perde l'esprit ou qu'il ne désespère. Il m'en a menacé plusieurs fois. Comme je ne m'arrête pas à ces sortes de manière de parler, il m'a fait reproche que j'étais devenu dur et impitoyable par la longueur du temps que je garde les prisonniers, mais qu'il n'était point un condamné et tout ce qui faisait son mal extrême était qu'il ne savait point son péché et qu'il avait toujours été un bon valet et un fort méchant courtisan... Être à Pignerol sous ma garde est une chose qui le démonte et qui lui fait perdre la tête, à ce qu'il dit à son valet, et d'autant qu'il croit que c'est pour toute sa vie (1). » A certains jours, Saint-Mars prenait en pitié Lauzun. « Il y avait quelques jours, écrivait-il une fois dans un de ses rapports (2), que je n'étais entré dans sa chambre. Hier au soir, il me demanda si je n'avais pas reçu d'ordre de la Cour, touchant lui... En se récriant de la longueur des jours et des nuits, il me dit: « Je ne vous demanderai jamais rien qui puisse vous faire tort. Mais je vous dirai que je saurai bien sacrifier ma vie pour le plaisir du roi, ainsi que j'ai fait ma fortune, quand je l'ai trouvé. Je n'ai point les reins assez forts pour supporter cette prison ici et je ne ferai mal qu'à moi-même pour contenter autrui. Je n'ai aucun crime et je ne crains rien (3). »

Lauzun avait les sautes d'esprit les plus bizarres. Le plus souvent, il s'amusait à turlupiner Saint-Mars. Il disait que les cruautés que son geôlier exerçait sur lui, lui feraient prendre quelque mauvaise résolution. Il avait fallu rem-

(1) Ravaission, *Archives de la Bastille*, III, 109-110.

(2) 23 janvier 1672.

(3) Ravaission *Archives de la Bastille*, III, 112-113.

placer son valet qui s'était brûlé à la jambe. Il avait traité d'espion le remplaçant, ce qui n'était pas s'abuser ses fonctions et lui avait défendu d'entrer dans sa chambre. Le troisième jour que le premier valet était alité dans la première chambre, il s'était approché de son lit et lui avait dit assez haut : « Prends bon courage. J'ai écrit en Cour, il y a quinze jours. Quand mes lettres auront été vues, je sortirai d'ici et je t'emmènerai avec moi, ainsi que j'ai fait au valet que Besmaux m'avait donné à la Bastille. » Ces propos étaient tenus pour que l'espion les rapportât à Saint-Mars, et celui-ci qui était bien assuré qu'aucune lettre ne pouvait sortir de Pignerol, ne prenait nulle inquiétude (1). Louvois ne s'en préoccupait pas, mais comme Lauzun avait sorti quelques jacobus de sa ceinture, il estimait à propos que Saint-Mars demandât à Lauzun, le plus civilement qu'il pourrait, l'argent qu'il avait. Saint-Mars s'acquitta de la commission. D'abord Lauzun ne lui fit aucune réponse. Il se promena longtemps à côté de lui sans rien dire, puis tira des poches de son jupon trente pièces d'or d'Allemagne et les lui tendit en disant : « Qu'il pouvait tout prendre, jusqu'à sa couverture (2) ». Le 25 février, il s'avisait la nuit de mettre le feu au plancher de sa chambre, brûlait un coin de planche de noyer grand comme une assiette, enfonçait dans la brèche les bûches qu'on lui avait apportées pour entretenir son feu et, s'en servant comme levier, descellait la planche. « Il faut, disait Saint-Mars, que lui et son valet aient travaillé toute la nuit pour cela, parce que les planches sont emboîtées les unes dans les autres et clouées de telle manière que je ne puis comprendre comment ils sont venus à bout de l'arracher. Je crois que son déssein était de voir ce qui composait le dessous du plancher ou pour me donner de l'inquiétude et la peine de rajuster la besogne de la nuit, ce que j'ai fait faire dans une heure de temps. Je lui ai dit que c'était à condition qu'il n'y retournerât plus parce que de ma vie je ne

(1) Ravaission, *op. cit.*, III, 115, 7 février 1672.

(2) Delort, *op. cit.*, 180-182; Ravaission, *op. cit.*, III, 118-119.

le ferais raccommoder et que de plus il se pourrait griller et étouffer par la fumée, que l'on ne l'entendrait ni crier, ni heurter. » En réponse, Lauzun se répandit en plaintes sur l'humidité de sa chambre, déclarant qu'il aimait autant rôtir et être étouffé que de mourir de langueur. Cette fois, Saint-Mars ne s'apitoyait plus sur son prisonnier : il avait percé à jour sa comédie. « Ces finesse-là, disait-il, sont si grossières que cela fait pitié. Depuis dix ans que je suis à la garde de M. Fouquet, j'en ai vu bien d'autres que les siennes, sans pourtant avoir été attrapé que lorsqu'il a donné de ses nouvelles par le moyen de mes traîtres de soldats qui étaient en sentinelle devant ses fenêtres. J'appréhende beaucoup plus les douceurs de M. Fouquet et son honnêteté que la fierté de M. de Lauzun et ses brusqueries (1). » Il ne se doutait pas que, par un nouvel avatar, Lauzun allait passer de la note violente à la note mortifiée. Le carême allait le jeter dans la dévotion. Il prétendait ne plus manger que des légumes à l'huile. Il ne s'occupait qu'à prier Dieu, à lire et à faire ses tisanes. Il se déclarait prêt à tout souffrir, mais il se plaignait de perdre la vue et, en réalité, il éprouvait des fluxions continues, un rhumatisme de tout le côté gauche avec de l'étourdissement et des vertiges. Il avait tellement maigri qu'il pouvait à peine se soutenir. Il avait un bras et l'œil tout enflés et son unique passe-temps était d'apprendre à lire à son valet. Puis, nouvelle bourrasque. « Avant-hier, il me dit : « Oserai-je prendre la liberté de vous demander comment se porte le roi ? » Je lui répondis que grâce au bon Dieu, il se portait bien. « Pouvez-vous me dire quand il part pour la campagne ? » Je lui dis que je n'en savais rien et qu'il ne me venait aucune nouvelle en ce pays et que l'homme le moins curieux de nouvelles, c'était moi. « Je m'en aperçois bien, me dit-il, et vous ne serez pas longtemps importuné par moi (2). »

A partir de ce jour, leurs entretiens furent ce que Saint-

(1) Ravaission, *op. cit.*, III, 120-121.

(2) Ravaission, *op. cit.*, III, 126 (23 mars 1672).

Mars appelle « secs et stériles ». Lauzun l'accueillait par de grandes réverences. Puis, ils commençaient à se promener côte à côte, de long en large, par la chambre, faisant jusqu'à cent tours sans desserrer les lèvres. Le geôlier parlait-il de la santé du prisonnier, du beau temps, certains jours Lauzun se refusait à la conversation. D'autres jours, il se répandait en plaintes. Au mois d'avril, Saint-Mars fut chargé de déclarer à Lauzun que le roi avait donné ses charges. C'était lui signifier une sorte de mort civile. A partir de ce jour, il se mit à se négliger, portant un mouchoir cordelé autour de son cou, en façon de cravate. « J'appréhende qu'il ne se fasse mourir », écrivait Saint-Mars. Il allait, d'ailleurs, avoir une forte alerte. Parmi les créatures de Lauzun, un des plus dévoués était un certain Heurtaut, Béarnais qui s'était donné à lui corps et âme. Après l'arrestation de Lauzun, il avait été zélé à se présenter chez Mademoiselle, qui le jugeait une « manière d'homme extraordinaire » et s'était prise à craindre que, par son peu de cervelle, il ne fit quelque chose de mal à propos. Froidement accueilli au Luxembourg, Heurtaut s'était tourné du côté de M^{me} de Nogent et avait été adressé par elle à M^{le} de La Mothe-Argencourt. C'était une amie de M^{le} de La Vallière qui avait jadis inspiré de l'amour au roi et s'était retirée aux filles de Sainte-Marie de Chaillot (1). On prétendait qu'elle avait été la maîtresse de Lauzun, et plus tard Mademoiselle s'imagina que M^{me} de Nogent avait rêvé d'un mariage entre cette ancienne fille d'honneur et son frère. Quoi qu'il en soit, Heurtaut fut bien accueilli à Chaillot, encouragé, et partit pour Pignerol avec des lettres en chiffres. A Turin, il tomba entre les mains de la police de Savoie qui l'arrêta et l'envoya à Pignerol. Au moment de son arrestation, Heurtaut s'ouvrit les veines avec un bistouri qu'il avait en poche, si bien qu'à son arrivée à Pignerol, il était agonisant. Avant que les mesures de sûreté de Saint-Mars ne l'obligeassent à passer la frontière, il avait noué quelques vagues rapports

(1) *Fouquet, surintendant général des Finances*, 16.

avec l'aide-major de Pignerol, Mathonet et une dame Carrière qui paraissait plus spécialement l'agent de M^{me} de Nogent. Toute cette intrigue avortée fit couler des torrents d'encre. Le malheureux Heurtaut, menacé des verges, tour à tour parla ou dit qu'il ne savait rien. Il reconnut seulement ce qu'il avait fait, décidé à sacrifier sa vie s'il échouait. Il déclara que l'argent qu'on avait trouvé dans sa chambre n'était pas à lui, que c'était un dépôt et qu'on ne saurait pas de qui il le tenait. D'autre part, on avait eu la certitude que la dame Carrière avait touché 600 pistoles dans les deux mois qu'avaient durées les intrigues d'Heurtaut. Louvois avait appris que Mathonet, à son voyage à Paris, allait souvent à Chaillot voir M^{me} de la Mothe-Ar-gencourt. Il était donc de la cabale. L'enquête se prolongea plusieurs mois. Après quoi, Saint-Mars reçut l'ordre de mettre la dame Carrière en liberté, à la condition qu'elle sortît dans les vingt-quatre heures, de la ville et du gouvernement de Pignerol. Quant à Mathonet, il dut renoncer à sa charge contre versement de 2 000 écus à titre de compensation (1). Louvois avait conçu le soupçon que Heurtaut avait dû faire passer quelque avis à Lauzun. Dans une des périodes où il consentait à causer avec Saint-Mars, le prisonnier s'était informé, sans obtenir de réponse, des progrès des armées du roi, de la santé de Mademoiselle, de la santé de M^{me} de Nogent, de celle de Nogent, son beau-frère et de son ami Guitry, ainsi que de Barailh. Cela donna à Louvois l'idée d'un subterfuge. Il chargea Saint-Mars de lui apprendre brutalement la mort de Nogent et de Guitry tués au passage du Rhin et d'observer d'après son attitude en recevant cette nouvelle si elle lui était connue ou si elle lui arrivait sans avis préalable (2). Saint-Mars fit la commission. Tout d'abord, Lauzun le regarda comme s'il eût eu envie de lui dire qu'il se moquait de lui. Puis, il se mit à verser des larmes, s'assit et parlant de la vertu de l'un et

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 330 ; Ravaission, *Archives de la Bastille*, III, 131-138 ; Delort, *op. cit.*, 193-198.

(2) Delort, *op. cit.*, 198.

de l'autre, il demanda comment ils étaient morts, ce qu'était devenue sa sœur. Les instructions de Louvois ne portaient rien sur ce point. « Voilà, conclut Lauzun, les deux seuls et uniques de mes amis qui pouvaient parler au roi pour moi. Présentement, chacun me jette des pierres pour m'accabler davantage que je ne suis. » Saint-Mars le laissa à sa douleur. « En vérité, écrivait-il, il m'a paru en avoir autant qu'on saurait en avoir. Pourvu qu'il ne fasse pas quelque tragédie comme son bon valet Heurtaut, tout ira bien (1). » Puis, Louvois eut le soin de faire apprendre à Lauzun que le roi avait ôté sa charge à Barailh quinze jours après son arrestation. Il se gardait d'ajouter que le roi avait fait offrir à Barailh, à ce moment-là une compagnie de cavalerie et qu'il servait en Hollande comme aide de camp du comte du Lude.

En novembre, nouvelle comédie. Il fallait obtenir de Lauzun sa démission de sa charge de capitaine des gardes du corps. Or, on lui avait fait dire que le roi l'avait donnée à M. de Duras. Qu'à cela ne tienne, Saint-Mars l'aurait lu dans les gazettes et annoncé par erreur, mais c'était la compagnie Charost qui avait été donnée à Duras. L'important était que la démission fût donnée devant notaire, sans que le notaire puisse parler en particulier au prisonnier. Lauzun refusait sa démission et se plaignait du traitement qu'il subissait à Pignerol. Alors, Louvois se complaisait à lui envoyer un résumé des instructions données à Saint-Mars afin qu'il pût indiquer en quoi il avait été contrevenu aux intentions du roi. Lauzun répondait à comédie par comédie. Il ne savait pas pourquoi on lui écrivait de la sorte. Il n'avait fait aucune plainte. Il était résolu à prendre patience et à avoir recours à Dieu, qui, il l'espérait, ne l'abandonnerait pas. Il protestait d'ailleurs, qu'il n'avait jamais eu d'autre intention que de donner sa démission au roi. Mais, quand on voulait mander le notaire pour la rédiger, il arguait de ce que la formule n'était pas semblable à ce qui lui avait été proposé d'abord et refusait de signer.

(1) Ravaissón, *op. cit.*, III, 136.

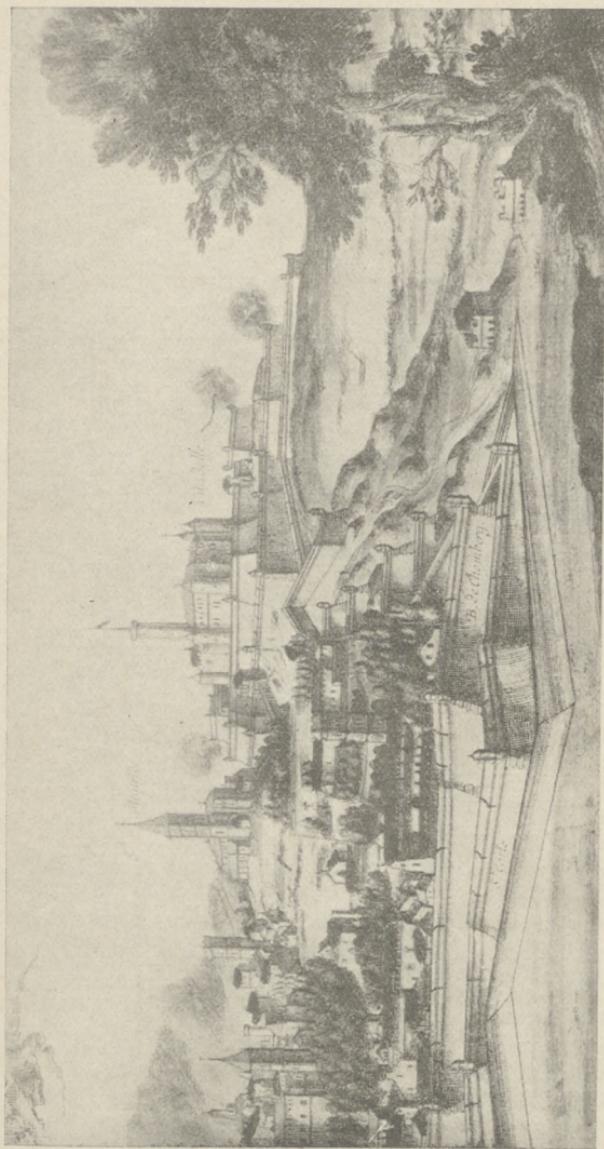
« Vous lui direz, ripostait Louvois, que Sa Majesté, ayant reconnu qu'il avait changé d'avis, depuis qu'il m'avait écrit touchant sa démission, ne désirait plus qu'on lui en parlât. » En effet, le 11 février 1673, un ordre du roi avait fait défense aux officiers et gardes de la compagnie Lauzun de le reconnaître comme leur capitaine (1).

A Pignerol, le prisonnier avait une sorte de crise de folie. Il ne laissait plus balayer sa chambre. Le tapis de sa table était pourri par les citrons et les oranges qu'il y abandonnait. Lui et son valet « un méchant garçon » qui s'était laissé gagner par le prisonnier (2), ne s'habillaient plus, mais demeuraient en caleçon de toile, malgré le froid de l'hiver. Quelquefois, Saint-Mars le trouvait, le soir, au coin de son feu, enveloppé dans une couverture de son lit. Il disait qu'il avait la fièvre, mais il ne voulait voir aucun médecin. La police de Louvois avait quelques mois plus tard de vives émotions. Barailh avait disparu. On ne le voyait plus ni à Paris, ni à Versailles. Il n'allait plus rendre ses devoirs à Mademoiselle. Cela faisait soupçonner qu'il avait bien pu aller du côté de Pignerol. Mais toutes les recherches de Saint-Mars, pour retrouver la trace de l'officier, furent vaines. En réalité, Barailh servait sur les vaisseaux du roi et il ne tarda pas à reparaître dans le cercle de Mademoiselle. Ce qui avait préoccupé surtout, c'est que Lauzun ne s'enquérait plus de son ancien subordonné. A dire vrai, il ne se préoccupait plus de personne (3). Il ne décolérait plus du soir au matin et après

(1) Archives nationales O¹ 17 (10 février 1673).

(2) Saint-Mars en était outré. « Avec votre permission, je le mettrai dans un lieu que je réserve, qui fait jaser les muets après y avoir demeuré un mois. » (Cité par Arvède Barine, *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, 234.)

(3) Cependant, en avril, il faisait demander à Louvois ses bons offices et lui offrait de démissionner s'il le tenait pour agréable. « Dites-lui, répondait Louvois à Saint-Mars, que vous me l'avez mandé et que je vous ai prié de lui dire que je rendrois volontiers le service qu'il me demande, s'il dépendait de moi, qu'il peut se souvenir que je ne fais que ce que l'on me commande et que ce n'est point de moi qu'il doit attendre du soulagement, puisque ce n'est point moi qui lui ai procuré la peine qu'il souffre présentement,



Vue de Pignerol.

Dessinée en 1630 par N. Cochin.

(Bibliothèque Nationale, Collection Lallemant de Betz.)

s'être plaint de la continue civilité de Saint-Mars, il avait cessé de lui adresser la moindre demande. « Quand il a besoin de panier, écrivait Saint-Mars, il me met en parade les siens qui sont rompus. Ainsi il me fait de tout ce qui lui fait faute comme de gants, draps blancs, souliers, et poudre à poudrer. Quelquefois, je ne fais pas semblant de prendre garde à cela, aïn de l'obliger à me demander, mais il fait en sorte que je voie ses nécessités et je lui demande s'il en a besoin. » Bientôt d'ailleurs, il repassait par une crise de dévotion. Alors, il ne parlait plus à Saint-Mars que le plus honnêtement du monde. Le geôlier le trouvait à genoux dans sa chambre, devant un tableau de la Vierge, disant ses laudes. « Quand il plaira à Dieu de m'ôter la vie ! J'ai mis toute mon espérance en Dieu. La fortune ne m'a voulu chatouiller que pour me mettre en l'état où je suis. » Mais bientôt il retombait dans sa réserve.

Saint-Mars avait fait allumer un feu de joie à l'occasion de la prise de Maëstricht. « La famille royale s'est-elle augmentée, demanda Lauzun, ou est-ce la prise de quelque province en Hollande ? — Je vous ai dit tant de nouvelles par mégarde l'an dernier, répondit Saint-Mars, que je n'oserais plus vous en apprendre aucune. — Vous me feriez plaisir de jeter sur moi la dernière pelletée de terre, pour parachever de m'enterrer. Vous m'avez mis dans un *in pace* sans que je vous en aie jamais donné aucun sujet. — Pour cela, je n'ai rien à vous répondre, répliqua Saint-Mars, mais si vous aviez besoin de quelque chose pour vos nécessités corporelles, je vous le donnerais promptement et avec plaisir. » Quelques jours après cette conversation, Lauzun se plaignit de perdre ses cheveux et manifesta le désir d'avoir deux perruques de Paris achetées chez un baigneur qu'il nomma. Saint-Mars promit de les faire venir, comptant bien les examiner à l'arrivée. Cette fois,

que je lui suis fort obligé de l'offre qu'il me fait de sa démission pour M. de Luxembourg, et que si j'y pouvois quelque chose, sa charge lui demeureroit, bien loin de la souhaiter pour un autre. »

Louvois trouva que les perruques étaient vraiment trop chères. Saint-Mars reçut des observations bien senties. Louvois trouvait sans doute que la glace s'était un peu trop rompue entre geôlier et prisonnier. Lauzun n'avait-il pas essayé d'apprendre adroïtement si Mademoiselle était allé prendre les eaux et en quel état de santé elle se trouvait! C'était là le sujet interdit par excellence. La réponse : « Il ne faut rien répondre à M. de Lauzun sur les questions qu'il vous fait touchant Mademoiselle » revint en mainte occasion dans les lettres de Louvois. Mais Lauzun demandait bien d'autres choses. Il désirait que l'on fit couper les branches des arbres qui étaient devant ses fenêtres. Mais, si on le lui accordait, il se récriait : « Quoi! l'on me donnera ce contentement-là après deux ans de prison dans un cachot. J'ai bien souffert jusqu'à présent de vos cruautés; je me passerai fort bien de ce faible soulagement que je compte pour rien du tout. » Dans cette même conversation, il disait encore : « On m'accusera de tel crime qu'on voudra, mais je n'en ai aucun qui peut mériter de faire donner le jouet à un page. » Et il faisait confidence à Saint-Mars qu'au moment de sa disgrâce, il était en désaccord avec Guitry qu'il l'avait toujours empêché d'être des amis de Louvois. « Ah! disait-il, je n'ai fait de mal qu'à moi-même, et pourtant me voici sans secours et assistance d'aucun homme vivant, ne sachant si ma mère et ma sœur sont encore au monde. J'avais deux frères dans le service. Je désirerais fort d'apprendre ce qu'ils sont devenus et s'ils n'ont pas été tués comme l'ont été mes amis que vous m'avez nommés. » Enfin, il se préoccupait de ce qu'était devenu le bien que le roi lui avait donné. D'Artagnan lui avait posé un questionnaire à ce sujet, mais c'était au lendemain de son arrestation. Il avait autre chose à penser et ne croyait pas demeurer si longtemps à Pignerol. Louvois répondit fort sèchement que M^{me} de Nogent se portait bien. Quant aux maisons de Versailles et de Saint-Germain, Lauzun en avait parlé à d'Artagnan comme un homme qui voulait les garder, mais il n'avait qu'à exprimer ce qu'il désirait. Ce que désirait Lauzun, c'était d'en-

trer en conversation, avoir des réponses du ministre e voir ce qu'il pourrait obtenir de lui. Il demanda des nou velles de sa mère, de ses frères, de M^{me} de Nogent. Il vou lait savoir si ses neveux n'avaient rien eu des charges de leur père. Il se déclara satisfait qu'on eût remis le soin de ses affaires particulières à Rollinde, mais il exprima le désir d'en avoir le détail. Quant à ses maisons de Saint Germain et de Versailles, il se déclarait prêt à faire ce que lui conseillerait Louvois. Celui-ci déclara qu'il ne pou vait lui donner aucun conseil et l'engagea à s'en rapporter à quelqu'un à qui il donnerait procuration. « Et comment le ferais-je? s'écria Lauzun. Vous ne me nommez que ceux qui sont morts de mes amis. » Et il essaya de savoir si Montausier, si Créquy, si les valets de chambre du roi, si Barailh étaient toujours vivants. « Il m'a prié de vous faire ses très humbles remerciements et de vous dire qu'il vous serait beaucoup plus obligé si vous vouliez avoir la bonté de le servir auprès de Sa Majesté et de lui donner la permission de lui écrire ou la liberté de l'aller servir en quelque endroit de la terre qu'on désirerait, que pour en Hollande il n'en parlait point, attendu qu'il croyait la paix faite, parce qu'il n'entendait plus faire de feux de joie et qu'à l'égard de son bien il le donnerait à un laquais, ne le comptant pour rien que la liberté et l'honneur de servir le roi, que pour le réduire il n'était pas nécessaire de le faire périr dans un cachot, puisqu'il ne demandait qu'à plaire au maître et qu'il en ferait mille fois plus qu'on ne voudrait. »

La Noël 1674 le rejeta dans la dévotion. Il jeûnait et priaît Dieu comme un apôtre, fumant d'ailleurs comme un dragon, à cause de ses yeux, prétendait-il. Saint-Mars le trouvait en meilleur état, bien qu'un peu maigre. En réalité, il couvait une maladie qui éclata en avril de l'année suivante et mit sa vie en péril. Il fut à l'extrême. Mademoiselle, qui arrivait à Paris après avoir pris les eaux à Forges, en apprit la nouvelle qui datait déjà de plusieurs mois. On eut beau lui assurer que puisqu'on n'avait pas mandé sa mort, c'est qu'il allait mieux. Elle était dans la

désolation. M^{me} de Nogent fort bien avec Louvois par suite de relations anciennes (1) et qui prodiguait les démarches auprès du ministre, ne pouvait rien parce que Louvois était malade. Elle finit par être reçue par Le Tellier. Lauzun allait de mieux en mieux et supportait sa conva-



Façade d'entrée du château de Saint-Fargeau.

Dessin de Victor Petit.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

lescence comme sa maladie, avec beaucoup de patience et de dévotion. Cette maladie de Lauzun fut une occasion à Mademoiselle d'écrire au roi pour lui demander du soulagement pour le prisonnier. Il prit la lettre de ses mains, lui fit fort bon visage, quand il la reyit, mais la démarche ne fut suivie d'aucun effet (2).

L'année 1675 s'écoula, en effet, très monotone pour le prisonnier. Il avait de nouveau complètement rompu avec

(1) Quand elle était demoiselle d'honneur, Louvois était fort amoureux de sa parente Saluce et elle avait été mêlée à leurs projets de mariage (M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 387).

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 368-370.

Saint-Mars, si bien que, renonçant à lui faire des visites, le geôlier avait pris comme poste d'observation un des arbres qui dominait ses fenêtres. De là, il surveillait tous ses gestes et s'aperçut qu'il avait souvent une lunette d'approche à la main. « Comme les feuilles vont tomber présentement, écrivait Louvois, vous ne pourrez plus voir ce que M. de Lauzun fera dans son appartement et la lunette d'approche qu'il a, lui pouvant fort bien servir à voir des signes que l'on lui ferait du dehors, vous pouvez la lui prendre en faisant semblant de la trouver. » Ce pouvait être l'occasion d'une scène violente : ce fut le signal et la reprise de relations passables entre geôlier et prisonnier. Lauzun s'ouvrit à Saint-Mars de ses préoccupations du moment. Après quatre années d'emprisonnement n'y aurait-il pas moyen pour lui de recevoir quelques grâces ? Ne pourrait-il avoir des nouvelles de sa famille. « Si j'en savais quelqu'une, répondait Saint-Mars, j'aurais pu vous les dire sans y penser. Mais, de bonne foi, je n'entends pas plus parler de vos proches que s'ils n'avaient jamais été au monde. — Oserai-je, répondit Lauzun, vous demander comment se porte la famille royale et si Mademoiselle n'est point mariée ? Ce sont là des choses que toutes les lavandières savent. — Grâce au bon Dieu, Sa Majesté se porte bien. C'est tout ce que je peux vous assurer de véritable. — A quoi se divertit-elle présentement ? — A faire des conquêtes. — Toutes sortes de saisons sont bonnes au roi pour cela. J'ai l'honneur de le connaître mieux que vous et d'ordinaire l'hiver l'occupe à autre chose. Mais, n'en parlons plus, si cela vous donne de la peine (1). »

La situation de Lauzun allait cependant s'améliorer lentement. Le 16 décembre 1675, le maréchal duc de La Force était mort sans héritier direct et en désignant pour héritiers ses petits-neveux (2). La fortune, qui venait d'échoir à Lauzun, sans qu'il en sut rien, allait obliger la

(1) Ravaission, *Archives de la Bastille*, III, 182-183 (15 décembre 1675).

(2) *Mémoire de Lauzun contre le duc de La Force : Factums du duc de La Force*.

Cour à lever quelque chose de l'interdit qui pesait sur lui. Cette crise arrivait fort à propos. Las du séjour de Pignerol, Lauzun avait résolu, depuis plusieurs mois, de s'en délivrer coûte que coûte. Aidé de son valet, il avait forcé un barreau, rompu la grille d'une fenêtre et était descendu à quelques toises de la fenêtre à l'aide d'une échelle de cordes. Là il avait percé le mur, déplacé quelques roches. Cette besogne lui avait coûté plusieurs mois de travail. Une nuit, au petit jour, il s'était esquivé de la sorte et si le malheur n'avait pas voulu qu'en traversant un bûcher, il se heurtât à une servante qui venait chercher du bois, il prenait la clef des champs. La servante, à laquelle il promettait de l'argent pour aider à son évasion, lui répondit : « Je suis accordée à un soldat. S'il veut que je vous sauve et se sauver avec vous, je le ferai. » Le soldat ne voulut rien entendre et alla chercher son officier. Lauzun fit ce qu'il put pour le gagner, mais l'éveil était donné, Saint-Mars prévenu. On le ramena en prison. On trouva sur la table de sa chambre deux lettres, une pour le roi et l'autre pour Louvois. Dans la lettre au roi, l'évadé lui disait que depuis qu'il avait su qu'il y avait la guerre, il n'avait fait que travailler pour pouvoir y aller servir et que s'il était assez heureux pour se sauver, il irait attendre ses ordres, chez quelqu'un des alliés de la France (1). Cette lettre produisit le meilleur effet dans les cercles de la Cour. Le roi la lut chez M^{me} de Montespan et, comme elle était très tendre et très respectueuse, il ne manifesta aucun mécontentement. « Ce pauvre Lauzun, écrivait M^{me} de Sévigné qui était en Bretagne, ne vous fait-il pas grand pitié de n'avoir plus à faire son trou? Ne croyez-vous pas qu'il se cassera la tête contre la muraille? (2) » C'était le ton de ceux qui avaient

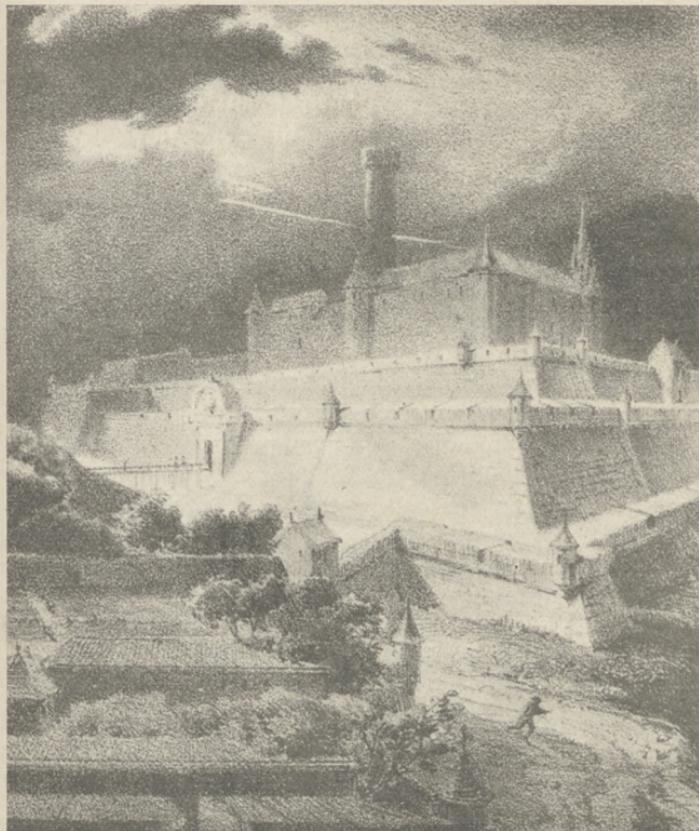
(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 379-380; Ravaission, III, *op. cit.*, 184-188.

(2) *Lettres de M^{me} de Sévigné*, IV, 377. C'est sans doute dans l'énervernement de cette tentative avortée qu'en février Lauzun, soupçonnant qu'il était confessé par un faux capucin, lui sauta à la barbe et la tira très fort pour s'assurer qu'elle n'était pas postiche. (Delort, *op. cit.*, 47; Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII.)

été le plus hostiles jadis. Louvois était seul très ardent à multiplier les enquêtes et les contre-enquêtes pour s'expliquer comment la tentative d'évasion avait pu se produire. Il avait prescrit de retirer son valet au prisonnier. On avait pensé à le mettre à la question, mais le roi trouva suffisant que le malheureux fût au cachot pour y demeurer au pain et à l'eau jusqu'à nouvel ordre. Il voulait bien, pour qu'il parlât, qu'on lui fit toute la peur qui était nécessaire, mais il ne consentait pas qu'on allât au delà des paroles (1).

C'est à ce moment que sur l'intervention de la famille de Lauzun auprès du roi et à la faveur du mouvement d'opinion qui venait de se produire, Saint-Mars reçut l'ordre de communiquer à son prisonnier le testament du duc de La Force, un mémoire et un projet de procuration. Le roi désigna même M^{me} de Nogent comme particulièrement propre à être chargée de la procuration. C'était introduire un notaire et même un praticien dans la forteresse. C'était modifier sur un premier point le règlement qui avait été arrêté pour la garde du prisonnier et bien que Louvois renouvelât la recommandation de redoubler de vigilance, de surveiller particulièrement les intrigues que pourrait ourdir Barailh, le pouvoir entrat dans la voie des concessions. Tout d'abord, Lauzun fut autorisé à écrire au roi. Comme il n'eut pas de réponse à cette supplique, il adressa à Louvois une offre de démission de sa charge de capitaine des gardes. Il y joignait un blanc-seing que Louvois lui retorna en l'assurant qu'il contribuerait volontiers à adoucir sa mauvaise fortune « s'il y pouvait quelque chose ». La question de la succession du Maréchal de La Force s'assoupissait dans les procédures. Les autres neveux du maréchal, profitant de la disgrâce de Lauzun, lui opposaient des chicanes qui risquaient d'éterniser le procès. C'est à ce moment que le comte de Lauzun, chef de la

(1) Le malheureux ne sortit du cachot que sur un ordre du 12 décembre 1678. On lui compta cent écus avec ordre de se retirer dans son pays et défense sous peine des galères de s'approcher à plus de cinquante lieues de Paris (Delort, *op. cit.*, 277).



Le donjon de Pignerol.

Dessin de Battaglini. Lithographie de Villain.

(Delort, *Histoire de la détention, etc.*)

famille, étant mort, M^{me} de Nogent obtint du roi, qu'elle, le chevalier de Lauzun et un avocat, Isarn, pussent entretenir le prisonnier de l'état de ses affaires et lui donner le moyen de prendre une résolution, sur la conduite à tenir. Les entrevues furent minutieusement réglées. Pendant quatre jours et durant deux heures de suite, Lauzun serait mis

au courant, dans l'appartement de Saint-Mars où il serait conduit, de l'état des affaires de la maison de Lauzun (1).

Quand, à la fin de septembre, les trois voyageurs arrivèrent à Pignerol, Lauzun, qui relevait de maladie, était encore assez malade d'une bronchite pour qu'il fût impossible de le porter chez Saint-Mars. On en profita pour arrêter d'un commun accord le terrain et la nature des communications. La première entrevue fut particulièrement émouvante (2). Quand Lauzun entra dans la chambre où l'attendaient ses visiteurs, soutenu sous le bras par Saint-Mars, le visage d'autant plus pâle que sa barbe et sa moustache étaient d'une longueur démesurée, les yeux battus, la mine souffreteuse, M^{me} de Nogent se mit à pleurer. Après cette émotion de la première minute, l'avocat Isarn lut le mémoire qu'il avait préparé et dont il avait remis copie au préalable à Saint-Mars. C'était une sorte de factum juridique sur ce qu'était « l'héritier substitué ». Lauzun l'écouta attentivement, puis déclara avoir l'esprit bouché et l'intelligence si obscure, après tant d'années de solitude, qu'il lui était impossible de comprendre ce dont on l'entretenait. « Pour y réussir, disait-il, il lui faudrait une conversation détaillée avec sa sœur qui lui remémorerait les affaires de sa maison. » Il la remercia en termes touchants du sacrifice qu'elle avait fait pour lui en entreprenant un si long et si difficile voyage. Bref, le reste de l'entrevue se passa dans les larmes et quand Lauzun fut sorti, toujours soutenu par Saint-Mars, M^{me} de Nogent, qui connaissait la ressource des évanouissements, — Mademoiselle prétend qu'elle était la plus grande comédienne du monde, — tomba évanouie et il fallut employer une heure à la tirailleur et à lui verser de l'eau et du vinaigre pour la faire revenir.

La seconde entrevue se passa suivant le même pro-

(1) Delort, *op. cit.*, 260-263.

(2) Le compte rendu des quatre entrevues a été rédigé en novembre 1677 par l'avocat Isarn. Les détails qui suivent sont extraits de son procès-verbal. (Ravaïsson, *Archives de la Bastille*, III, 197-204.)

gramme. Isarn y exposa ce qu'était la qualité du « donataire » et comme la veille, Lauzun protesta qu'il avait oublié toutes ses affaires qu'il n'avait plus ni mémoire ni intelligence, mais en même temps l'avocat put constater qu'il n'avait rien perdu de la vivacité ni de la lucidité de sa raison et que la faiblesse de sa mémoire était de celles dont on pouvait s'accommoder. M^{me} de Nogent se fit autoriser par Saint-Mars à lui nommer Rollinde comme l'homme qui s'était chargé de ses affaires. Il répondit qu'il était prêt à donner blanc-seing ou procuration générale à M^{me} de Nogent qui avait toute sa confiance, ne voulant faire du bien aux siens que par son intermédiaire. Incidemment il se plaignit des infirmités qu'il avait contractées dans une prison aussi froide et si humide que tout y pourrissait jusqu'au pain. Il rendit hommage à Saint-Mars qui lui avait sauvé la vie jusqu'à trois fois. A ce tableau de ses misères, M^{me} de Nogent s'évanouit comme elle s'était évanoüie la veille et, comme la veille, après une heure de soins, on la porta dans son lit.

La troisième conférence eut lieu le dimanche 31 octobre. Isarn exposa cette fois la théorie de « l'héritier bénéficiaire » et Lauzun revint à son thème qu'il était prêt à donner une procuration générale à sa sœur pour faire tout ce qu'elle trouverait bon et que d'ailleurs, le lendemain, il lui exposerait ce qu'elle pouvait faire. Ceci dit, il demanda à s'informer des personnes de sa famille : sa mère, ses frères, la famille de M^{me} de Nogent, sa sœur de Belzunce. Comme M^{me} de Nogent lui disait son intention de mettre ses filles en religion, il la pria de n'en rien faire, à moins que Dieu ne les appelât à lui. Ensuite, revenant aux affaires, il demanda qu'on dressât une procuration générale et, comme on lui en lisait une minute préparée à Paris, il observa qu'elle n'était pas conforme à ses intentions. Sur le champ, Isarn rédigea une rédaction que Lauzun approuva, sauf les mots « puissant seigneur » et « comte » qu'il fit rayer.

Le lundi 1^{er} novembre, Lauzun, après avoir déploré qu'il ne pût conférer en privé avec sa sœur, la supplia de voir

le roi et de lui dire qu'il n'avait jamais été et ne serait jamais contre son service; qu'il avait et qu'il aurait toute sa vie une douleur très amère de lui avoir déplu. « Il m'avait comblé de biens et d'honneurs. Je n'ai plus besoin que de sa grâce. Il m'avait tout donné. Il est le maître de m'ôter tout. Je supplie très humblement Sa Majesté d'avoir pitié de moi et d'agrémenter que je la serve en quelle qualité qu'il lui plaira, ne fût-ce qu'une pique à la main. Dites-lui que j'ai peine à croire qu'elle veuille accabler un pauvre gentilhomme dont les affaires ou celles de sa maison sont absolument ruinées. Je suis pourtant si absolument dévoué à ses volontés et à ses ordres que je vous ai baillé une procuration générale pour donner la démission de toutes mes charges en ses mains. S'il en faut de plus expresses, je les donnerai et obéirai toute ma vie avec humilité et respect à ses commandements et je m'estimerais trop heureux s'il avait la bonté de me laisser ma charge. Vous direz aussi à M. de Louvois que je suis son très humble serviteur, que si je l'ai offensé, je lui en demande pardon, que j'espère de sa bonté qu'il me rendra ses bons offices auprès du roi, que je n'ai autrefois refusé la démission de mes charges, que parce qu'il ne m'avait pas envoyé une personne de confiance, qu'aujourd'hui que je vois la personne, à qui j'en ai le plus, je lui donne, même sans être requis, une procuration générale pour faire mes démissions. » Ses instructions relatives à ses biens furent très brèves. Il désirait que sa sœur accomplît le vœu qu'il avait fait de fonder trois lits pour les pauvres de l'hôpital de Paris. Il recommandait aussi le paiement de ses dettes. « Je vous ai tout dit, concluait-il. Allez-vous-en demain. Dieu par sa grâce vous conduira. Ne m'écrivez point et ne m'envoyez point de mémoire : tout cela est inutile et ne sert de rien. On ne fait que me les lire et cela ne me reste pas dans l'esprit. » M^{me} de Nogent, au moment de la séparation, lui demanda à genoux de lui baisser la main. Il lui répondit que cela ne lui était pas permis et, se levant brusquement, il se retira après avoir salué.

Le jour même de cette dernière conférence, Louvois

adressait à Saint-Mars la nouvelle règle de conduite à suivre à l'égard des prisonniers de Pignerol. Désormais, trois fois la semaine, aussi bien Fcuquet que Lauzun, par grâce spéciale du roi, pourraient se promener sur le rempart qui était vis-à-vis de leur appartement. Saint-Mars devait être présent aux promenades, de façon à ce qu'ils n'aient pas davantage de communications que par le passé. Il devait d'ailleurs leur déclarer que la première fois qu'il s'apercevrait qu'ils voudraient ou recevoir ou donner des lettres ou faire signe à quelqu'un, ils seraient à jamais privés de leur promenade. Tous les jeux d'exercice ou de passe-temps leur étaient permis durant la promenade, avec le concours des officiers de Pignerol et sous les yeux de Saint-Mars (1). Deux mois plus tard, Lauzun était autorisé



Madame de Montespan.
Portrait de Bonnart.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Delort, *op. cit.*, 265.

à correspondre avec Louvois sans cachet, « mais il faudra que vous en gardiez un pareil, pour pouvoir lire ce qu'il m'écrira et me mander s'il y a quelque chose de faux (1). »

A l'automne, de nouveau, la santé de Lauzun subit une atteinte. Il eut encore de ces boutades de mauvaise humeur qui chagrinaient son geôlier qu'on consola par une gratification de quinze mille livres. Elle coïncida avec une amélioration plus grande du sort des prisonniers. Désormais, Fouquet et Lauzun étaient autorisés à correspondre avec leurs familles. Ils remettaient leurs lettres à Saint-Mars qui les transmettait à Louvois. Celui-ci, après avoir pris les ordres du roi, les faisait tenir à leur adresse. Fouquet et Lauzun étaient autorisés à se voir en toute liberté autant qu'ils le voudraient. C'est-à-dire qu'ils pourraient passer les journées ensemble, manger ensemble et tant qu'ils le voudraient, non seulement dans le donjon, mais dans toute la citadelle. Enfin, ils pouvaient jouir, à toute heure, de la compagnie des officiers de M. de Saint-Mars. Une réserve était faite pour Lauzun, le roi étant persuadé qu'il était plus capable que Fouquet de songer à se sauver. Il ne devait point sortir du donjon, sans la compagnie de Saint-Mars, de deux officiers et de six sergents ou soldats armés. Saint-Mars avait instruction de dire à Lauzun qu'ils étaient là pour tirer sur lui s'il faisait le moindre effort pour s'évader. Mais le geôlier avait ordre d'éviter d'en venir à cette extrémité. Les officiers de la garnison de la citadelle pouvaient fréquenter les prisonniers, autant que ceux-ci le souhaiteraient, en présence de Saint-Mars ou d'un de ses officiers. Fouquet et Lauzun recevraient toutes sortes de livres et gazettes. Enfin, les instructions faisaient entrevoir que sous quelques mois les prisonniers auraient la visite des habitants de Pignerol et même de leurs parents. C'était un complet changement après toutes les précautions prises pour empêcher les prisonniers de communiquer non seulement avec le dehors, mais entre eux. Louvois avisa immédiatement M^{me} Fouquet de la grâce

(1) Delort, *op. cit.*, 312 (8 janvier 1678).

faite à Fouquet. « Vous savez, écrivait quelques semaines plus tard M^{me} de Sévigné à Bussy-Rabutin, l'adoucissement de la prison de MM. de Lauzun et Fouquet. Cette permission, qu'ils ont, de voir tous ceux de la citadelle et de se voir eux-mêmes, manger et causer ensemble, est peut-être une des plus sensibles joies qu'ils auront jamais (1). »

Le nouveau règlement avait été appliqué sur l'heure. Combien peu Saint-Mars se doutait que ces prisonniers, si bien gardés et qui affectaient tant de surprise de se trouver en face l'un de l'autre, n'en étaient pas à leur première conversation à Pignerol. Un peu avant sa tentative d'évasion du 24 février 1676, Lauzun, aidé par ses valets, s'était insinué dans la chambre du surintendant (2). Il l'avait tellement ahuri par le récit des aventures de sa vie, que le surintendant l'avait pris pour un maniaque et s'était tenu fort longtemps sur la réserve. Maintenant, il ne pouvait plus douter que le récit de Lauzun ne fût exact, que sa merveilleuse aventure ne fût une réalité, dorée d'abord et navrante ensuite. Tous deux mirent en commun leurs espérances. Leur sort était presque quotidiennement amélioré par de nouvelles faveurs. Ce fut le 20 mars, à l'occasion des Pâques, l'autorisation de se confesser tous les mois et d'entendre tous les jours la messe. Une semaine après, on enlevait les jalousies qui aveuglaient les fenêtres. Cela ne suffit pas à Lauzun qui demanda à changer d'appartement. La dépense d'un nouvel établissement arrêta, mais, par contre et comme compensation, on s'empessa d'enlever les grilles intérieures des fenêtres. Au mois de mai 1679, Lauzun, qui écrivait déjà à sa mère, fut autorisé à écrire à M^{me} de Nogent et au chevalier de Lauzun, son frère. Ce même mois arrivèrent à Pignerol et M^{me} Fouquet

(1) *Lettres de M^{me} de Sévigné*, V, 524.

(2) On n'a pas la lettre de Saint-Mars à Louvois sur la découverte des communications de cachot à cachot après la mort de Fouquet. Saint-Simon parle d'un autre prisonnier dont la cheminée servait de passage. On faisait un trou au tuyau qui se refermait avec justesse pendant le jour. (Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, 167 ; *Écrits inédits*, VII, 319.) Ce même genre de communication existait à la Bastille. (*La vie à la Bastille*, 148-149.)

et sa fille Madeleine, et M^{me} de Saint-Mars fut alors introduite dans la société des prisonniers. Lauzun commença auprès de Madeleine Fouquet une cour très serrée qui inspira de la jalouse aux jeunes officiers de Pignerol. Fouquet prévenu en conçut aussi ombrage. Il se plaignit de la conduite de Lauzun à Saint-Mars qui ne négligea pas d'entretenir le désaccord. Lauzun prit, à l'égard de Saint-Mars, les choses de très haut et, au mois d'octobre, le geôlier épanchait ses plaintes dans sa correspondance avec le ministre. Louvois l'invita à ne rien souffrir de Lauzun, à le menacer d'un retour à l'ancien système et à le renfermer effectivement pour autant de jours qu'il le jugerait à propos. « S'il vous trouve ferme à vouloir l'exécution des ordres du roi et être traité avec honnêteté, il se corrigera infailliblement ou du moins il fera semblant et vivra comme il doit avec vous (1). » Lauzun perdit à cette nouvelle querelle avec Saint-Mars l'agrément des visites de M. et de M^{me} d'Herleville, qui passaient pour être en commerce de correspondance avec Mademoiselle, ainsi que le père jésuite Des Escures (2). Pour ce dernier, Saint-Mars reçut l'ordre de lui refuser l'entrée du donjon, ordre qui fut étendu, d'ailleurs, à tous ceux qui lui étaient suspects. Comment était renseigné Saint-Mars sur les faits et gestes de ses prisonniers? Il semble résulter des dépêches échangées que Fouquet, dans son mécontentement contre Lauzun, avait jasé sur son compte. Ce ne put guère être que par lui que Saint-Mars sut que Lauzun avait de l'argent entre les mains, que Lauzun avait envoyé un courrier à Paris et qu'il en attendait la réponse. Louvois désirait avoir une lettre directe de Fouquet à ce sujet, mais sans qu'il fût fait, en ce sens, d'ouvertures au prisonnier. Le courrier de Lauzun, — cela résulte des *Mémoires de Mademoiselle* — avait été envoyé à celle-ci, probablement

(1) Delort, *op. cit.*, 309 (30 septembre 1679).

(2) Delort, *op. cit.*, 304 et 307. Mademoiselle, souveraine de Dombes, était grande protectrice des jésuites de Trévoux. Elle était en excellents termes avec beaucoup des Pères et religieux, témoin la lettre qu'a publiée Chaillon des Barres (p. 116).

De L
Duch
tisse
Jean B
de M
1627



ANNE MARIE LOUISE
de Dombes, Princesse de La
Duchesse de Montpensier, de S^e
tesse de Bar-Sur-Senelle, et de
Jean Baptiste de France Duc d'Orléans, et de Marie de Bourbon Duchesse
de Montpensier, Sa Première Femme, Elle prit Naissance à Paris, le 29. May.
1627.

D'ORLEANS, Souveraine
Roche-Sur-Yn Dauphine d'Ussorgie
Targeau, et de Chasteleraud Com-
Mortain, &c, Seule Fille de Gaston
ans, et de Marie de Bourbon Duchesse

Mademoiselle de Montpensier en 1686.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

par le canal de Barailh ou celui de Flotte (1). M^{me} de Nogent intriguait pour obtenir l'envoi de l'officier à Pignerol. Le roi refusa. Il accorda par contre à Lauzun la permission d'avoir quatre jeunes chevaux pour les monter dans la cour, sur le bastion de promenade. Il est vrai qu'un mois plus tard, on lui refusait un domestique pour panser ses chevaux. Il fallut qu'il s'accommodât des palefreniers de Saint-Mars. Gros émoi en même temps à Pignerol. Le Nôtre, qui était venu visiter la place, avait vu ou pu voir les prisonniers (2). C'était d'autant plus grave que Le Nôtre était une vieille connaissance de Lauzun (3), mais il n'était pas au mieux avec Mademoiselle. Quand elle avait acheté Choisy au président Goutier, elle avait rompu avec lui, ses avis lui ayant déplu (4). Louvois calma les soucis de Saint-Mars. « Rien n'est plus indifférent, lui écrivit-il. » L'intrigue de Lauzun avec M^{lle} Fouquet continuait, cependant, avec d'autant plus de facilité que M^{me} Fouquet était retournée auprès de ses fils. On jasait à Pignerol des entretiens secrets qui avaient lieu le soir, à la barbe du père, entre le petit homme et la jeune fille. On prétendait que Lauzun entrait chez Madeleine Fouquet par une porte dérobée. Après avoir joué un certain temps et tiré tout le parti possible des mauvaises dispositions respectives des prisonniers à l'égard l'un de l'autre, on se préoccupa à Paris d'activer les négociations qui venaient de s'engager.

M^{me} de Montespan avait jugé que l'heure était venue d'assurer la fortune du duc du Maine d'autant que la sienne touchait à sa fin (5). L'idée de racheter la liberté de

(1) Saint-Simon (*Mémoires*, II, 283) confond Barailh avec Barin, premier maître d'hôtel de Monsieur. Flotte était passé du service de Lauzun à celui de Mademoiselle (Saint-Simon, *Mémoires*, VII, 27-28) et ensuite à celui de Monsieur.

(2) Delort, *op. cit.*, 311 (16 décembre 1679).

(3) Le Nôtre avait construit les maisons que Lauzun, Guitry et Sully avaient à Saint-Germain et à Versailles.

(4) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 428.

(5) Le 30 mars 1679, elle écrivait au duc de Noailles : « Le roi ne vient dans ma chambre qu'après la messe et après souper. Il vaut mieux se voir peu avec douceur que souvent avec de l'embarras. » Depuis la veille, elle était surintendante de la maison de la reine, « récompense de ses services passés ».

Lauzun n'était pas nouvelle pour ses amis. L'un d'eux, Pertuis, avait une fois jeté ce propos dans l'oreille de Mademoiselle. « Si vous leur faisiez espérer de faire de M. du Maine votre héritier ! » Mademoiselle avait répété le mot à Barailh. Celui-ci voyait bien où les choses pourraient aller, mais c'était un garçon circonspect, il attendait que les intentions des puissants s'affirmassent (1). M^{me} de Nogent avait plusieurs fois demandé à ce que Lauzun fût visité par Barailh. Louvois s'y était toujours refusé. En février 1680, il se ravisa. Permettre à Lauzun de pousser plus avant une intrigue à l'abri des verrous de Pignerol, c'était mécontenter Mademoiselle, la dégoûter d'un volage, rendre sans but le sacrifice auquel on voulait la contraindre. Il fallait donc éclairer Lauzun sur ses intérêts réels et nul n'était plus propre à ce rôle que Barailh. Il demeura huit jours à Pignerol. Il eut avec Lauzun de nombreux entretiens et quand il reprit la route de Paris, le prisonnier était au courant de tout ce qu'il fallait qu'il sût. Saint-Mars, qui assistait à leurs entretiens, avait ordre de n'y paraître rien comprendre, de se laisser jouer et de dire même en confiance à Barailh que certainement Lauzun avait la tête brouillée par l'effet de sa détention (2). On fit plus. On laissa passer un courrier expédié soi-disant à l'insu de Saint-Mars (3). Quant à Louvois, qui attendait les nouvelles avec impatience, le rapport du 24 février satisfit ses curiosités. Ni le soupçon qu'on lui fit connaître de sa désobéissance aux ordres du roi, ni même la découverte qui fut faite après la mort de Fouquet du passage secret entre leurs chambres, ne modifièrent en rien le régime du

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 420.

(2) « Il trouva moyen d'entretenir Barailh, raconte Mademoiselle, d'une manière qu'il lui fit entendre tout ce qu'il voulut sans que Saint-Mars s'en aperçût et il disait à Barailh : « Vous voyez bien que sa prison lui a changé l'esprit, car il dit mille choses que l'on n'entend point. » (M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 402.)

(3) La lettre de Louvois du 26 mars 1680, répondant à des lettres de Saint-Mars du 12, du 16 et du 17 qu'on n'a pas, avoue le soupçon du passage d'un courrier; celle du 12 mars accuse à Saint-Mars réception d'un mémoire confidentiel et autographe.

prisonnier. Tout au contraire, le chevalier de Lauzun fut autorisé à aller demeurer quelque temps auprès de son frère. On leur permit tous les tête-à-tête qu'ils jugèrent à propos, sans d'ailleurs que la garde fût diminuée et le prisonnier moins resserré. Tout au contraire, les ordres de Louvois devenaient plus stricts, ses recommandations plus pressantes. « Plus, disait-il, vous le trouverez souple et complaisant avec vous, plus vous devez renouveler vos soins pour sa garde, parce que homme au monde n'est plus capable de dissimulation que lui (1). » Cela coïncide, d'ailleurs, avec de nouveaux égards pour Lauzun qu'on autorise à habiter l'appartement de Fouquet qui vient de mourir, en couchant à son gré dans la chambre ou dans l'antichambre. En juillet, c'est M^{me} de Nogent qui vient voir son frère. En décembre, le supérieur de la maison des jésuites de Pignerol, le père Des Escures, a permission, lui qui avait été exclu du donjon, d'entrer seul chez Lauzun et d'y demeurer aussi longtemps qu'il le souhaitera. Il doit s'engager, par contre, à ne pas se charger de lettres de lui ni lui en remettre. Il est vrai que la restriction mentale permet et à fort bon droit, d'ailleurs, de réserver en pareil cas toutes les confidences indirectes.

C'est qu'à Paris, on est en plein travail. Barailh, M^{me} de Nogent, et jusqu'au chevalier de Lauzun sont venus au rapport chez M^{me} de Montespan. Depuis quelque temps, celle-ci envoie ses enfants chez Mademoiselle. Ils sont jolis. Ils la divertissent. Le petit duc du Maine est délicieux. Il a de l'esprit, un beau visage, mais il est malheureusement boiteux. Mademoiselle s'apitoie. On l'amène doucement à la pensée d'avantage le petit duc et d'en faire son héritier, pourvu que le roi fasse revenir Lauzun et consente à ce qu'elle l'épouse. Elle en vient à une proposition nette et directe. Barailh porte sa parole. M^{me} de Montespan est si fine qu'elle promet sans promettre. Elle se fait autoriser par Mademoiselle à parler au roi de ses bonnes intentions pour l'adultérin. Louis XIV remercie Mademoiselle dans

(1) 8 avril 1680.

ses petits cabinets, mais il ne dit rien de Lauzun. Mademoiselle a un mouvement de recul. Il faut lui forcer la main. Au sortir de Pignerol où elle a visité Lauzun, M^{me} de Nogent va à la Cour de Savoie et cherche ostensiblement une autre protectrice pour son frère en la personne de la mère de Victor-Amédée. Lauzun prendrait du service en Savoie, renoncerait à tout avenir français, ne reverrait par conséquent plus Mademoiselle (1). La jalousie de celle-ci s'allume et c'est à ce moment que M^{me} de Montespan la fait presser de faire une donation de Dombes et du comté d'Eu. Elle n'a jamais parlé que d'héritage. Elle résiste. On lui dit que le roi le veut, qu'on ne se moque pas du roi, que quand on a promis, il faut tenir. Elle hésite. On la menace. Elle a donné le comté d'Eu à Lauzun, depuis qu'il est en prison, par une donation acceptée pour lui par M^{me} de Nogent. La donation est entre les mains de Barailh. Ce sera la Bastille pour celui-ci, si Mademoiselle ne s'exécute pas. En février 1681, Lauzun, sans nouvelles, joue la comédie de la maladie. Il a un bras dont il ne peut plus se servir. Les soins d'un chirurgien lui sont indispensables. Barailh lui en mène un qui s'enfermera avec lui (2). Il a toute liberté de converser avec son fidèle officier. Quand Barailh rentre à Paris, Mademoiselle se décide à faire au duc du Maine la donation de la souveraineté de Dombes. Colbert en porte la nouvelle au roi. Il s'en déclare satisfait. Il dit à Mademoiselle chez M^{me} de Montespan qu'il ne songera qu'à lui donner les marques de sa reconnaissance. Elle est ravie. Elle s'attend à ce que Lauzun soit libéré le lendemain (3). Mais les jours passent et M^{me} de Montespan finit par lui déclarer sans ambages que jamais le roi ne consentira à ce qu'elle épouse Lauzun et à ce qu'on l'appelle duc de Montpensier. Il le fera duc et s'ils veulent se marier, il fera semblant de ne pas le savoir (4). Mademoiselle proteste, puis se résigne à ce

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 445.

(2) Delort, *op. cit.*, 331.

(3) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 438.

(4) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 439.

dernier sacrifice : Lauzun ne sera jamais duc de Montpensier.

Elle est née en 1627. Elle a cinquante-cinq ans. Lauzun peut sortir de Pignerol. Il n'y a plus nulle crainte de progéniture. Un jour, M^{me} de Montespan la prend à part et lui annonce au nom du roi que Lauzun va aller aux eaux de Bourbon. « Quoi, s'écrie-t-elle, il ne reviendra pas droit ici, après tout ce que j'ai fait ! — Je n'en sais pas assez, répond M^{me} de Montespan. Le roi vous laisse le choix de qui il vous plaira qui le garde, car il veut que cela ait encore un air de prison. » Elle se met à pleurer. Elle se récrie sur ce que les arrangements pris ne sont pas tenus. « Je ne vous ai jamais rien promis », réplique M^{me} de Montespan, qui a son compte (1). Mademoiselle se plaint. On la laisse dire. Le lendemain, Barailh lui annonce que Louvois l'a autorisé à accompagner Lauzun à Bourbon où le mènera Saint-Mars. « C'est un mauvais choix, dit Barailh à Mademoiselle. Ils ont eu des démêlés. Cela lui fera de nouvelles affaires. » Elle retourne alors solliciter M^{me} de Montespan et c'est Maupertuis avec douze mousquetaires, qui est désigné pour garder Lauzun (2). A Bourbon, où il arrive ainsi sous bonne escorte, Lauzun rencontre M^{me} de Montespan qui lui offre sa liberté sous la condition qu'il renonce à la donation qui lui a été faite du comté d'Eu et du duché d'Aumale. Lauzun refuse. Il ne veut rien entendre. Alors, les mousquetaires l'emmènent au château de Chalon-sur-Saône sur l'indication qu'a donnée Mademoiselle, à qui l'on a eu soin de faire savoir qu'à Bourbon le prisonnier a fait une cour assidue à la maréchale d'Humières.

Les négociations continuent cependant, entre Lauzun et M^{me} de Montespan. Elles durent une année. Dans un second séjour à Bourbon, Lauzun rencontre M^{me} Fouquet et sa fille. Il se reprend à courtiser la jeune Madeleine,

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 442.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, 443-444. Lauzun sut toujours fort mauvais gré à Maupertuis de ce que Saint-Simon appelle « la sévère pédanterie de son exactitude ». (*Mémoires*, XIX, 167.)

dissimulant à peine son jeu. Mademoiselle est partagée par le désir de le revoir au plus tôt et les tourments que lui inspire sa légèreté. Lui s'amuse, fait le beau muguet auprès des dames, semble heureux de la liberté que lui assure la vie des eaux. On recommence à presser Mademoiselle. Ce récalcitrant serait plus maniable, s'il était indemnisé du sacrifice qu'il va faire d'Eu. Bien que Mademoiselle soit presque brouillée avec M^{me} de Montespan, elle accepte le principe de donner du bien à Lauzun. Elle propose Chatellerault et d'autres terres. Lauzun refuse. Il consent à accepter Saint-Fargeau, Thiers et dix mille livres de rentes sur les gabelles du Languedoc (29 octobre 1681). Le lendemain, Lauzun dit qu'elle lui a donné si peu de chose qu'il a eu peine à l'accepter (1). De Chalon il a été transféré à Amboise. Là encore, il galantise et fait le joli cœur. Il a retrouvé Bénigne de Meaux du Fouilloux qui est devenue marquise d'Aluye (2) et ne bouge pas de chez elle. On presse Mademoiselle de déclarer la donation au duc du Maine : on la divulgue. Tout le monde en parle. Elle consent à la publication d'autant que dans des lettres, Lauzun dit s'ennuyer à Amboise. Mademoiselle rejoint la Cour à Villers-Cotterets. Les termes de la rentrée de Lauzun sont arrêtés. Il reviendra. Le roi le recevra une fois seulement et il s'en ira où il voudra à Paris ou ailleurs. Barailh part enfin pour le chercher à Amboise. Il vient à petites journées. Il descendra chez Rollinde jusqu'à ce qu'il ait organisé son installation. Il arrive enfin. M^{me} de Montespan dit à Mademoiselle que le roi trouve bon que Lauzun lui rende visite avant de paraître à la Cour (3). Elle se récrie au nom de l'étiquette et c'est chez M^{me} de Montespan qu'elle le revoit pour la première fois. Il porte

(1) M^{me} de Montespan lui écrivait qu'elle (Mademoiselle) « entrait dans de grandes justifications sur ce qu'elle (Montespan) trouvait qu'elle lui avait peu donné ».

(2) La belle Fouilloux. Voir notre *Fouquet, surintendant général des Finances*.

(3) « Quelques gens assurèrent, écrit le marquis de Sourches, que la conversation (de Lauzun avec le roi) fut courte et qu'elle n'avait pas été agréable pour M. de Lauzun. » (*Mémoires*, I, 82.)

un vieux justaucorps à brevet qui date de douze ans, trop court, presque tout déchiré, une vilaine perruque. Le premier aspect n'est pas engageant, mais il a toujours tant d'esprit. Ses propos sont si gracieux qu'il la conquiert sitôt qu'il ouvre la bouche et alors commence entre eux une véritable idylle à rebours.

Lauzun débute par lui dire qu'elle est trop vieille pour porter des rubans de couleur à sa tête (1). Il se plaint d'elle à qui veut l'entendre. Elle le fait tant promener sur ses jambes malades que s'il demeure, il mourra. Il lui conte des couleurs en toute occasion. Pour lui complaire soi-disant, il fait l'empressé chez les Fouquet. C'est le maréchal de Créquy qui l'y mène et il devient tout de suite si familier dans la maison qu'il s'installe comme chez lui dans la chambre de Madeleine et la compromet à ce point que la mère n'a d'autre ressource que de la mettre en religion à l'Abbaye-au-Bois. La vieille supérieure a si bonne opinion de lui qu'il s'y introduit à toute heure. Mademoiselle se calcine de jalouse (2). Elle n'a jusqu'ici retiré qu'un maigre profit d'une liberté qui lui coûte si cher. Encore lui faut-il négocier auprès de Colbert le règlement des comptes de Lauzun. C'est Barailh qui discute, mais c'est Mademoiselle qui obtient. Un jour que Lauzun se montre disgracieux pour elle devant M^{me} de Montespan, qu'il a l'audace de se plaindre qu'elle se soit mêlée de ses affaires, la favorite éclate. « Vous ne seriez jamais sorti sans Mademoiselle et on n'aurait jamais songé à vous sans elle. » L'ingratitude de Lauzun révolte Barailh, malgré le dévouement qu'il lui porte. Quand les comptes sont arrêtés, Lauzun a en poche une assignation de 980 000 livres (3). Il n'en est pas de meilleure humeur pour cela. Volontiers il jette ces assignations à la rivière. Il aimerait mille fois mieux sa charge de capitaine des gardes et devant

(1) Première leçon du manuscrit des *Mémoires*, raturée pour présenter le propos en termes moins cruels.

(2) M^{le} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 137; Jules Lair, *Nicolas Fouquet*, II, 491-492.

(3) Pierre Clément, *Madame de Montespan*, 39.

Rollinde et Barailh, il s'oublie jusqu'à traiter Mademoiselle de coquine. Le lendemain, Barailh est parti. Il écrit à Mademoiselle que maintenant qu'il n'est plus utile à Lauzun, il est temps qu'il s'occupe de son salut et il l'exhorte à plus songer à l'autre monde qu'à celui-ci. Le départ de son ami rend Lauzun à lui-même. Il le rejoint à Notre-Dame des Vertus où il s'est réfugié. Il pleure à côté de lui. Il espère le ramener avec lui. Il se couche dans sa chambre. Le matin, Barailh se lève comme le comte dormait. Il sort et personne ne sait dire où il est allé. Quand Lauzun rentre chez lui, il trouve qu'on a rapporté le sac de pistoles qu'il avait voulu lui faire accepter. Il pleure. Il se désole et va se consoler chez Mademoiselle.

L'Expédition d'Irlande.



MADEMOISELLE, hautaine et difficile à vivre, n'avait jamais eu bon caractère. Elle avait fait tant de sacrifices de ses biens et aussi de son orgueil qu'elle ne s'en trouvait point indemnisée. L'écart d'âge qui existait entre Lauzun et elle, au moment des fiançailles, s'était encore empiré à mesure que les années s'appesantissaient sur elle. Lauzun, arraché en 1671 à une femme mûre, retrouvait une vieille femme. Les années de prison lui avaient fait perdre quelque chose de ce qui faisait jadis sa réputation auprès des dames. Il était mécontent, absorbé par les soucis de son ambition trompée. Toutes les tares de « l'homme de joie », dont Bussy-Rabutin avait indiqué l'existence en lui dans son rapide et vivant portrait de *l'Histoire amoureuse des Gaules*, s'étaient aggravées. A mesure qu'il perdait les qualités qui l'avaient fait rechercher, il avait subi le détragement moral, le déséquilibre, l'hystérie qui accablent les vieilles courtisanes. Les heures qu'il passait chez Mademoiselle lui étaient à charge. Sans désirs, sans autre but que le témoignage de la reconnaissance qu'il devait à ses dons, il ne pouvait que trouver fastidieuse cette cour à laquelle il était tenu et qui ne le menait plus à rien. Aussi, lorsqu'il était loin du Luxembourg, de Choisy ou d'Eu, pestait-il volontiers contre la contrainte en laquelle il vivait. Sitôt qu'il le pouvait il s'échappait pour courir à l'Abbaye-au-Bois et s'attardait, le plus longtemps qu'il pouvait, au couvent où M^{me} Fouquet lui faisait bon accueil. Il lui arriva même là une histoire ridicule et désagréable. Un amoureux, dont on avait enfermé la maîtresse à l'Abbaye-au-Bois, crut que c'était son rival qui en sortait le soir en chaise. Il le guetta, arrêta les porteurs, menaçant

le galant de mille coups. Il fallut que Lauzun sortit de la chaise et se fit connaître. L'amoureux s'excusa. Le malentendu fut expliqué, mais le lendemain, tout Paris jasait de cette aventure. Mademoiselle en était instruite et, quelque soin que Lauzun eût de nier, elle n'avait pas de peine à le convaincre et ne manquait pas de lui reprocher, non seulement cette fredaine qu'elle connaissait, mais toutes les autres qu'elle soupçonnait (1). La confiance tuée par tous les mensonges qu'il lui avait écrits de Bourbon et d'Amboise, tout lui devenait prétexte à récriminations contre celui à qui elle avait jadis attribué si gratuitement toutes les vertus. Elle ne pouvait attacher ouvertement Lauzun à sa personne. Il lui fallait consentir qu'il eût sa maison, son domicile, sa vie indépendante. Pour une femme aussi jalouse, c'était un supplice de toutes les heures, et qu'elle lui faisait cruellement payer. Tandis que Lauzun considérait les donations qu'elle lui avait faites comme le dédommagement naturel de l'entrave apportée à sa carrière de courtisan, et prétendait être libre désormais de reprendre ses ambitions sur nouveaux frais, Mademoiselle n'entendait pas qu'il obtint rien du roi en dehors d'elle, qu'il sollicitât quoi que ce fût sans son intermédiaire, et qu'aucune main se tendît vers lui, sans qu'elle la dirigeât. Alors que Lauzun ne souhaitait qu'une occasion d'attirer sur lui l'attention du roi par quelque acte personnel, quelque service notoire, qui justifiât ce titre de duc, objet de ses visées, et marquât à tous qu'il était rentré en faveur, Mademoiselle entendait que titre de duc, grâces de tous genres, fussent la récompense des soins qu'il lui rendait.

Dès le début de juin 1682, le conflit éclata. Par le canal de M^{me} de La Fayette, Lauzun avait sollicité l'appui de M^{me} de Montespan en faveur d'un projet que sa sœur avait préparé et qu'il croyait l'heure venue de faire aboutir. La duchesse de Savoie, régente du duché, lui avait toujours marqué beaucoup d'amitié. Quoiqu'elle eût jusque-là tenu la balance à peu près égale entre le Portugal et l'Espagne

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 488.

elle préparait le mariage de son fils avec l'héritière du Portugal, ce qui lui assurerait la continuation de la régence. Pour prendre ouvertement parti contre les Espagnols qui, installés en Italie, pouvaient menacer ses États, elle réclamait la protection du roi et aurait vu d'un bon œil que l'armée de secours fût commandée par Lauzun. M^{me} de Montespan se refusa, dit-elle à Mademoiselle pour se faire valoir, à toute intervention en faveur de Lauzun. Mais elle ne cessait pas de le recevoir en secret, et cela outrait Mademoiselle (1). Un jour où elle était particulièrement nerveuse, elle fit subir à Lauzun un véritable interrogatoire sur ses relations avec M^{me} de Montespan et ses projets savoyards. Elle lui reprocha l'appui qu'il espérait trouver chez Madame Royale, « une princesse sans ressources et dont les coffres étaient vides ». Vainement il lui disait : « Seriez-vous fâchée, n'ayant pas le crédit que vous devriez avoir, qu'elleachevât ce que vous avez commencé ? Vous devriez lui en être obligée si vous me considérez autant que vous le dites. — J'en ai fait et voulu faire pour vous plus que personne ne saurait jamais faire, lui répondit-elle brusquement. Si, par votre mauvaise conduite, vous allez tout gâter, prenez-vous en à vous-même et très volontiers, je ne me mêlerai jamais de vos affaires. » Il essayait de l'apaiser par des discours flatteurs et cet air doux qui avait eu tant d'empire sur elle (2). Mais d'autres fois, il s'abandonnait à son humeur, il prenait le ton d'un mari qui trouve que les intendants mènent mal les affaires de sa femme. Il reprochait à Rollinde l'acquisition de Choisy, la vente des perles et des piergeries qui avaient payé les constructions. « Il n'aurait fallu là, disait-il, qu'une petite maison à venir manger une fricassée de poulets. Cette terrasse avait coûté bien inutilement des sommes immenses (3). » Alors dans sa méchante humeur, il esquivait le voyage d'Eu sous prétexte des ordres du roi et quand il ne pouvait éviter de s'y

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 476-478.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 478-479.

(3) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 480-481.



L'hôtel Lauzun, 17, quai d'Anjou, île Saint-Louis.

(Photographie de M. Nuytens.)

rendre, il tâchait du moins de ne pas s'y trouver seul, chassait, galopait; se perdait dans les plaines et faisait si bien que, pendant cette quinzaine, Mademoiselle le voyait très peu. Il prenait prétexte de la nouvelle qu'il recevait que sa mère se mourait à Lauzun pour déclarer que c'était un devoir pour lui d'aller la trouver. Elle était « de la religion », comme on disait alors. Il devait contribuer à sa conversion. Il est vrai qu'une fois rentré à Paris, il ne songeait plus au voyage de Lauzun, s'attardait, malgré les conseils de M. et M^{me} Colbert, séjournait à Beauregard chez les Fieubet, et enfin, ne se rendait que le plus lentement possible à Lauzun où il séjournait fort peu, sous prétexte qu'il n'aimait pas la campagne (1). Un jour, il faisait à Mademoiselle la surprise de la surprendre dans son jardin à Choisy. C'était la veille de la Toussaint et sa visite était d'autant plus écourtée qu'il avait été accueilli par des reproches et des critiques (2). Il avait galantisé avec des paysannes à son dernier séjour et Mademoiselle l'avait su. Elle s'emporta, le griffa, l'égratigna. M^{me} de Fontenelles s'entremet pour les raccommoder. Quand Mademoiselle parut au bout d'une galerie, il était à l'autre bout et en parcourut toute la longueur sur ses genoux jusqu'aux pieds de la princesse (3).

L'impossibilité où était Lauzun de paraître à la Cour le mettait hors de lui. Comme il n'avait plus sa maison de Versailles, il s'était acheté dans l'île Notre-Dame (actuellement Saint-Louis) le 24 août 1682, un hôtel dépendant de la succession du traitant Desbordes, fils du tavernier du cabaret *A la Pomme de Pin* où fréquentaient Molière, Racine et Boileau (4). C'était pour ne pas paraître « comme un gueux, puisque Mademoiselle n'avait pas songé, tout entière à ses constructions de Choisy, à lui faire meubler un logis, à lui préparer un train de maison, si bien que les

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 484-486.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 488.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, 167.

(4) *L'Illustration*, 1899, 380-382.

pages et les gens du Luxembourg étaient logés mieux que lui ». Dans cette voie, il en vint à reprocher à Mademoiselle de n'avoir pas fait ce qu'il fallait pour assurer sa fortune. Elle eût dû donner à M^{me} de Montespan, « pour aller après au comte de Toulouse », tout ce qu'il lui restait de biens. Alors, M^{me} de Montespan se serait fait appeler M^{me} de Montpensier et n'eût plus porté le nom de ce « vilain homme qui lui était si odieux » (1). Il voulait partir pour l'armée et ne parvenait point à obtenir une démarche irrésistible. De là de nouveaux griefs. Il eut cependant l'autorisation de rejoindre le comte de Vermandois au siège de Courtrai. Quand il en revint, il ne bougeait presque plus de chez le président Robert. C'est que la présidente Lebrun était une assidue de ce salon et qu'on y jouait gros jeu, Lauzun était amoureux de la dame et chaque dimanche, il allait l'attendre à la sortie de la messe des Quinze-Vingt (2). En même temps il employait l'intervention de M^{me} de Montespan pour faire reprocher à Mademoiselle de n'avoir pas demandé au roi qu'il allât à l'armée. Louis XIV devait quitter Versailles le 22 avril. Le temps pressait. Lauzun aurait voulu être reçu avant le départ par le roi qui ne s'en souciait guère. Mademoiselle, qui n'avait pas grande envie de solliciter pour lui, se brouilla presque avec M^{me} de Montespan qui tenait maintenant les intérêts de Lauzun. La semaine suivante, celui-ci va voir la princesse. Ils se querellent et de crainte d'être battu il la bat cette fois (3). Il y retourne quelques jours plus tard. « Il faut, lui dit-elle, vous en aller à Lauzun ou à Saint-Fargeau. Du moment que vous n'accompagnez pas le roi, il serait ridicule de demeurer à Paris et je serais très fâchée que l'on crût que c'est moi qui suis cause que vous y demeurez. » Lauzun, qui savait par M^{me} de Montespan qu'elle n'avait point voulu presser le roi, répliqua d'un ton piqué : « Je m'en vais et je vous dis adieu pour ne vous voir de ma vie. — Elle

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 496-497.

(2) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 505-506.

(3) Saint-Simon. *Mémoires*, XIX, 176.

aurait été bien heureuse, répliqua-t-elle, si je ne vous avais jamais vu, mais il vaut mieux tard que jamais. — Vous avez ruiné ma fortune. Vous m'avez coupé la gorge. Vous êtes cause que je ne vais point avec le roi, vous l'en avez prié. — Oh, cela est faux ! » Il s'emporta. « Adieu donc ! », lui dit Mademoiselle et elle entra dans sa petite chambre. Elle y resta quelque temps et quand elle revint, elle le trouva qui l'attendait, causant avec ses dames. « Ne voulez-vous donc pas jouer ? » demanda l'une d'elles à Mademoiselle. Mais elle alla droit à Lauzun. « C'est trop, lui dit-elle. Tenez votre résolution, allez-vous en ! » Il lui fit une grande révérence et quitta le Luxembourg (1). Une demi-heure après, il se faisait annoncer chez Monsieur et lui disait que Mademoiselle l'avait chassé comme un coquin.

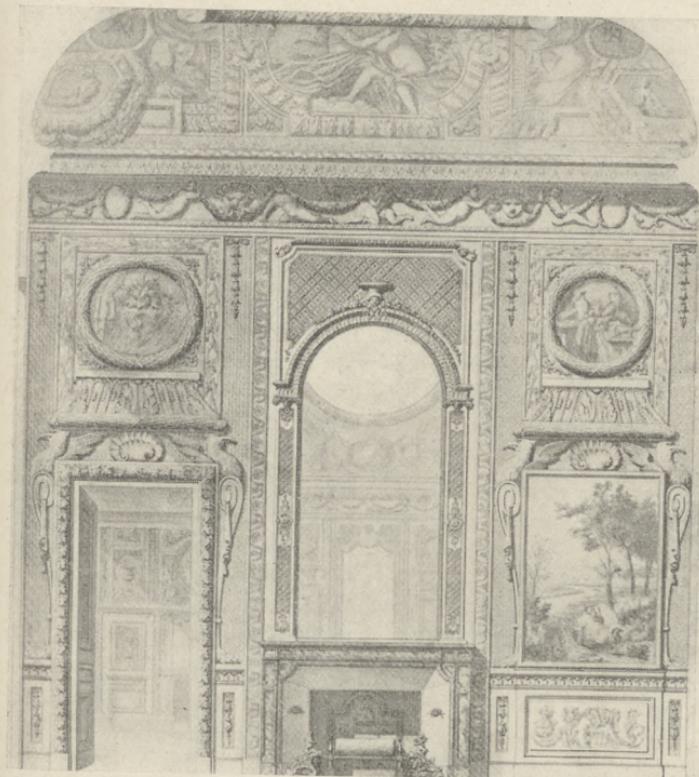
Cette rupture fit grand bruit à Paris. Les jours qui suivirent, Lauzun ne quittait pas le salon du président Robert à moins que l'on ne jouât à l'hôtel de l'île Notre-Dame (2). Puis, son équipage étant prêt, il partit pour Luxembourg dont l'armée faisait le siège. Presque aussitôt un éclat de bombe lui fit une contusion à l'épaule, tandis qu'il causait avec le maréchal de Créquy (3). C'était son meilleur ami. Il trouva presque moyen de se brouiller avec lui en appuyant l'avis de Vauban qui avait sur les sièges des idées autres que les généraux d'armée de ce temps. Vainement on s'entremit pour amener un rapprochement entre lui et Mademoiselle. Bien qu'elle ait prétendu n'avoir jamais « rien compris » à la rupture, elle avait un tel ressentiment contre Lauzun qu'elle se refusa à tout accommodement. Bien au contraire, elle révoqua le testament qu'elle avait fait en sa faveur en 1670. Cependant Lauzun vivait aussi agréablement que le pouvait un homme qui n'était pas dans les bonnes grâces du roi. Monsieur et le dauphin lui faisaient bon visage. Il vendit sa maison de l'île Notre-Dame au marquis

(1) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 509; Dangeau, *Journal*, I, 11.

(2) M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 510.

(3) Dangeau, *Journal*, I, 11.

de I
tant
Lau
obéi
Père
Sain
mon



La grande chambre de parade à l'hôtel Lauzun.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

de Richelieu (1). Tantôt il menait le train d'un joueur et tantôt il faisait le dévôt. C'était la mode. La comtesse de Lauzun, sa mère, qui s'était convertie au catholicisme, pour obéir aux ordres du roi, était devenue une des ouailles du Père La Chaise. Elle avait obtenu par lui l'abbaye de Saintes pour celle de ses filles qui était religieuse dans ce monastère. Lui, faisait sans cesse des retraites chez les

(1) Dangeau, *Journal*, 15 avril 1685,

Pères de la Doctrine chrétienne. De la sorte on était bien vu de M^{me} de Maintenon, devenue toute-puissante sur l'esprit de Louis XIV (1). Sa situation s'en était améliorée. Il obtenait en août 1687 pour sa compagnie des Becs de corbin, la seule de ses charges qui lui eût été conservée, une mise sur le même pied que les autres compagnies (2). Le roi lui ayant fait savoir que son attitude vis-à-vis de Mademoiselle le mécontentait, il prodigua ostensiblement les marques d'attention et bien qu'elle eût toujours refusé de le revoir, il venait, sitôt qu'elle était indisposée, s'inscrire quotidiennement à sa porte. Monsieur s'était vainement interposé. Quand il parla d'une visite, Mademoiselle lui répliqua qu'il s'était conduit avec elle comme un ingrat, qu'elle ne voulait point le voir et qu'elle donnerait toute chose au monde pour ne l'avoir jamais vu. Avec un entêtement de femme, sachant que Louis XIV avait dit que Lauzun n'obtiendrait rien de lui que par elle, elle déclarait qu' « elle ne nommerait jamais son nom en rien, car il ne le méritait pas. » La quinteuse princesse était presque aussi mal avec le duc du Maine. Elle avait trouvé fort mauvais qu'il prit ses livrées, lui faisait si mauvais visage, ainsi qu'à M^{me} de Montespan, qu'ils parlèrent à plusieurs reprises de rendre la donation. Au fond, ils n'en avaient guère envie. Mécontenter M^{me} de Montespan n'était plus si grave en 1687, mais blesser le duc du Maine, c'était toucher à M^{me} de Maintenon. Elle avait élevé l'enfant du roi et l'aimait comme un fils (3). L'attitude prise à son égard par M^{lle} de Montpensier servit plus les intérêts de

(1) Cependant, le 25 octobre elle écrivait entre autres conseils à son frère : « Soyez sur vos gardes à Paris comme à la Cour. Ne voyez guère M. de Montespan ni M. de Lauzun : on dira que vous cherchez les mécontents. » (Clément, *Madame de Montespan*, 146.)

(2) Archives nationales. O¹ 31.

(3) « Elle aime ce méchant boiteux comme si c'eût été son enfant, écrivait Madame, princesse palatine. Elle m'a montré des lettres de lui qu'il lui écrivait d'une chambre à l'autre et dans lesquelles il l'assure qu'il l'aime mieux et la respecte beaucoup plus que M^{me} de Montespan, parce qu'elle ne le réprimande jamais sans raison, tandis que sa mère ne le fait que par caprice. » 14 avril 1688. (*Lettres inédites*, 85-86.)

Lauzun que ne l'eussent fait toutes les démarches tentées en sa faveur. Il eut, d'ailleurs, une heureuse inspiration.

Depuis la révolte de Monmouth, la tournure que prenaient les affaires de Jacques II inquiétait Louis XIV. Lauzun, qui n'avait rien à faire, sollicita d'être autorisé à partir pour l'Angleterre sous prétexte de voir du pays et en réalité pour y accomplir une mission secrète. Officiellement il partait simplement avec la permission du roi. En réalité, il allait se mettre à la disposition du dernier des Stuarts pour lui rendre tous les bons offices possibles. Avant de s'embarquer, il envoya d'Abbeville un de ses gentilshommes à Mademoiselle, porteur d'une lettre où il prenait congé d'elle. En même temps, il adressa à Choisy quantité de jolies marchandises de Chine qu'il lui avait achetées et qui, au refus de Mademoiselle, furent portées chez Rollinde (1). Dès son arrivée, Lauzun vit l'ambassadeur Barillon, se mêla à tous les partis avec les facilités d'un joueur et connut bientôt l'état véritable de l'opinion, le danger que courait le trône. Malgré ses fantaisies, il avait le coup d'œil juste. Dans les audiences qu'il obtenait du roi et de la reine, il put leur communiquer des avis utiles. Lui et un autre agent français, Saint-Victor, avaient l'oreille de Jacques II. Le malheureux prince sentait venir l'heure où il serait réduit à la fuite. Au milieu de décembre, le bruit se répandit à Versailles que Lauzun avait fait demander au roi s'il lui serait agréable qu'il procurât l'évasion des souverains d'Angleterre (2). « Il est toujours trahi, même par ses officiers, écrivait M^{me} de Sévigné à M^{me} de Grignan. Il n'y a plus que M. de Lauzun qui ne le quitte pas (3). » Le 22 décembre, on apprenait l'arrivée de Lauzun, qui avait débarqué la veille à Calais, amenant la reine Marie de Modène et le prince de Galles. Au début des troubles, le roi avait confié l'enfant à lord Ormond. Au moment de se séparer de la cause royale, celui-ci avait

(1) M^{me} de Montpensier, *Mémoires*, IV, 529.

(2) Dangeau, *Journal*, I, 231.

(3) *Lettres de M^{me} de Sévigné*, VIII, 347.

renvoyé l'enfant. On le cacha pendant trois jours dans un faubourg de Londres. Dans la nuit du dimanche 20 décembre, le roi, s'étant débarrassé de son entourage, avait remis la reine entre les mains de Lauzun qui, accompagné de Saint-Victor, conduisit jusqu'au lieu d'embarquement dans un carrosse de louage la reine, le prince, la nourrice, la remueuse et son mari. Le yacht, loué par Lauzun, se glissa au milieu de la flotte hollandaise, la médiocrité de son tonnage le faisant prendre pour une barque de pêcheur. Pendant tout le temps de la traversée, il se tenait près du capitaine, prêt à le poignarder, s'il tentait quelque trahison (1).

Au débarquement à Calais, le gouverneur de cette ville, M. de Charost, prévenu par la garde du port, vint reconnaître les arrivants. Le duc de Charost avait été un des intimes de Lauzun. Il l'accueillit avec force embrassades, mais il exigea de lui le nom des femmes qui l'accompagnaient et fit en sorte de retarder le courrier que Lauzun adressait à Louis XIV pour lui demander de désigner à qui il devait remettre le précieux dépôt qui lui avait été confié. Il se refusa, d'autre part, à retenir prisonnier le patron du yacht et contribua de la sorte à rendre plus difficile l'évasion de Jacques II. Lauzun conçut autant de colère de l'un que de l'autre des deux procédés. Il n'avait agi que pour arriver à faire son accommodement avec la Cour et la jalouse du gendre de Fouquet allait lui faire manquer son but. Cependant, le courrier qu'il avait envoyé au roi remplit de joie celui-ci. « Sa Majesté, écrivait Seignelay, a fort loué la bonne conduite que vous avez tenue dans cette occasion importante et je puis vous assurer, de sa part, qu'elle vous sait gré du service que vous avez rendu au roi d'Angleterre. Elle m'ordonne de vous dire qu'elle vous verra volontiers et je vous fais de tout mon cœur compliment sur cette marque que Sa Majesté vous veut bien

(1) Dangeau, *Journal*, II, 234 et 313; *Lettres de M^{me} de Sévigné*, VIII, 351-352. — M^{me} de La Fayette, *Mémoires*, col. Michaud et Poujolat, XXX, 224.

donner du retour de ses bonnes grâces (1). » En bon fils de Colbert, Seignelay était tout acquis à Lauzun.

Le temps avait calmé la colère de Louvois et la bonne volonté de M^{me} de Maintenon était prépondérante dans les conseils. Louis XIV voulut écrire de sa propre main la lettre qui autorisait Lauzun à revenir à la Cour. « Il sera, dit-il, bien surpris et bien aise de voir mon écriture. Autrefois, il y était accoutumé (2). » Seulement, il jugea à propos



Médaille frappée en 1690 en l'honneur du Père La Chaise.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

de faire dire à M^{me} de Montpensier qu'il n'avait pas pu s'empêcher d'accorder la permission de le voir à un homme qui venait de faire une action aussi heureuse et aussi importante et qu'elle ne devait pas en être fâchée. C'était pour Lauzun le retour de la fortune. « En vérité, ma bonne, s'écriait M^{me} de Sévigné, voilà une jolie action et d'une grande hardiesse. » Quelques jours après, elle disait à M. de Grignan : « M. de Lauzun doit être bien content de cette aventure où il a montré de l'esprit, du jugement, de

(1) Bib. Nat. MSS. Nouv. Acq. fses, 9392, f° 6. « Je suis ravi, ajoutait Seignelay dans une sorte de post-scriptum personnel, je suis ravi de voir cesser la mauvaise fortune d'un homme aussi aimable et d'avoir pu y contribuer par mes offices. Comptez que dans le commerce que nous donnera la suite de notre vie que nous passerons en même lieu, vous ne trouverez jamais un ami et un serviteur plus sincère et plus véritable que moi. »

(2) Dangeau, *Journal*, II, 234.

la conduite, du courage et enfin, il a trouvé le chemin de Versailles en passant par Londres. Cela n'est fait que pour lui. » Cependant les carrosses du roi, sous la direction du grand écuyer marquis de Beringhem, allaient chercher la reine d'Angleterre à Calais pour la mener à Vincennes. Une seule chose attristait ce voyage, le faux bruit que Jacques II avait été arrêté à Feversham et qu'il était prisonnier à Rochester. Lauzun était dans les carrosses royaux. La colère de Mademoiselle avait été impuissante à effacer les services qu'il venait de rendre. Quand Seignelay était venu lui apporter les explications du roi, elle avait éclaté en une rage si épouvantable qu'elle n'avait pu la cacher à personne. Un des amis de Lauzun, chargé de lui présenter une lettre de sa part, avait été d'abord éconduit. Sur ses instances, elle prit la lettre, alla s'enfermer dans sa chambre et dit qu'elle l'avait brûlée sans la lire (1). Quelques jours plus tard, ce fut bien pis. Lauzun, ayant reçu de Louis XIV la permission de venir le saluer, avait paru à la Cour. « Dans les transports d'une joie extraordinaire, il jeta ses gants et son chapeau aux pieds du roi et tenta toutes les choses qu'il avait autrefois mises en usage pour lui plaire (2). » Le roi le garda une heure. « Mademoiselle en est très fâchée, écrivait M^{me} de Sévigné, et demande qu'au moins il ne se trouve pas où elle sera. Je ne sais pas si on aura bien de l'attention à ses colères. Il vaudrait bien mieux que tout d'un coup elle le revît à son ordinaire que de le revoir comme elle fera assurément, après avoir fait bien des façons. »

Le 5 janvier, on apprenait que le roi d'Angleterre était en sûreté et le duc de Berwick apportait de ses nouvelles à Marie de Modène. Le 7, Louis XIV venait avec le dauphin et le duc de Chartres saluer la reine d'Angleterre à Saint-Germain. Elle s'était mise sur son lit suivant les usages de l'étiquette et il causait avec elle, quand on vint lui dire que Jacques II était dans la cour du château. Alors il alla au-

(1) M^{me} de La Fayette, *Mémoires*, 226.

(2) M^{me} de La Fayette, *Mémoires*, 226.

devant de lui jusque dans la salle des gardes. Jacques II se baissa à ses genoux. Louis XIV l'embrassa et, le tenant toujours par la main, le mena dans la chambre de la reine à qui il le présenta en disant : « Je vous amène un homme que vous serez bien aise de voir. » Puis, quand ils se séparèrent : « Je ne veux point, dit encore Louis XIV, que vous me conduisiez. Vous êtes encore aujourd'hui chez moi. Demain vous me viendrez voir à Versailles, comme nous en sommes convenus. Je vous en ferai les honneurs et vous me les ferez de Saint-Germain la première fois que j'y viendrai et, ensuite, nous vivrons sans façon (1). » Malgré l'arrivée de Jacques II et la satisfaction qu'il montrait en toute occasion de sa conduite, l'étoile de Lauzun semblait avoir pâli de nouveau. Il n'avait point de logement à Versailles, il n'avait pas ses anciennes entrées. Le roman même de son aventure perdait de son merveilleux. On jugeait maintenant que son action n'avait rien de si extraordinaire. Les amis de M. de Charost, contre qui il avait fait ses plaintes au ministre, cabalaient contre lui. Il fut cependant du séjour de Marly. « Ah ! disait M^{me} de Sévigné, le roi d'Angleterre appelle M. de Lauzun son gouverneur ; il ne gouverne que lui, car sa faveur d'ailleurs n'est pas grande (2)... Mademoiselle triomphe. » Cependant, le 2 février, Louis XIV déjouait toutes ces intrigues en rendant à Lauzun ses grandes entrées (3). « C'est une grande affaire qui a surpris tout le monde et fait enrager la princesse. » Lauzun avait de fréquentes conférences avec Jacques II qui s'enfermait avec lui et le bruit commençait à se répandre que tous deux préparaient ensemble le plan d'une expédition en Irlande (4). Toute l'île, disait-on, était fidèle à la cause des Stuarts et n'attendait qu'un signal pour se soulever. Jacques II jugeait l'heure sonnée de le

(1) Dangeau, *Journal*, II, 290-292.

(2) « Le gouverneur aurait besoin d'en avoir un, » répétait-elle. Mais elle était trop Fouquet pour n'être point du parti Charost.

(3) Dangeau, *Journal*, II, 321.

(4) En effet il rédigeait une note pour Seignelay (Bib. Nat. MSS. Nouv. Acq. fses, 9392, f° 14).

donner. Mais avant son départ, il voulut laisser à Lauzun un gage de sa reconnaissance. Il vint à Paris faire ses dévotions à Notre-Dame et solennellement lui conféra l'ordre de la Jarretière. « En le lui donnant, raconte M^{me} de La Fayette, il mit au ruban bleu une médaille de saint Georges enrichie de diamants, qui était la même que le roi d'Angleterre qui eut le cou coupé avait donnée à son fils le feu roi en se séparant de lui (1). » Le même jour, il alla dîner chez Lauzun avec le nonce du pape, l'archevêque de Paris et d'autres personnages considérables de la Cour (2). Enfin, au moment de s'embarquer, il le laissa à Paris comme une sorte de ministre chargé des intérêts de sa couronne (3). C'est à ce titre, évidemment, qu'au mois de mars il visitait à la Bastille le vicomte Mountjoy soupçonné de trahison (4). Lauzun annonça, dès lors, ses prétentions à commander les secours qui allaient être envoyés en Irlande. Malgré les efforts qu'il avait tentés pour se rapprocher de Louvois, il sentait bien qu'il ne s'en ferait jamais un ami. Seignelay, tout au contraire, était bien disposé pour lui. Comme il était la créature de M^{me} de Maintenon et étroitement lié à elle par ses sœurs, M^{me} de Beauvillers et M^{me} de Chevreuse, c'est pour lui que Lauzun travaille. Il s'appliqua de toutes ses forces à employer son autorité de représentant de Jacques II et celle de la reine d'Angleterre pour tirer « l'affaire d'Irlande » des mains de Louvois pour la remettre dans celles de Seignelay (5).

(1) M^{me} de La Fayette, *Mémoires*, 233. « Il alla chez M^{me} de La Fayette avec cette parure pendant que le roi d'Angleterre était chez Mademoiselle. Il ne lui dit rien. M^{me} de La Fayette regardait ce cordon bleu. Comme elle savait bien qu'il n'avait pas celui de France, elle ne comprenait rien à cette mascarade. Elle ne disait mot, ni lui aussi. Enfin il se mit à rire et lui conta tout. Il faut pourtant que le roi croie lui être obligé pour le traiter si bien. Le roi (Louis XIV) dit à M. de Lauzun que cet ordre n'était pas une exclusion du sien... L'étoile de ce petit homme est tout extraordinaire. » (*Lettres*, VIII, 495.)

(2) Dangeau, *Journal*, II, 338.

(3) M^{me} de La Fayette, *Mémoires*, 239.

(4) Archives nationales. O¹ 33; Funck-Brentano, *Les Lettres de cachet*, 97.

(5) M^{me} de La Fayette, *Mémoires*, 239-249.



(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

A la fin d'octobre, on s'occupait de l'organisation de l'expédition qui devait comporter 7 000 hommes d'infanterie. Rosen, qui servait en Irlande comme lieutenant général, devait en revenir et Lauzun avait le titre de capitaine général. Le roi lui donnait dix mille écus pour son équipage et 50 000 francs d'appointements par an, c'est-à-dire plus que ne touchaient ceux qui commandaient en France les armées du roi (1). Le 15 février 1690, il prenait congé de Louis XIV et partait pour Brest où le marquis d'Amfreville préparait la flottille expéditionnaire. Les contemporains semblaient attendre beaucoup de l'effort qu'on allait tenter en Irlande. Ni Louvois, ni Seignelay,

(1) Dangeau, *Journal*, III, 31.

ni Lauzun ne partageaient ces illusions. Il ne s'agissait pas de faire de l'Irlande le point d'appui d'une conquête de l'Angleterre au profit des Stuarts. C'était ailleurs que le grand effort de Louis XIV devait porter, l'Irlande n'étant aux yeux de ses ministres qu'une sorte de boulet gênant qu'on jetait dans les jambes de l'usurpateur pour entraver sa marche triomphale et gagner le temps nécessaire à l'exécution d'autres desseins. Ceux qui débarquaient à Brest arrivant d'Irlande, au milieu de mars 1690, parlaient déjà de la situation de l'île comme désespérée et représentaient les Jacobites comme hors d'état de pouvoir résister ni à la famine, ni aux préparatifs que faisait le roi Guillaume. Lauzun, qui s'y morfondait, se réjouissait que les nouveaux débarqués n'eussent point été en contact avec ses troupes qu'ils auraient découragées (1). « Toutes ces peintures affreuses, disait-il dans une lettre à Seignelay, ne m'ont point surpris. Vous savez, monsieur, ce que j'en ai dit au roi, pour ma décharge ou pour lui marquer mon sacrifice entier de la vie. Après quoi, ayant reçu les ordres de sa volonté, je marcherai partout sans crainte que de lui déplaire. En m'appliquant autant que je le pourrai, s'il y a un moyen de bien faire, de le trouver et si les choses sont si bien désespérées que rien de bon n'y puisse être fait, d'y chercher un moindre mal, car rien n'est pis que de tomber au désespoir dans une affaire abandonnée. Je marcherai dans cet esprit avec espérance et joie, content de tout, lorsque le roi le veut (2). »

Le 17 mars, la flotte mettait à la voile et se dirigeait sur Cork. Le 22 mars, le débarquement commençait sous les yeux de Lauzun qui ne trouvait point l'état d'Irlande plus satisfaisant que le lui avaient dépeint ses renseignements.

(1) Le corps expéditionnaire comprenait 341 officiers, 6 951 soldats, 61 officiers et ouvriers d'artillerie, 6 commissaires des guerres, 27 chirurgiens et officiers d'hôpital. (Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, III, 382).

(2) Dépêche du 14 mars. (Bib. Nat. MSS. Nouv. Acq. f. 9392). Les correspondances adressées à Seignelay sont à la Bibliothèque nationale en copies dues à Pierre Margry; celles adressées à Louvois ont été publiées par Ranke (*Englische Geschichte*, VII).

« Jamais royaume, disait une de ses dépêches (1), n'a été à un abandon pareil à celui-ci et le remède me paraît difficile. Car on ne saurait rien proposer pour y porter ordre dans le conseil du roi ou les deux ministres qui le composent ne soient nos parties (adverses); car c'est un lord Douvre qui manie les finances et règle la guerre. Jamais homme n'a été si à plaindre que le roi d'Angleterre par la manière dont il est servi, car lui seul se donne de la peine et prend du soin au delà du nécessaire, mais rien de ce qu'il ordonne, quoique bien payé, ne s'exécute. » Et ailleurs : « Je n'ai jamais rien vu d'égal à l'abandon de tout ceci. Vous savez, monsieur, ce que je vous ai dit de l'embarras où je me trouverais ici. Il est mille fois pire que je n'avais cru. C'est un sacrifice entier que j'ai fait au roi avec connaissance, non pas comme un sot, lequel je supporterai avec patience et je vous supplie, monsieur, d'être persuadé que, quoique je vous mande la vérité et que vous en connaissiez l'extrémité, je suis ici sans peur que de mal faire et supporterai tout sans rien abandonner, cherchant le bien si je puis ou le moins mal. » Lauzun s'occupa avec activité d'assurer l'arrivée des blés et des marchandises de toute nature en satisfaisant le mieux qu'on pourrait les marchands. Jusque-là, par une étrange aberration d'esprit, à laquelle il faudrait peut-être donner un autre nom, lord Douvre s'était opiniâtré à charger les marchandises importées ou exportées de droits considérables, si bien que les marchands, dégoûtés autant par les difficultés d'échapper aux Hollandais que par ces charges excessives, avaient renoncé à approvisionner l'Irlande. Lauzun obtint du roi d'Angleterre des ordres contraires. « En vérité, disait-il, il est plus à plaindre qu'à blâmer. Lui seul travaille, mais fort peu de choses s'exécute de ce qui est délibéré dans le Conseil. » Lord Douvre, fort mal disposé à l'égard des Français en général, était particulièrement hostile à Lauzun. Milord Tyrconnel et sa femme avaient

(1) Dépêche du 3 avril à Seignelay.

contre lui les préjugés que leur avait inspirés d'Avaux. Avant de quitter l'Irlande, il les avait persuadés que s'ils laissaient faire Lauzun, ils ne tarderaient pas à tomber dans le mépris, ayant affaire à un homme audacieux qui s'était déjà perdu en France par ses prétentions (1). Mais, tandis que Douvre finissait par passer au parti orangiste, Tyrconnel et les Hamilton ne tardaient pas à marcher la main dans la main avec Lauzun. Les mesures prises sous son influence produisirent bien vite leurs résultats. Jacques II l'avait fait capitaine général de son royaume avec le commandement de toutes les troupes, ce qui lui donnait un pouvoir égal à celui du vice-roi, milord Tyrconnel, sans que cela pût éveiller aucune jalouzie. Il était d'autant plus urgent que l'accord régnât parmi les chefs que le roi Guillaume préparait une descente à Dublin où les protestants avaient un parti considérable. Pour ménager ceux-ci, dans un ordre du jour daté du 15 mai, Lauzun défendait aux officiers, sous peine d'être cassés, et aux soldats, sous peine de mort, de prendre ou d'enlever la moindre chose, d'entrer dans les temples, assemblées et lieux de prière des protestants (2). Maintenant, on se battait tous les jours sur ce qu'il appelait la frontière et Lauzun constatait toujours le gaspillage des farines et le mauvais état des régiments irlandais. « Je me tue de représenter les raisons et les nécessités où nous sommes de former promptement une armée pour nous mettre en état de nous défendre ou périr avec honneur. Mais il n'y a que le roi d'Angleterre ou milord Tyrconnel qui m'écoutent. Les autres me regardent comme un importun ou guidé par une affection française qui n'est pas dans leur sens (3). » Aux difficultés de sa tâche s'ajoutait le chagrin de n'avoir pas de nouvelles et de ne recevoir aucune réponse aux lettres qu'il écrivait tant à Louvois qu'à Seignelay. Il en reçut enfin qui lui annonçaient l'envoi d'une flotte considérable

(1) Dépêche du 16 avril à Seignelay.

(2) O'Brien, *Studies on Irish history*, 257.

(3) Dépêche à Louvois, 20 mai (Ranke, *op. cit.*, VII, 4).



La bataille de Dublin ou de la Boyne.
Tableau de West, gravé par Hall. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

qui devait « faire trembler la terre et maîtriser la mer ».

Hélas! il était bien temps. Le 21 juin, le roi Guillaume avait débarqué. Des feux de joie dans les quartiers des Orangistes confirmaient les nouvelles qu'apportaient les espions. Il allait falloir disputer le terrain pied à pied, dans un pays où il n'y avait ni place, ni bois, ni rivière qui facilitassent la défense. « Je vous assure, écrivait Lauzun, que la tête ne me tourne pas davantage que si j'étais dans les galeries de Sceaux, quoique je voie bien l'état où nous sommes. » Nul dans le camp jacobite ne se le dissimulait, d'ailleurs. Lord Douvre, après avoir conseillé à Jacques II de faire un accommodement quelconque avec son rival pour tomber sur la France en réunissant leurs forces (1), avait résolu de se ranger parmi les Orangistes. Il eut l'audace de demander au duc de Tyrconnel un passeport pour envoyer un trompette au camp de Schomberg (2). C'était bien l'heure de la fuite des hirondelles. Il n'y avait plus de pain pour quatre semaines et tout l'effort de Jacques II qui passait de dix-huit à vingt heures à cheval, de Lauzun qui enlevait les postes des régiments français protestants au service d'Orange pour connaître les dispositions et les forces de l'ennemi, se trouvaient impuissants dans une si terrible occurrence. L'armée de Schomberg, qui comptait près de 40 000 hommes, n'était plus qu'à huit heures de marche. Le choc se produisit enfin le 8 juillet. Au point du jour, l'avant-garde des Orangistes marcha droit sur le camp des Jacobites qui furent obligés de se replier, de crainte qu'on ne les coupât de Dublin. Le lendemain, la bataille s'engageait. Malgré la mort de Schomberg, l'armée franco-irlandaise fut obligée à faire retraite, les régiments irlandais ayant lâché pied, en dépit de l'héroïsme du marquis d'Hocquincourt qui se fit tuer, ne pouvant faire marcher sa brigade. Les Hamilton se signalèrent aussi par leur valeur. Enfin l'artillerie maltraita si fort les colonnes ennemis qu'elles n'osèrent

(1) Dépêche à Louvois, 26 juin 1690 (Ranke, *op. cit.*, VII, 7).

(2) Dépêche à Seignelay, 26 juin 1690.

tenter d'enfoncer l'infanterie française. Le roi Guillaume se contenta de les faire harceler par sa cavalerie et, durant toute la retraite qui se fit en bon ordre, presque sans tirer, de la part des Français, « car ils avaient depuis si long-temps la mèche allumée qu'il leur restait peu de munitions », ils se virent pressés de tous côtés. Sur le conseil de Lauzun, le roi Jacques, qui devait avant tout éviter d'être pris, avait regagné Dublin à la tête de quatre escadrons de cavalerie et de quatre escadrons de dragons.

Avoir sauvé le roi, couvert Dublin, gardé ses canons et le trésor de l'armée, c'était dans une pareille déroute un bonheur relatif. Tandis que le roi allait s'embarquer à Waterford, Lauzun et l'armée se retiraient sur Limerick (1). Il avait conçu les craintes les plus sérieuses sur les dispositions des Irlandais qui ne sollicitaient des commandements dans leurs contrées, pensait-il, que pour faire des traités à part. Limerick, d'ailleurs, n'inspirait aucune sécurité. Il n'y avait ni remparts ni tours où l'on puisse mettre du canon et il fallut installer une batterie dans le grand chemin devant les portes. Aussi Tyrconnel et Lauzun, laissant Boisselot à Limerick, prirent le parti de se retirer à Gallway afin de pouvoir s'embarquer et sauver l'armée si la flotte française attendue paraissait. « Les habitants leur fermèrent les portes. Lauzun fit si bien, usa de tant de ruses, leur présenta les choses d'une manière si avantageuse pour le roi Jacques qu'on les lui ouvrit. Après quoi, étant maître de la place, il fit mourir quelques-uns de ceux qui avaient contribué à la résolution qui avait été prise de ne point le recevoir (2). » Une fois installé à Gallway, Lauzun adressa en France un long rapport sur ce qu'il appelait la bataille de Dublin. « Ce qu'il y a de pis pour moi, concluait-il, ce sont les gens à qui j'ai affaire ici. Et je vous assure, monsieur, que jamais homme ne

(1) Le rapport de Lauzun sur la bataille de la Boyne ou de Dublin, comme il l'appelle, est incomplet dans les MSS. Margry. Ranke en a donné le texte complet (*Op. cit.*, VII, 16). Lauzun s'y affirme bon général par ses qualités de sang-froid et de coup d'œil sûr.

(2) *Histoire de la Révolution d'Irlande*. Amsterdam, 1691, p. 160.

s'est trouvé dans une position semblable à la mienne. Je vous supplie d'être persuadé que ce n'est point la peur qui me la fait voir comme cela, mais l'impossibilité qu'il y a en périssant de rien faire de bien. Je vous assure, monsieur, que le sacrifice que j'ai fait au roi de venir ici me coûtera cher et que je ne crois pas de souffrances pareilles à celles que j'endure depuis que je suis ici. Cependant, je ferai ce que je croirai de moins mal à faire, vous suppliant, monsieur, si mon sort me conduit à être vivant entre les mains des ennemis, de faire ressouvenir le roi d'avoir la bonté de m'en retirer (1). »

Heureusement le marquis d'Amfreville et son escadre arrivaient à Gallway au lendemain de cette dépêche. Il n'apportait point d'ordres du roi propres à déterminer la conduite de Lauzun, mais sa présence était une garantie de salut en cas de péril urgent. Cependant, la dépêche que Lauzun avait envoyé à Versailles avec la nouvelle de la défaite de La Boyne avait produit contre Lauzun et contre le roi Jacques un vrai déchaînement d'opinion. Paris ne pouvait s'habituer à la défaite. On chantait par les rues :

Jacques, partant de Dublin,
Dit à Lauzun un matin :
« Conservez bien ma couronne.
J'aurai soin de ma personne.

Lampons, lampons,
Camarades, lampons ! »

Dès que Jacques fut parti,
Lauzun mit tout en oubli.

Il conserva sa personne
Et négligea la couronne.

Lampons, lampons,
Camarades, lampons !

Ainsi Lauzun, qui avait en somme accompli le programme qui lui avait été imposé, était dans l'opinion un homme qui n'avait pas réussi et qui avait échoué par sa faute (2).

(1) Sautreau de Marsy, *Nouveau siècle de Louis XIV*, II, 351.

(2) En réalité, les coupables étaient ces officiers des régiments Famechon, Forest et Mérède qui avaient presque tous quitté et s'étaient rembarqués en abandonnant leurs soldats. Lauzun signale

Cependant, en Irlande, la marche du roi Guillaume se trouvait fort ralentie par le siège qu'il avait dû mettre devant Limerick. Boisselot, enfermé dans la place, s'y défendait avec ardeur, tandis qu'à Gallway, Lauzun avait obtenu du marquis d'Amfreville que la flotte demeurât aussi longtemps que la saison permettrait de retarder l'embarquement des troupes. Il s'occupait, d'ailleurs, de choisir celles qu'on transporterait en France. C'était l'élite des régiments irlandais que le roi emploierait sur le continent, quand on aurait perdu tout espoir en Irlande. Lauzun ne désespérait pas, d'ailleurs, qu'une bonne capitulation ne lui permit d'écremer de même la garnison de Limerick. Il avait le crève-cœur de recevoir des nouvelles de France qui lui



Jacques II.

Portrait publié après la Révolution
par le graveur A. Gole.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

au contraire « un capitaine de Forest nommé La Pujade que je trouvai, dit-il, toujours le long de route avec un corps de Français de tous régiments, qu'il rassemblait le mieux qu'il pouvait. » (Dépêche à Louvois, 3 septembre 1690.) L'étonnant dans ces conditions était que La Marche, Tournaisis et Zurlauben, dispersés pour chercher des vivres, aient rejoint leurs étendards.

prouvaient combien ses ennemis avaient agi contre lui et cela au moment même où les Orangistes étaient contraints de lever le siège de Limerick et faisaient retraite sur Dublin. « Pourvu, écrivait Lauzun, que l'on n'entreprene rien de mal à propos cet hiver, comme on l'a fait au commencement de cette campagne, et que l'on se tienne sur la défensive faisant des courses à propos, l'Irlande est sauvée. Nos affaires ont pris un bon chemin après un malheur où j'ai vu les choses réduites à un tel état que nul ne peut croire. Peut-être, monsieur, le roi serait content s'il avait vu de près ceux qui ont travaillé à soutenir pareille chose. J'ai fait de mon mieux et je suis à bout de moi. Cependant la reine (d'Angleterre) me mande qu'une cabale de mes ennemis a fait de son mieux auprès du roi pour chercher à m'en ôter tout mérite. Je serais bien malheureux, monsieur, de faire le métier que je fais, joint à mes intentions que, j'espère, le roi recevra faute de mieux (1). » Le 13 septembre, l'embarquement des troupes commençait. D'Amfreville, brouillé avec Lauzun, avait dénoncé à Seignelay ce qu'il appelait sa lâcheté. « Je crois pouvoir prendre la liberté de vous dire que l'ordre que j'ai vu de M. de Louvois pour le rembarquement des troupes, en a été envoyé sur des raisons plus pressantes qu'elles n'étaient ici et je sais même secrètement que le marquis de Tressan, aide de camp, qui avait été envoyé en France, avait ordre de dire surtout que les affaires étaient ici désespérées, ce que je ne vois point par le peu de lumières que j'ai, s'il y avait ici un général ou même un homme ordinaire, qui n'eût pas la rage de retourner en France et qui n'insultât pas ces gens ici sur leurs conseils sans leur en donner jamais (2). » Le duc de Tyrconnel, après avoir pris les mesures nécessaires au gouvernement de l'Irlande en son absence, s'embarquait également pour la France. Le 15 octobre, on annonçait à Versailles l'arrivée des transports à Brest, et le

(1) Dépêche du 9 septembre à Seignelay.

(2) Dépêche du 9 septembre citée par Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, III, 430.

17 Lauzun arrivait à Paris. Il fut admis à saluer le roi le 18 et le 20 il obtint une longue audience (1). La récompense, qui lui semblait acquise, se fit attendre quelques mois (2). Cependant, en mai 1692, Louis XIV le créa duc à la considération du roi d'Angleterre. Le brevet érigéant la terre et comté de Lauzun en duché contenait, suivant l'usage, l'énumération des services de Lauzun et cette déclaration que ce brevet satisfaisait l'inclination que le roi avait pour le comte de Lauzun (3).

Quelques mois avant (4 février 1692), Lauzun avait acheté à Passy la petite maison qu'y possédait Ferdinand de Marchin. C'était une assez jolie propriété avec des terrasses dominant la Seine. Il y avait là des gazons, une ormoie, des bassins, des jets d'eau, un parterre avec des figures de marbre et un grand cadran solaire. Bref une jolie maison de campagne qui compensa par ses agréments tous les ennuis qu'elle valut à Lauzun qui la dut payer presque deux fois (4).

Au début de 1693, l'on apprit que la santé de Mademoiselle s'altérait. Le 17 mars, son état s'aggrava et les médecins ne cachèrent pas qu'ils avaient mauvaise opinion de son mal; le plus grave était une rétention d'urine, pour laquelle, à l'exemple de Fagon, ils tentèrent d'employer l'émétique. Ce remède fit de si bons effets que l'on crut la princesse sauvée. Le 23 mars, elle reçut la visite du roi et

(1) Dangeau, *Journal*, octobre 1690; Marquis de Sourches, *Mémoires*, III, 318.

(2) On continuait à le persifler sur sa campagne :

Deux hommes, je dis de renom,
L'un est Lauzun, l'autre Talon,
En mentant sont tombés par terre,
Ils auraient tous deux fort bien fait
L'un de n'aller point à la guerre,
L'autre de rester au Parquet.

(Sautreau de Marsy, *Nouveau siècle de Louis XIV*, IV, 3.)

(3) Archives nationales, O¹ 36 et O¹ 32; Clément, *Madame de Montespan*, 40.

(4) Archives nationales, T 47968. La propriété de Lauzun était située rue de Seine, aujourd'hui rue Raynouard et allait jusqu'au chemin au bord de la Seine. (J. Laffitte, *Un coin de Paris*, 89. — *Bulletin historique de Passy*, V. 237.)

de toute la famille royale. Mais après quelques jours de mieux, son état s'aggrava de nouveau le 28, et le 1^{er} avril, quand M^{me} de Montespan se présenta chez elle, elle la trouva sans connaissance. Après deux jours d'agonie, elle mourut dans la soirée du 5 avril (1). Le lendemain, on ouvrit le testament qu'elle avait déposé dans l'étude du notaire Lefer. C'était celui qu'elle avait rédigé en 1685 et qui constituait Monsieur son légataire universel. Il confirmait les donations faites au duc du Maine, le roi les ayant approuvées, et le dauphin avait Choisy. Quant à Lauzun, qu'elle avait refusé de voir pendant sa maladie, il était absolument passé sous silence. Un codicille, qui fut trouvé entre les mains de la supérieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, ne contenait qu'une augmentation de ses legs pieux et de ses dons à ses domestiques. Tout déshérité qu'il était, Lauzun, pour qui le testament n'était pas une surprise, voulut porter son deuil, comme un veuf porte celui de sa femme. Il parut le jour même, devant le roi en grand manteau noir, ce qui parut mécontenter Louis XIV (2). Le jour même, comme pour attester avec éclat qu'il était désormais libre, il fit une demande en mariage, ayant soin de demander, d'ailleurs, une jeune fille dont le mariage était arrêté avec un autre. Dans l'après-midi du 7 avril, alors que Monsieur était dans la pleine nouveauté de l'héritage qu'il venait de faire, il se présenta chez lui, toujours en costume de deuil. Après une visite de trois quarts d'heure, il sortit de la chambre et un instant après, il y rentra apportant un grand paquet sur lequel étaient apposés six sceaux aux armes de Mademoiselle. « A propos, dit-il, en s'excusant de sa négligence, j'ai oublié de vous mettre ce papier entre les mains, que Mademoiselle a donné à garder il y a six ans à M^{me} de Nogent. » Voilà l'inquiétude au camp des héritiers. Inquiétude d'autant pire, que Monsieur n'ose pas décacheter le scellé. Et

(1) Dangeau, *Journal*, IV, 247-260; Marquis de Sourches, *Mémoires*, IV, 169-185.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 41.

de
ril,
e la
elle
ou-
no-
qui
hait
ap-
un,
ab-
uvé
au-
ion
out
tait
euf
et le
ter
vec
na-
ille
ès-
ine
anta
de
ant
quel
« A
olié
soi-
t. »
au-
Et
nes,



LA POMPE DU CONVOY DE MADEMOISELLE DE MONPANSIER

April 1693

(Bibliothèque Nationale, Estampes.)

pourtant, si c'est un testament qui ne date que de six ans, adieu l'héritage. On court chez le premier président. Enfin, à minuit, après avoir passé plusieurs heures dans les transes et le souci, Monsieur reçut la nouvelle que le testament était daté de... 1670. « Lauzun qui le savait sans doute, aura seulement voulu se divertir un peu, note Madame, princesse palatine, c'est un animal si méchant et si ingrat (1). » Bien qu'il fût parfaitement consolé de la mort de Mademoiselle et qu'il eût pris depuis longtemps son parti de la perte de son héritage, la portant d'autant plus légèrement qu'il conservait Thiers et Saint-Fargeau, comme il ne lui déplaisait pas de rester le mari de Mademoiselle, il ne voulut pas après son deuil reprendre sa livrée. Il s'en fit faire une d'un brun presque noir avec des galons bleus et blancs et il y avait partout chez lui des portraits de Mademoiselle (2). L'année suivante, il les transporta rue Saint-Honoré dans la maison attenante à leur couvent qu'il loua aux religieuses de l'Assomption. C'était celle qui avait été habitée avant lui par le financier Gorge d'Entraygues (3).

(1) Madame, princesse palatine, *Correspondance*, 132-134; Dangeau, *Journal*, IV, 261.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 41.

(3) Archives nationales, S 4627; Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Bois-lisle, III, 116.

La Décrépitude d'un don Juan.

N 1695, Lauzun avait soixante-trois ans. C'est alors qu'il lui prit fantaisie de se marier « pour perpétuer sa race » disait-il. Le duc de Saint-Simon venait d'épouser, à vingt ans, l'ainée des filles du maréchal duc de Lorges, qui en avait dix-sept. Au lendemain des noces, quand, suivant le bizarre usage de cette époque, toute la Cour rendait visite à la nouvelle mariée, étendue tout habillée sur le lit de gala, il y avait auprès d'elle, parmi d'autres filles à marier, sa jeune sœur, Geneviève, qu'on appelait Mademoiselle de Quintin (1). Elle n'avait que quatorze ans et sa jeunesse charma Lauzun. Le maréchal duc de Lorges, cadet de la famille de Durfort, n'avait aucune fortune en dehors de ses charges. Sa situation à la Cour l'obligeait à mener grand train, ainsi que la maréchale, et il ne pouvait songer à doter ses quatre filles d'autre chose que de vaines espérances. Quant au grand-père, Nicolas de Frémont, qui avait été garde du trésor royal et un des plus riches financiers du temps, il ne pouvait faire pour cette petite-fille que ce qu'il avait fait pour M^{me} de Saint-Simon, s'engager à lui laisser partie des débris de ce qu'il avait possédé. La fortune considérable qu'avait acquise Lauzun lui permettait de ne pas être exigeant sur la dot. Il se flatta qu'épousant la fille d'un général d'armée, il pourrait réussir à se mettre entre le roi et lui et, à la faveur des affaires du Rhin, se rouvrir un chemin, à succéder à son beau-père dans la charge de capitaine des gardes qu'il ne se consolait pas

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 242.

d'avoir perdue. Épouser une fille si jeune n'était pas pour l'effrayer. Sa vie jusque-là ayant été un roman, il se refusait à croire qu'il put s'achever et avait encore l'ambition et les espérances d'un jeune homme. Au premier mot de sa proposition, la maréchale de Lorges se récria. Elle aimait trop sa fille pour vouloir entendre parler d'un mariage qui ne pouvait la rendre heureuse. Mais la toute-puissance du *sans dot* eut raison de ses résistances. Elle voulait que sa seconde fille fût l'égale de l'aînée. Mme de Frémont et le duc de Duras se servirent de cette considération comme levier. Les soixante-trois ans du mari n'effrayèrent pas la jeune fille. On fit valoir à ses yeux les charmes d'un tabouret de duchesse chez le roi. D'ailleurs, un mari d'un pareil âge n'encombrerait pas longtemps son existence. Sur ce point, elle eut de cruels mécomptes, car il ne l'ennuya pas de ses colères et de ses quintes pendant moins de vingt-huit ans. Lauzun fut préféré à Phélieppau et, en fait, il n'avait pas la laideur de celui-ci. L'affaire fut donc conclue. On avait gardé le plus grand secret et, le 18 mai, la Cour apprit non sans étonnement la nouvelle du mariage. » Vous êtes hardi de mettre Lauzun dans votre famille, dit le roi au maréchal de Lorges, le soir du jour où Lauzun et lui lui avaient fait part des projets arrêtés, je souhaite que vous ne vous en repentiez pas. De vos affaires, vous êtes le maître, mais pour les miennes, je ne vous permets de faire ce mariage qu'à la condition que vous ne lui en direz jamais le moindre mot (1). » Le contrat fut bientôt arrêté. Lauzun donnait 14 000 francs de douaire et 20 000 écus de préaput. Il faisait un gros présent de belles pierreries. Le maréchal ne donnait rien à sa fille, mais s'engageait à la loger et la nourrir ainsi que son gendre, et le grand-père assurait à sa petite-fille 300 000 livres après sa mort (2). « Nous portâmes le contrat à signer au roi, qui plaisanta M. de Lauzun et se mit fort à rire, raconte Saint-Simon, et M. de Lauzun lui répondit qu'il était fort heureux de se

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 243.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 244, III, 490-491.



Antonin Nompar de Caumont, duc de Lauzun.

D'après un portrait du temps
appartenant au duc de La Force.

marier, puisque c'était la première fois depuis son retour qu'il l'avait vu rire avec lui (1). »

Les épousailles eurent lieu le 20 mai à minuit chez le maréchal. « M. de Lauzun, raconte encore Saint-Simon, voulut se déshabiller seul avec ses valets de chambre et il n'entra dans celle de sa femme que quand tout le monde en fut sorti, elle couchée et ses rideaux fermés et lui assuré de ne trouver personne sur son passage. Il fit, le lendemain, trophée de ses prouesses (2). » Les présentations faites à Versailles, la duchesse de Lauzun reçut toute la Cour sur son lit, mais le mariage ne trouvait que des censeurs et chacun prévoyait une prochaine rupture. « En revenant à Paris, raconte Saint-Simon, nous retrouvâmes au cours presque toutes les filles de qualité à marier, et cette vue consola un peu M^{me} la maréchale de Lorges, ayant ses filles dans son carrosse, qu'elle venait d'établir en si peu de temps toutes deux (3). » Tout d'abord, Lauzun fut tout à la satisfaction des avantages que lui procurait son mariage. Le roi lui avait donné au château l'appartement qu'avaient le maréchal et la maréchale d'Humières (4). Aussi faisait-il bien les choses et offrait à la duchesse un collier de 200 000 francs (5). Les déceptions vinrent bien vite. Lauzun, avec son caractère revêche, était hors d'état de vivre chez autrui. En février, sans rime ni raison, prétendait Coulanges, il avait déjà planté sa femme là (6), coup de tête qu'on lui fit rétracter d'autant plus facilement qu'il n'avait aucun grief contre la duchesse. Ses vrais griefs, c'était la perte des illusions qui lui avaient fait faire un mariage si disproportionné avec l'espoir d'être le correspondant du roi et du maréchal de Lorges. Du commandement sur le Rhin, il n'en était plus question pour le maréchal déjà trop malade. Quant au séjour à l'hôtel de Lorges, il lui était

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 244.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 244.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 245.

(4) Dangeau, *Journal*, V, 215.

(5) *Lettres de M^{me} de Sévigné*, X, 282.

(6) *Lettres de M^{me} de Sévigné*, Coulanges à Pauline de Simiane, 27 février 1696.

en horreur. « Ce n'était pas un homme à durer longtemps au pot et au logis d'autrui et la jalousie, qui avait été toute sa vie sa passion dominante, ne se pouvait accommoder d'une maison soir et matin ouverte à Paris et à toute la Cour, et qui fourmillait à toute heure de tout ce qu'il y avait de plus brillant dans l'une et dans l'autre, sans que la cessation du commandement eût en rien diminué cette continue et nombreuse compagnie. Il avait surtout en butte les neveux qui étaient sur le pied d'enfants de la maison et il était extrêmement choqué de leur âge et de leur figure, avec une femme de leur âge et de la figure de la sienne. Elle ne sortait pourtant jamais des côtés de sa mère et ni le monde, ni lui-même n'avaient rien pu trouver à reprendre en elle, mais il trouvait le danger continual et comme les vues d'ambition ne le retenaient plus à ses fantaisies, plaintes vagues, caprices, scènes pour rien, lettres d'avis ou de menaces, humeurs continues. Enfin il prit son temps que M. le maréchal de Lorges avait le bâton à Marly pour M. le maréchal de Duras. Il sortit le matin de l'hôtel de Lorges, manda à sa femme de le venir trouver dans la maison qu'il avait gardée, joignant l'Assomption rue Saint-Honoré, et qu'elle aurait un carrosse sur les six heures pour y aller désormais habiter avec lui. Quoique tout eût dû préparer à cette dernière scène, ce furent des cris et des larmes de la fille et de la mère qui écrivit fort inutilement : il fallut obéir. Elle fut reçue chez M. de Lauzun par les duchesses de Foix et du Lude, parentes et amies de M. de Lauzun, qui lui donna toute une maison nouvelle, renvoya le soir même tous ses domestiques et lui présenta deux filles, dont il connaissait la vertu et qu'il avait connues à M^{me} de Guise pour ne la jamais perdre de vue. Il lui défendait tout commerce avec son père et sa mère et tous ses parents, excepté M^{me} de Saint-Simon, avec qui même il fut rare dans les premiers temps, et l'amusa de ce qu'il put de compagnies qui ne lui étaient point suspectes (1). » Le maréchal et la maréchale furent fort mécontents de ce

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 323-324. (Archives nationales E. 1933.

coup d'État. Le maréchal de Duras porta leurs plaintes jusqu'aux pieds du trône. Il n'était pas dans les habitudes de Louis XIV d'intervenir dans les querelles de famille. Quant au monde, il prenait parti contre Lauzun et plaignait également la duchesse, son père et sa mère.

A
V
pa
Cet
qu
tou
tin
l'e
pri
que
roi
dra
leur
un
«
Tes
cia
me
à
une
zun
fit
lais
bie
qu'
cur
gris
rait
vou
ran
ce
de
con
mo
M.
alla
Tes

A côté de ses griefs artificiels, Lauzun était très mécontent des conséquences du contrat qu'il avait signé. A la mort de M. de Frémont, tous ses enfants avaient renoncé à sa succession et la veuve à la communauté. Seule, une petite-nièce se porta héritière bénéficiaire. Les Saint-Simon conservaient la seule qualité de créanciers et quand il fut question de la distribution de l'actif, Lauzun intenta un procès contre M^{me} de Frémont et M. d'Auneuil son fils. Ce furent de très longues procédures. Le maréchal et sa femme eurent le tort de prendre parti contre leur gendre qui, pour se revancher, interdit tout commerce à sa femme avec ses parents (1). M^{me} de Lauzun obéit aux ordres de son mari et se consola par une union plus étroite avec sa sœur M^{me} de Saint-Simon, mais tout cela n'alla pas sans mille difficultés qui n'améliorèrent pas l'humeur du vieux duc. Il déchargeait sa bile en jouant tous les mauvais tours qu'il pouvait à ses contemporains. Le comte de Tessé fut une de ses victimes. Il était colonel général des dragons et Louis XIV devait en passer la revue en septembre 1698 au camp de Compiègne. Lauzun, deux jours auparavant, lui demanda avec cet air de bonté et de douceur simple qu'il prenait chaque fois qu'il préparait une niche, comment il saluerait le roi, à la tête de ses dragons. Tessé entra fort en détail sur le cheval, l'habit, l'équipage. « Mais le chapeau? dit Lauzun qui paraissait boire ses paroles tant il approuvait tous ses dires, je ne vous en entends point parler. — Un chapeau, dit l'autre. Non, je compte avoir un bonnet. — Un bonnet! s'écria Lauzun. Y pensez-vous? Un bonnet! Cela est bon pour les autres, mais le colonel général avoir un bonnet! M. le comte, vous n'y pensez pas. » Tessé, les yeux écarquillés, le pressait de s'expliquer.

(1) Saint-Simon, éd. Boislisle, III, 490-492.

« Allons, répliquait Lauzun, vous voulez me faire danser. Vous le savez mieux que moi. » Enfin, comme convaincu par les prières de Tessé : « Je ne veux pas, lui dit-il, vous laisser commettre une si lourde faute contre l'étiquette. Cette charge ayant été créée pour moi, j'en connais mieux que personne toutes les distinctions. A l'entendre, la principale était que, lorsque le roi passait les dragons en revue, leur colonel avait un chapeau gris : « Bah ! » fait Tessé qui remercia Lauzun comme un homme à qui l'on évite une sottise. Lauzun n'insista pas, fit le modeste et laissa là Tessé, bien convaincu qu'il allait se procurer le chapeau gris et qu'il n'aurait garde d'avouer son ignorance à qui que ce fût. « Le matin de la revue, raconte Saint-Simon, j'allai au lever du roi et, contre sa coutume, je vis M. de Lauzun y entrer qui, avec ses grandes entrées, s'en allait toujours quand les courtisans entraient. J'y vis aussi Tessé qui, avec un chapeau gris, une plume noire et une



*Guy de Durasfort, duc de Lorges,
maréchal de France.*
(Gravure de Deshayes.)

grosse cocarde, piaffait et se pavanait de son chapeau. Cela me parut extraordinaire et la couleur du chapeau, que le roi avait en aversion et dont personne ne portait plus depuis longtemps, me le fit regarder, car il était vis-à-vis de moi, et M. de Lauzun assez près, un peu en arrière. Le roi, après s'être chaussé et parlé aussi à quelqu'un, avise enfin ce chapeau. Dans la surprise où il était, il demanda à Tessé où il l'avait pris. L'autre, s'applaudissant, lui répondit qu'il lui était arrivé de Paris. « Et pourquoi faire? dit le roi. — Sire, répondit l'autre, c'est que Votre Majesté nous fait l'honneur de nous voir aujourd'hui. — Eh bien! que fait cela pour un chapeau gris? — Sire, dit Tessé que cette réponse commençait à embarrasser, c'est que le privilège du colonel est d'avoir ce jour-là un chapeau gris. — Un chapeau gris, reprit le roi. Où diable avez-vous pris cela? — M. de Lauzun, sire, pour qui vous avez créé la charge, me l'a dit. » Et à l'instant, le bon duc de pouffer de rire et de s'éclipser. « Lauzun s'est moqué de vous, répondit le roi un peu vivement; croyez-moi, envoyez tout à l'heure ce chapeau-là au général des Prémontrés. » Jamais je ne vis homme plus confondu que Tessé : il demeura les yeux baissés, regardant ce chapeau avec une tristesse et une honte qui rendirent la scène parfaite (1). » Il joua aussi un autre mauvais tour à Marsin qui venait d'être fait maréchal de France. C'était un grand parleur, alors fort à la mode et généralement accompagné de beaucoup de gens. Un jour qu'à Versailles il descendait le grand degré, Lauzun s'approcha de lui et lui présenta respectueusement sa main gantée. Marsin le regarde avec étonnement et comme Lauzun continuait à tendre la main, il la prit et continua à babiller. Lauzun se tait toujours. A la dernière marche, il pousse un cri et se retire. « Ah! monsieur le maréchal, je vous demande pardon, je pensais que vous fussiez une dame. » Et il lui tourne le dos (2). Le maréchal

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, V, 361.

(2) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 330-331.

de Tallard n'eut pas non plus à se louer d'un de ses traits. Le roi se promenait habituellement à Marly dans un chariot que traînaient quatre porteurs, deux devant et deux derrière. Un d'eux, d'Aigremont, un grand drôle hardi et point sot, avait pris l'habitude de se mêler de la conversation. Un jour Lauzun surprit Tallard qui causait avec d'Aigremont sur le bord de la terrasse et lui donnait du tabac de sa tabatière. Le lendemain, le salon à causer était plein et Tallard en bonne et nombreuse compagnie. Lauzun s'approche doucement et demande une prise au maréchal. Tallard lui tend sa tabatière avec un mot aimable. « A d'autres, à d'autres, fait Lauzun, c'est là du chasse-cousin. — Comment, dit le maréchal, je n'en ai point d'autre. — Assez, assez, reprit Lauzun très sérieux, ne vous faites point tant tirer l'oreille. Donnez-moi de votre bon, de celui que vous présentiez hier à d'Aigremont. » Le lendemain, le mot courait tout Paris (1). Une autre boutade le fit oublier. M^{me} Desmarest, femme du contrôleur général des finances, parlait dans le salon à Marly des tracas où était sans cesse son mari, et adressant la parole à Lauzun : « En vérité, monsieur, lui dit-elle, chacun se plaint et on a raison, car on est bien pressé, mais il n'y en a point de plus embarrassé que celui qui tient la queue de la poêle, n'est-il pas vrai? — Pardonnez-moi, Madame, reprit Lauzun d'un air naïf. Je croyais que c'étaient ceux qui étaient dedans (2). » L'effet fut irrésistible.

Il osa même un jour mettre en cause le roi. Il venait de faire du chancelier Voisin un secrétaire d'État à la Guerre tout en lui conservant sa première charge. Voisin, en véritable maître Jacques, portait tour à tour la robe de chancelier, le manteau court et le cordon bleu avec l'écharpe. Ces changements d'habits, selon les heures de la journée et les fonctions, étaient assez ridicules, mais le roi s'en amusait. Un jour que Lauzun était venu de Marly à Paris, on lui en demanda des nouvelles. « Des nouvelles, fait-il,

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 331-332.

(2) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 333.

il n'y en a point. On joue grand jeu à Marly et le roi habille sa poupée (1). » Seul le comte de Grammont, qui pourtant ne le ménageait pas, demeurait à l'abri de ses épigrammes. « La vérité, dit Saint-Simon, est qu'il avait conservé un attachement de reconnaissance qui se marquait en tout pour ce nom-là. Le comte de Grammont était frère du maréchal, chez qui il avait commencé sa fortune. Il ne l'a jamais oublié avec pas un d'eux, jeunes et vieux, avec un air de déférence et d'attention tout à fait estimables (2). »

Cet homme si rude aux autres courtisans était de la plus charmante politesse avec les étrangers. On remarqua particulièrement, lorsque lord Portland vint en France, comme ambassadeur de Guillaume, après la paix de Ryswick, la parfaite civilité dont il usa avec lui, quoiqu'il fût demeuré le principal conseiller du roi Jacques (3). L'hôtel de Lauzun était toujours plein d'étrangers et il tenait pour eux table ouverte. La réception qu'il fit à l'ambassadeur turc, si à la mode auprès des belles dames en 1723, fut remarquée. Il lui offrit une collation et l'initia aux charmes du biribi (4). En toute occasion, il menait d'ailleurs très grand train, car sa ladrerie, qui était parfois extrême, ne paraissait jamais quand il s'agissait de dépenses d'ostentation ou lorsque quelque ami ou parent faisait appel à sa bourse. La duchesse de Lauzun était une des femmes les plus élégantes de la Cour et jouait gros jeu. Lauzun y tenait beaucoup, car il ne désespérait pas de s'introduire encore à Versailles dans les premiers rangs à la faveur des succès de sa femme. La duchesse de Bourgogne paraissait la prendre en une estime particulière, et en 1702 toute la Cour remarqua l'honneur qu'elle lui faisait en visitant sa maison de Passy. Le duc et la duchesse de Lauzun la reçurent à la porte grillée sur le bord

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 332.

(2) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 333.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, II, 23.

(4) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, XVII, 249.



Vue de Passy, prise dans l'île du Cygne, vis-à-vis la barrière des Bonshommes
Dessinée d'après nature et gravée par Le Vœu.
(Bibliothèque Nationale, Estampes.)

de la rivière. La duchesse de Saint-Simon et la marquise de Biron, fille de M^{me} de Nogent, lesaidaient à faire les honneurs. Conduite d'abord dans le grand salon, qui donnait sur les terrasses, la duchesse admira la vue de cette façade, dont la gauche regardait Paris et la droite Issy, Meudon et Saint-Cloud. Tandis qu'on tirait des boîtes en son honneur, elle visita les appartements de l'étage, puis on la conduisit dans une allée, au bas de la terrasse du côté de Chaillot, où Lauzun avait installé pour elle un jeu de bagues. Elle s'y amusa pendant trois quarts d'heure avec beaucoup d'adresse. A sept heures et demie, on servit un ambigu dans le salon. Toute la suite, jusqu'aux gardes et à la livrée, fut bien régalee sur les ordres du duc. Après l'ambigu, la duchesse de Bourgogne s'amusa une demi-heure à regarder un joueur de gobelets, puis, toute satisfaite de cette fête si galante, vers neuf heures, elle remonta en carrosse en remerciant le duc et la duchesse et arriva à Versailles assez tôt pour le souper du roi (1). Le lendemain, la duchesse de Bourgogne témoignait à tous ceux qui lui parlaient son contentement de la magnificence et du bon goût de M. de Lauzun (2). Elle en parla au roi et peut-être la fête de Passy ne fut-elle pas étrangère à l'ordonnancement qui se fit vers ce temps-là de 76 000 livres en faveur de Lauzun pour paiement de ses maisons de Versailles et de Saint-Germain qu'on lui avait prises pendant sa captivité (3). Au mois de décembre, il eut l'avant-veille de Noël une assez ennuyeuse aventure chez la duchesse de Bourgogne. Il était le seul personnage de la Cour, qui, sans charge, eût les entrées des premiers gentilshommes. Les huissiers ordinaires de l'antichambre du roi connaissaient ses prérogatives, mais ceux de la duchesse de Bourgogne étaient, paraît-il, moins bien instruits. Lauzun ayant suivi le roi chez cette princesse qui était au lit, l'huissier fut le tirer par la manche et lui dit de sortir. Lauzun

(1) *Le Mercure de France*, août 1702, 241-247.

(2) Marquis de Sourches, *Mémoires*, VII, 351.

(3) Dangeau, *Journal*, VIII, 490.

crut à un ordre de M^{me} du Lude et n'étant pas sûr d'être appuyé par le roi, il se dirigea vers la porte, sans répondre. C'était le duc de Noailles qui avait le bâton ce jour-là. Il vit la scène et parla bas au roi qui se divertit de voir Lauzun battre en retraite. La duchesse du Lude fut en grand émoi à la nouvelle de l'incident. Elle craignait fort Lauzun et prit les ordres du roi sur ce qu'elle avait à faire en pareille occasion. Louis XIV décida que Lauzun devait entrer quand entraient les gentilshommes de la chambre, aussi bien chez la duchesse de Bourgogne que chez lui. M^{me} du Lude craignait plus encore les valets que Lauzun. Elle se contenta donc d'envoyer l'huissier faire ses excuses, maigre satisfaction qui redoubla la colère du duc. Mais le roi l'apaisa en lui faisant une honnêteté à son petit lever le lendemain et en le faisant chercher pour l'accompagner chez la duchesse de Bourgogne l'après-midi (1).

La petite fête de Passy fut renouvelée l'été suivant. La faveur de M^{me} de Lauzun et de sa sœur M^{me} de Saint-Simon croissant auprès de la duchesse de Bourgogne, M^{me} du Maine s'était mise en tête de disputer à sa nièce les deux jeunes duchesses. Cela déplaisait fort à Saint-Simon qui avait, dès ce temps, la haine des bâtards et le désir de mettre fin à leur crédit. Le conflit des deux princesses prit un caractère aigu un jour qu'à Marly la duchesse de Bourgogne retenait M^{me} de Lauzun au jeu, alors que, venue avec la duchesse du Maine, elle devait s'en retourner avec elle. M^{me} de Lauzun essuya le lendemain, chez la duchesse du Maine, une scène furieuse, si bien qu'elle en sortit pour n'y plus rentrer de sa vie. Vainement, le duc du Maine et Monsieur le Prince essayèrent d'intervenir. La brouillerie n'eut de fin que quelques années après et l'ancienne amitié ne fut jamais reprise (2). C'est cette même année 1702, que le duc de Quintin épousa, beaucoup par les soins de Lauzun, la fille de Chamillart. Sur la nouvelle de la prochaine opération du maréchal de Lorges, qui se

(1) Dangeau, *Journal*, VIII, 266; Saint-Simon, *Mémoires*, II, 67.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, X, 212-216.

mourait de la pierre, Lauzun n'avait pu se dispenser de se rapprocher de ses beaux-parents et au lendemain de la mort du maréchal, il avait emmené sa belle-mère chez lui et l'y garda, comme pour effacer tout souvenir de leurs vieilles querelles. Ses bons procédés lui avaient ramené la maréchale de Lorges et il en profita pour se faire un mérite auprès du tout-puissant ministre de son rôle dans ce projet d'alliance qui, pensait-il, lui ouvrirait la porte du cœur et de l'esprit de Chamillart. Le duc de Quintin épousa donc, au milieu de décembre 1702, Hélène-Geneviève-Thérèse Chamillart, qui apportait à son mari une dot de 300 000 livres fournis contre l'usage ordinaire par le roi. Le duc de Quintin voyait la pension de 12 000 livres de son père portée à 20 000. Enfin, le 15 mars suivant, M^{me} de Lauzun abandonna à son frère la moitié de 30 000 livres qui lui revenaient sur le brevet de son père (1). « La noce fut nombreuse et magnifique, raconte Saint-Simon. Rien n'égalait la joie du ministre et de sa famille. Rien n'approcha des empressements de M. de Lauzun. Rien ne fut pareil à ceux de M. Chamillart pour M^{me} de Saint-Simon et pour moi, de sa femme, de sa fille et de ses amis particuliers qu'il avait conviés (2). » Lauzun était d'ailleurs capable de sacrifier beaucoup pour le mariage de quelqu'un de ses proches. Quelques années plus tard, en 1715, il fit tous les frais du mariage de Castelmoron, son neveu, qui n'était pas riche, avec la fille de Fontanieu et il obtint même de Saint-Simon qui n'était aimable qu'à ses heures, ses bons offices pour le beau-père, ancien laquais de Crozat, devenu son caissier avant d'être garde-meuble de la Couronne.

Son caractère était ainsi un mélange d'amabilité, de grâce et de rosserie. Celle qu'il fit à son vieux camarade Cavoie empoisonna plusieurs années de l'existence du courtisan. Le maréchal de Châteaurenault, en dehors des mérites et de la capacité qui lui avaient valu le bâton, était un vrai

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, II, 361-362.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, II, 365.

« *buffle* », un assommant balourd que toute la Cour fuyait. Il était parent de M^{me} de Cavoie qui, dans une maison charmante, à Luciennes, près de Marly, recevait la fleur des pois pendant les Marlys. Lauzun, que le maréchal avait bien des fois ennuyé de sa compagnie, voulut s'en revancher aux dépens de Cavoie. Un jour qu'ils étaient ensemble à Marly, il accosta Châteaurenault et lui dit, comme son ami, que Cavoie et sa femme se plaignaient un peu de lui. Il était de leur parenté, il était maréchal de France et il ne paraissait jamais à leur maison de Luciennes. Il serait bon, le roi les aimant et considérant, que le maréchal n'eût pas l'air de dédaigner leur compagnie. Si,

au cours de ses visites, les Cavoie lui faisaient froide mine, il ne devait point s'en inquiéter. C'était une de leurs manies que de paraître ne pas vouloir qu'on troublât leur solitude, et au fond, ils ne désiraient qu'une chose, c'était que leurs salons fussent pleins de monde. Le maréchal remercia Lauzun de ses bons avis, lui promit de lui garder le secret de son intervention et, sitôt qu'il put, se rendit à Luciennes. Son arrivée mit tout en émoi. On croyait en être quitte pour une courte visite. Il y passa l'après-midi. Deux jours après,



Louis, duc de Saint-Simon.

D'après le portrait original.
(Galerie Maxime Duval.)

il arriva pour dîner. Cette fois, ce fut la grande désolation. Cavoie et sa femme mirent tout en jeu pour faire entendre au maréchal qu'ils étaient à la campagne pour éviter le monde. Châteaurenault n'avait pas oublié les avis de Lauzun, il connaissait la chanson et à chaque Marly, il tombait chez les Cavoie et n'en bougeait plus. Bien pis, il se mit à les fréquenter à Versailles. Cavoie s'en plaignait à tout le monde. Ses familiers n'étaient pas moins affligés que lui. Enfin le hasard révéla le rôle de Lauzun dans cette épidémie de Châteaurenault et comme l'histoire était arrivée aux oreilles du roi, il en pensa mourir de rire (1). Lauzun l'avait ennuyé tant de fois que c'était une fête que de le voir ennuyer les autres.

Ses proches n'étaient pas à l'abri de coups de langue de Lauzun et de ses incartades. Si intime qu'il vécût avec son beau-frère et sa belle-sœur de Saint-Simon, il pensa perdre le duc pour l'amour de faire un bon mot. M^{me} de Maintenon détestait le duc d'Orléans, dans l'intimité de qui vivait Saint-Simon. Louis XIV, peut-être en souvenir de la Fronde, n'avait jamais cessé d'être soupçonneux, sitôt qu'il entendait parler de quelque coterie. Or, un jour, Lauzun, se présentant à l'hôtel de Saint-Simon à l'heure du dîner, y trouve une compagnie qui ne fut pas à son gré. Au lieu d'entrer, il poussa jusque chez Torcy. On allait se mettre à table. « Il faut bien que vous me donniez un morceau, ou je ne mangerai point, dit-il piteusement. J'ai été pour dîner avec M. de Saint-Simon et je l'ai trouvé avec une compagnie qui m'a fait tourner bride pour n'être pas le zeste de la cabale. » Ce furent de grands rires, car aucun des convives n'était des amis du duc d'Orléans ni de Saint-Simon. Mais trois heures après, le propos était répété à M^{me} de Maintenon et alors ce furent des enquêtes qui grossirent si bien les moindres gestes de l'ami du duc d'Orléans qu'il craignit un moment d'être chassé de la Cour (2).

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, II, 378-379; Dangeau, *Journal*, IX, 93-94.

(2) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 334.

A l'automne de 1705, un autre trait de la malignité du duc fit jaser les courtisans. Déjoué dans ses desseins de regagner la confiance du roi par le canal du maréchal de Lorges, il avait établi d'autres batteries. Ce qu'il n'avait pu faire par le père, il voulait l'obtenir par le fils, gendre de Chamillart. Comme, bien que se portant à merveille, il avait pris depuis longtemps l'habitude de faire le dolent et de se plaindre de mille maux imaginaires, nul ne fut étonné de le voir solliciter la permission d'aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle et partir de Paris le 12 septembre. Il avait eu soin de semer avec beaucoup d'habileté que ce voyage n'avait pas pour but une simple saison aux eaux. En réalité, il comptait bien, parmi les étrangers qu'il pourrait aborder à Aix-la-Chapelle, trouver des gens importants dont il tirerait ce qu'il pourrait, de façon qu'au retour il aurait quelque découverte intéressante à faire valoir au roi. La combinaison fut déjouée. Les oisifs, qui se trouvaient à Aix-la-Chapelle, ne lui donnèrent qu'une faible moisson de renseignements et il se décida, faute de matière, à abréger son séjour.

Au retour, il s'arrêta à l'armée du maréchal de Villeroy qui eut la gracieuseté de lui faire rendre les honneurs en souvenir du rôle qu'il avait joué en Irlande. Les deux armées étaient en présence. Latour, maître de camp de cavalerie, à qui Villeroy avait confié le soin de lui faire les honneurs du camp, le promena en vue des grand'gardes ennemis et, ennuyé de ses questions et de ses curiosités, l'exposa fort aux coups de pistolets des avant-postes. Lauzun était très brave. Au feu, il avait une « valeur froide qui connaissait le péril dans tous ses degrés, qui ne s'inquiétait d'aucun, qui reconnaissait tout, qui remarquait tout, comme s'il eût été dans sa chambre ». Sitôt qu'il eut remarqué le jeu de Latour avec lui, il se divertit à redoubler ses propos en s'arrêtant, comme sans s'en apercevoir, aux endroits les plus périlleux. Bref, il leur donna une leçon dont ils se souvinrent, car s'il y avait eu quelque hardiesse parmi les hussards ennemis, ils eussent été enveloppés, enlevés et eussent payé cher

leur folie (1). Quand il rentra à Versailles, beaucoup s'empressèrent autour de lui pour avoir des nouvelles des armées. Il jouait le réservé, l'aveugle, qui ne discerne rien à deux pas devant soi. Chez la princesse de Conti, le dauphin le pressait de questions. Comment se faisait-il que les deux armées ayant leurs avant-postes en contact, le choc ne se produisit pas? Le roi souhaitait la bataille, qu'attendait le maréchal de Villeroy? Lauzun se défendait comme un homme qui veut être pressé. Il ne tarissait pas d'éloges sur la beauté des troupes, leur gaité, leur ardeur à combattre et toujours le dauphin le ramenait à la même question : « Qu'attend le maréchal de Villeroy? » Enfin, il n'était plus possible de se dérober. « Monseigneur, lâcha Lauzun comme à regret, j'ai très exactement reconnu le front des deux armées de la droite à la gauche. Il est vrai qu'il n'y avait point de ruisseau, je n'ai vu ni ravin ni chemin creux, il n'y avait ni à monter ni à descendre, mais j'ai vu d'autres empêchements que j'ai fort bien remarqués. — Mais quels empêchements, faisait le dauphin, puisqu'il n'y avait rien entre les deux armées? » Lauzun battit longtemps les buissons, faisant toujours allusion à ces empêchements qui n'y étaient pas. Enfin, comme poussé à bout, il sortit une tabatière de sa poche : « Voyez-vous, dit-il au dauphin, il y avait une chose qui embarrassait fort les pieds. Une bruyère, point mêlée à la vérité de rien de sec ou d'épineux, peu pressée encore. C'est la vérité, je le puis dire hautement. Mais une bruyère haute, haute, comment vous dirai-je? » Et Lauzun regardait tout autour de lui comme pour chercher un objet de comparaison « ... haute comme cette tabatière ». Le dauphin éclata de rire, ainsi que toute la compagnie, tandis que Lauzun, faisant la pirouette, s'en allait (2). Le conte courut la Cour et la ville et, le soir même, arrivait aux oreilles du roi. On n'a jamais su ce que pensa le maréchal

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, IV, 288-290, XIII, 82 et 471; Marquis de Sourches, *Mémoires*, IX, 395; Dangeau, *Journal*, X, 417.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, IV, 290-291, XIII, 82.



Geneviève-Marie de Durfort, duchesse de Lauzun.

Portrait de Trouvain.

(bibliothèque Nationale. Collection Clairambault.)

de Villeroy de la façon dont Lauzun avait reconnu son hospitalité.

L'audace du vieux duc s'en permettait bien d'autres. Alors que ses armées étaient partout défaites, Louis XIV au Conseil du 1^{er} mai 1707 versa des larmes en examinant la situation du pays. Torcy s'offrit alors à se rendre en personne à La Haye. Connaissant à fond les intentions du roi, il pouvait mieux qu'un autre saisir l'occasion favorable pour une paix supportable. Le roi goûta fort sa proposition et il fut convenu que le ministre partirait en secret. Il se mit même en route, dit-on, avec un passeport d'ouvrier. Lauzun fut instruit, on ne sait comme, de ce qui s'était passé au Conseil. En des circonstances moins graves, il eût été tout heureux de faire montre de sa connaissance d'un secret d'État. Obligé de modérer ses visées, sur la fin de la matinée du 2 mai, il parut dans l'antichambre. D'un air d'indifférence, il se mit à demander aux uns et aux autres où ils allaient dîner. « Moi, dit-il, je vais chez Torcy où il y a excellente chère. » Bref, il fit si bien par ses propos qu'il excita le duc de Villeroy et cinq ou six autres à se rendre chez le ministre. Bien entendu, ils y trouvèrent porte close et visage de bois. Le soir, Lauzun faisait des gorges chaudes de ceux qui avaient été pris et se vantait d'avoir diné en bonne compagnie (1). Il avait ainsi prouvé qu'il avait connu le départ de Torcy avant personne.

Il était convaincu que se singulariser était ce qu'il pouvait faire de mieux. Quand en juin 1709, sur le conseil de Desmaretz qui était chargé des finances, on fit appel à la bonne volonté des particuliers pour trouver les ressources nécessaires pour continuer la guerre, chacun se mit en devoir, bien que le roi ne voulût forcer personne, de témoigner de son patriotisme en envoyant, soit à la Monnaie, soit chez Launay, orfèvre du roi, son argenterie et sa vaiselle plate. Après quelques hésitations, ce fut comme un torrent qui emporta la Cour et Paris. Les plus récalcitra-

(1) Dangeau, *Journal*, X, 404, note de Saint-Simon.

trants, comme Saint-Simon qui avait prétendu garder toute son argenterie, finirent par céder. Quant à Lauzun, qui en avait quantité et admirable, il feignit de ne vouloir rien entendre. Le duc de Villeroy lui demandant s'il l'avait envoyée devant les ducs de la Roche-Guyon, de Saint-Simon et d'autres : « Pas encore, dit-il de son ton doux, je ne sais à qui m'adresser pour me faire la grâce de me la prendre. Et que sais-je si tout cela ne passe pas sous le cotillon de la duchesse de Grammont ? » Mais en réalité Lauzun avait été un des premiers à suivre les indications de Louis XIV (1).

Il était fort soucieux alors, de l'avenir de son neveu, l'abbé de Belsunce, fils de sa sœur Anne et d'Armand de Belsunce, qui se convertirent sur le tard au catholicisme. L'abbé de Belsunce, un des élèves de l'abbaye de la Réole, favori du Père Le Tellier, avait dû entrer dans la compagnie de Jésus. C'était un saint prêtre, un peu borné, un peu ignorant, d'une admirable pureté de mœurs et les révérends pères avaient jugé plus utile aux intérêts de la Compagnie de le pousser dans les rangs du clergé séculier. Mais ils ne s'étaient pas désintéressés de lui. L'évêché de Marseille étant venu à vaquer, l'abbé de Belsunce en fut pourvu, et Lauzun fut aussi aise de voir son neveu évêque que l'aurait pu être le plus petit bourgeois (2). Quelques années plus tard, après la mort de Castelmoron, brigadier et capitaine général des gendarmes de Bourgogne, qui fut tué au camp pendant une fausse alerte, le duc obtint sa charge pour son autre neveu, M. de Belsunce, colonel d'infanterie. C'était à peu près tout ce qu'il voulait faire pour la branche Castelmoron. Bien qu'il détestât sa nièce et filleule, M^{me} de Biron, il croyait devoir à M^{me} de Nogent de faire de sa fille son héritière. Quand il eut dépassé soixantequinze ans, bien que sa principale occupation fût encore de donner des rendez-vous à des grisettes aux Tuilleries (3),

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, XVII, 408-412; *Mercure*, juillet-août, 1709.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, VI, 325-326.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, II, 276.

il se préoccupa d'arranger ses affaires. Le 6 novembre 1711, il attribuait à sa femme sa maison de Passy, et le 5 février 1714, il vendait à Crozat la baronnie de Thiers pour le prix de 200 000 livres. Le 25 février, par un nouveau marché, il lui cédaient Saint-Fargeau (1). Dans cet ancien château de Jacques Cœur, arrivé par Antoinette de Chabannes à la maison d'Anjou, puis aux Bourbons, il n'avait jamais vu qu'une source de revenus, une belle et bonne ferme. Aussi ne s'y était-il rendu qu'une fois par curiosité (2). Dès lors, sans cesser de mener grand train, il s'occupa d'acquitter ses dettes. Il avait recueilli une fille, élevée jusque-là à la Ville-l'Évêque, de M. de Malause. Sa mère était morte, et la veuve de son père, d'un caractère fort extraordinaire, ne sortait pas de ses terres du Languedoc. C'était une parente de M^{me} de Lauzun. Elle et M^{me} de Saint-Simon en prirent grand soin. Ils en firent le mariage avec le comte de Poitiers, de la branche de Saint-Valier dont il était le dernier rejeton. Le mariage fut célébré à l'hôtel Lauzun (3), mais le comte de Poitiers mourut peu après les noces, laissant la comtesse enceinte. Elle était installée chez les Lauzun à Passy, et comme le duc d'Orléans, l'été qui suivit la mort de Louis XIV, devait passer une revue de la maison du roi, dans la plaine qui longe le bois de Boulogne, M^{me} de Lauzun estima malgré le premier deuil de sa pupille, qu'elle pouvait l'y mener, un peu ensfoncée dans son carrosse. Or, comme on était tout à la joie de la préparation de la partie, pour le lendemain, Lauzun, qui était allé dans la matinée à Paris, en arriva. On tourna un peu pour le mettre au courant des projets arrêtés. Mais voilà qu'il éclata d'une colère terrible et dit tout ce que la rage peut vomir. A ses injures, M^{me} de Lauzun se mit à pleurer, M^{me} de Poitiers à sangloter. Les

(1) Bulletin historique de Passy, III, 252; (Archives nationales, T 47968); Chaillon des Barres, *Les Châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay*, 79.

(2) Chaillon des Barres, *Les Châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay*, 66-67.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, XI, 85-86.

Saint-Simon, qui assistaient à la scène, étaient fort gênés. La soirée fut une année. Aux fruits, Lauzun quitta la table à son habitude et s'alla coucher. M^{me} de Lauzun arrêta les propos en donnant des cartes. Le lendemain, au matin, Saint-Simon monta à la chambre de M. de Lauzun pour lui dire sa pensée de la scène de la veille. Il n'en eut pas le temps. Sitôt qu'il le vit entrer, il s'écria : « Vous voyez un fou qui ne mérite pas votre visite, mais les Petites Maisons. » Faisant le plus grand éloge de sa femme, il s'accabla, disant qu'il était plus digne de pitié que de colère, qu'à plus de quatre-vingts ans, sans enfant, après tous ses malheurs, sentant bien qu'il n'était plus rien, qu'il n'était plus capable de rien être, il ne pouvait se consoler d'avoir perdu sa charge de capitaine des gardes. C'était là la plaie de son cœur. Elle était aussi vive, aussi sensible qu'au premier jour. Quand il avait entendu sa femme dire qu'elle irait à une revue des gardes qu'il ne commandait plus, une telle rage l'avait pris qu'il en avait perdu la raison. Il n'osait, disait-il, plus se montrer après ce trait de folie. Il allait s'enfermer dans sa chambre, se cacher sous son lit et il se jeta aux pieds de Saint-Simon, en le suppliant d'aller trouver sa femme et de tâcher d'obtenir d'elle qu'elle voulût avoir pitié d'un vieillard insensé qui mourrait de douleur et de honte (1). Le raccommodement ne fut pas difficile. M^{me} de Lauzun lui garda beaucoup moins rancune qu'elle ne l'avait fait lorsque, quelques années avant, il s'était mis en tête de vouloir jalouser ou feindre de jalouser M. de Cani, fils de Chamillart. En réalité, Cani ne lui donnait aucun ombrage et tout ce qu'il en faisait n'était que pour obliger le père à lui confier quelque commission lointaine. Aussi tenait-il à ce que Chamillart pensât qu'il était capable de tuer son fils. Il avait donc étalé, au passage ouvert de sa chambre, un râtelier de fusils et de pistolets et, comme

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 337-339. « On peut croire que sa femme eut bien à souffrir avec lui. Il la tenta et tourna de toutes les façons, mais sûr enfin de sa vertu, elle n'eut après que des humeurs à essuyer et à la fin devint assez la maîtresse. »

son plan n'aboutissait pas, il fit à M^{me} de Lauzun, à Marly, au sortir du souper du roi, une scène qui ne servit qu'à augmenter la réputation de sa femme. Le lendemain, M^{me} de Maintenon lui lava la tête et le roi lui fit des menaces. Lui, calme, faisait mine de ne plus se souvenir de rien et s'excusa sur ce que c'était le temps de l'année où, jadis, il avait été arrêté par Rochefort, époque qui lui rappelait tous ses malheurs et lui mettait l'esprit hors de son assiette. Ensuite, il démeubla peu à peu son arsenal (1).

Dans les premiers temps de la Régence, il se prit de beaucoup d'affection pour Rion. C'était un gros garçon, court, joufflu, à la figure pâle et bourgeonnée. Cadet de la maison d'Aydie, fils d'une sœur de M^{me} de Biron, il n'avait sou vaillant, mais de belles dents et une lieutenance de dragons. Comme il était parent de M. et M^{me} de Pons, cette dame d'atour de la duchesse de Berry l'introduisit au Luxembourg. La duchesse s'éprit pour lui d'une passion effrénée. Lauzun, dont il était le petit-neveu, riait sous cape, en le voyant maître de tout au Luxembourg. Il s'amusa à lui donner des instructions. Rion, bon et honnête garçon, naturellement poli avec tout le monde et respectueux avec les femmes, ne tarda pas à traiter la duchesse de Berry comme Lauzun avait traité Mademoiselle. Seulement, c'était la caricature du maître. Fantasque et capricieux, il tira de la fille du Régent dentelles, joyaux, pierreries et riches habits (2). Biron aussi s'était poussé, ainsi que son fils, auprès du duc d'Orléans. Il en obtint des lettres d'abolition pour Bonneval, qui avait déserté à l'ennemi à la tête de son régiment en Italie, sous la condition d'épouser une de ses filles sans dot. Ce fut là encore une noce qui se fit chez Lauzun. Dix ou douze jours après, Bonneval retorna à Vienne et ne revit plus sa femme qui demeura chez son père (3). Trois ou quatre ans plus tard, le vieux Broglie s'avisa, sur des bruits de guerre, de demander

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 327-328.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, 436-437.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, 198.

le bâton de maréchal au Régent, sous le prétexte qu'il était le plus ancien lieutenant général. Lauzun, ayant eu bruit de la prétention, se présenta au duc d'Orléans et lui dit, qu'au cas où il y eût une promotion de maréchaux de France, comme le souhaitait le public, et qu'il y en eût d'inutiles, il voulût bien se souvenir qu'il était depuis des années le premier des lieutenants généraux. Le Régent, qui savait apprécier le sel et la malignité, lui répliqua qu'au cas qu'il exposait, il ne serait pas oublié et, quand Broglie fit à son tour une démarche, mais sérieuse, cette fois, il lui rappela, avec une gravité de pince-sans-rire, qu'il ne pouvait passer qu'après Lauzun (1).

A mesure que le duc vieillissait, son humeur devenait plus sombre. Il avait toujours eu des crises où il avait besoin de solitude, passant de longues heures de sa journée dans son fauteuil ou à genoux, appuyé contre le dossier, plongé dans une triste rêverie. La lecture était un plaisir qui lui avait toujours été inconnu. Souvent aussi, il se mettait en robe de chambre, un bonnet de nuit sur sa perruque, un chapeau sur son bonnet de nuit et se promenait dans sa chambre d'un air soupçonneux, en regardant ses gens jusque dans l'âme. S'il en surprenait quelqu'un souriant, il le chassait sans miséricorde. Une autre de ses manies, c'était de jouer le malade. A le voir, il était sourd, il avait une extinction de voix, il avait perdu la vue. Mais il entendait à merveille, y voyait encore mieux et parfois, s'oubliant, il avait des éclats et des cris de stentor. Sa santé était aussi singulière que tout le reste. D'un appétit égal, il mangeait de tout sans réserve, le matin comme le soir. Il prenait du chocolat le matin à son lever, paraissait chez le roi à huit heures. L'après-midi, il dévorait des fruits ou des pâtisseries qu'il arrossait d'un coup ou deux de cidre ou de boissons glacées. Le soir, il quittait la compagnie à l'entremets et s'allait coucher. En 1720, il eut une maladie grave au mois de février. Tout le monde le crut perdu, vu son

(1) Dangeau, *Journal*, XVII, 458; Saint-Simon, *Mémoires*, XVI, 182.

âge. Le 4, il reçut tous les sacrements et perdit connaissance. Le lendemain, il était mieux, mais les médecins ne promettaient point de le tirer d'affaire (1). Le curé de Saint-Sulpice, sur la paroisse duquel il habitait alors, quai Malaquais, à l'ancien hôtel de Créquy, le visitait souvent. Quant à sa famille, elle n'était guère admise auprès de lui. Un jour, cependant, il fit appeler le duc de La Force, qui s'était toujours dit l'aîné de la famille. Lauzun contestait cette prétention. Il n'aimait pas le duc et s'en moquait souvent. Quant La Force se présenta à sa chambre, Lauzun était en conférence avec l'abbé Languet de Gergy. Il reçut assez bien le nouvel arrivant et continua à causer avec le curé, le remerciant de sa visite. Soudain, lui disant qu'il n'avait rien de plus cher à lui donner que sa bénédiction, il tira son bras hors du lit et bénit le confesseur. Tout de suite, il se tourna vers le duc de La Force, protestant qu'il l'avait toujours respecté comme le chef de sa maison et il lui demanda de le bénir en cette qualité. La Force crut qu'il rêvait, mais Lauzun insista et ne le laissa point sortir qu'il ne l'ait bénî (2). Un autre jour, comme on le disait très bas, Biron et sa femme se hasardèrent à entrer sur la pointe du pied. Placés derrière les rideaux, hors de sa vue, ils semblaient guetter sur son visage la marche du mal. Lui les aperçut dans la glace de la cheminée. Il croyait sa nièce très intéressée. Il la détestait comme son héritière et ne pouvait prendre sa visite en bonne part. Le voilà donc qui se met à leur jouer un tour de sa gibeuse. Il commence à faire tout haut, comme se croyant seul, une oraison jaculatoire. Il demandait pardon à Dieu de sa vie passée, comme un homme persuadé que sa mort était prochaine, il disait sa douleur de ne pouvoir faire pénitence, mais du moins il voulait se servir de tous les biens que Dieu lui avait donnés pour en racheter ses péchés. Tous, sans aucune réserve, il les léguerait aux hôpitaux, puisque c'était l'unique voie qui lui restât de

(1) Dangeau, *Journal*, XVIII, 224-231.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, 167; *Écrits inédits*, VII, 341.

faire son salut, alors qu'il avait gaspillé une si longue vie sans jamais penser à Dieu. Derrière le rideau, Biron et sa femme l'écoutaient, l'âme navrée. Comme le mourant demandait qu'on envoie chercher des notaires, ils vinrent, éperdus, rapporter à M^{me} de Lauzun le cruel arrêt qu'ils venaient d'entendre. Les notaires arrivés, après avoir pris son temps, Lauzun les fit entrer dans sa chambre et leur dicta un testament propre à accabler M^{me} de Biron. Au moment de signer, seulement, il remit le parachèvement au lendemain, pour se donner le temps de songer s'il n'avait rien oublié. Quelques jours plus tard, quand il fut rétabli, il rit avec des amis du bon tour qu'il avait joué à sa nièce et peut-être la joie qu'il en ressentit activa-t-elle sa guérison (1).

Le fait est que bientôt il fut aussi vivace, aussi alerte que par le passé. La mort même de sa sœur, M^{me} de Nogent, qui expira cette année-là à quatre-vingt-huit



Le président de Mesmes.

Portrait de Nanteuil (1668.)
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, 167.

ans (1), ne le frappa pas comme tout le monde s'y attendait. Au moment du mariage du duc de Lorges avec la fille du président de Mesmes, il s'entremit avec bon sens pour réconcilier l'irascible duc de Saint-Simon et le président qui ne frayaient plus ensemble depuis la fameuse affaire des « Bonnets ». M^{me} de Saint-Simon était aux larmes de l'attitude qu'avait prise son mari et ce fut une concession qu'il fit à sa santé profondément altérée que d'oublier sa morgue et de consentir à voir la nouvelle duchesse de Lorges à l'hôtel de Lauzun, à recevoir la visite du Premier Président et du duc de Lorges. Cette division « atroce » se termina par un repas et un rendu de noces où Saint-Simon se donna la torture pour paraître aimable (2). Malgré son grand âge, Lauzun n'avait pas désarmé, car cette même année 1720, un jour qu'il recevait M^{me} Law à sa maison de Passy, il se plut à la torturer de l'impopularité de son mari. « Mon Dieu, madame, lui disait-il, que nous vous avons d'obligation de cette visite. Nous savons les risques que vous courez en vous exposant à une populace qui est mutinée contre vous sans raison. Mon Dieu, madame, ne vous est-il rien arrivé en venant ? » Et comme M^{me} Law, ainsi turlupinée, abrégeait sa visite, Lauzun, en la raccompagnant, reprit son thème : « Je crains bien qu'il ne vous arrive quelque chose, en vous en retournant, disait-il. Je veux vous donner mes gens, mon carrosse (3). »

Sa santé de fer s'était maintenue jusqu'à la fin de 1722. Alors, pour la première fois de sa vie, il éprouva un mal aux dents qui l'obligea à se faire arracher une molaire. L'opérateur constata un ulcère qui se changea bientôt en cancer. Longtemps il voulut ignorer son mal et le traiter

(1) Il avait déjà perdu le vicomte de Lauzun, capitaine des galères en 1692 et le chevalier en 1707. Ce dernier était un homme de beaucoup d'esprit et de lecture, « aussi méchant et aussi extraordinaire que son frère, mais qui n'en avait pas le bon, obscur, farouche, débauché et qui avait achevé de se perdre à la Cour par son voyage avec les princes de Conti en Hongrie. » (Saint-Simon, *Mémoires*, V, 364.)

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, XVII, 158-159.

(3) Marais, *Journal*, I, 441.

par le dédain. Mais enfin il lui fallut bien comprendre le péril. Avec un courage et une fermeté qui l'accompagnèrent jusqu'à la fin, il fit tête au mal jusqu'au jour où, comprenant qu'il était à charge à tous ceux qui l'entouraient, il sortit à pied de sa maison du quai Malaquais et s'en alla aux Petits-Augustins, où il s'était fait préparer, le mois précédent, un logement. Il ne voulait point, disait-il, mourir en spectacle ni que son cadavre fût promené par les rues. Mais sa vraie raison, c'est qu'il ne se souciait de voir personne. Sitôt installé aux Petits-Augustins, il envoya chercher Dillon, qui faisait les affaires du roi Jacques, et lui remit le collier de la Jarretière et le beau Georges de pierreries qu'il tenait du feu roi d'Angleterre (1). Il fit appeler Biron et lui dit : « Faites donner quelque chose à M. de Marseille qui s'est ruiné à la Peste (2), sinon, je serai obligé de lui léguer la moitié de mon bien, car c'est celui de mes parents qui est le moins riche. » Biron, poussé par sa femme, se démena tant et si bien qu'il obtint pour Belsunce l'évêché de Laon qui le faisait duc et pair (3). Le testament resta tel qu'il était. Belsunce, qui était venu à Paris, à l'occasion de la maladie de son oncle, lui rendit visite au couvent. Dans le cloître, Saint-Simon le rencontra. Il se rangeait pour le laisser passer. L'évêque sourit en le regardant et le poussant de la main : « Allez, monsieur, lui dit-il, ce n'est pas la peine », et il le força à passer devant lui. « A ce mot, dit Saint-Simon, je compris qu'il n'accepterait point Laon et qu'il demeurerait à Marseille, mais qu'il n'osait refuser du vivant de son oncle qui l'aurait dévoré et qui n'avait que quelques semaines à vivre.

(1) Saint-Simon, *Écrits inédits*, VII, 342; Marais, *Journal*, III, 39.

(2) On sait l'admirable conduite de Belsunce lors de la peste de Marseille. Pour soulager sa réelle détresse, Lauzun demanda pour lui une abbaye au Régent. Celui-ci l'oublia dans sa distribution de bénéfices. Lauzun, l'ignorant volontairement, vint demander au duc d'Orléans s'il avait eu la bonté de se souvenir de son neveu. Voilà le Régent bien embarrassé. Alors d'un ton respectueux, Lauzun lui dit : « Monsieur, il fera mieux une autre fois », et il sortit sur ce sarcasme. (Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, 167.)

(3) Marais, *Journal*, III, 39.

En effet, dès qu'il fut mort, il refusa Laon avec un attachement pour son premier siège qui n'était plus connu mais qui lui fit le plus grand honneur (1). »

Aux Petits-Augustins, ne recevant d'autres visites de femme que celle de la duchesse, qui avait obtenu de l'archevêque de Paris de pénétrer dans le couvent à toute heure, Lauzun ne songea plus qu'à mettre à profit les quelques semaines qui lui restaient pour se préparer à la mort. Il avait endossé l'habit de moine. Il était servi par des moines et passait tout son temps en pieux exercices, en lectures dévotes, en entretiens édifiants. « Quand nous le voyions, a écrit Saint-Simon, rien de malpropre, rien de lugubre, rien de souffrant : politesse, tranquillité, conversation peu animée, fort indifférente à ce qui se passait dans le monde, en parlant peu et difficilement toutefois, pour parler de quelque chose, peu ou point de morale, encore moins de son état, et cette uniformité, si courageuse et si paisible, se soutint égale quatre mois durant, jusqu'à la fin ; mais les dix ou douze derniers jours, il ne voulut voir ni beaux-frères, ni neveux, et sa femme il la renvoyait promptement. Il reçut tous les sacrements avec beaucoup d'édification et conserva sa tête entière jusqu'au dernier moment. Il envoya chercher Biron, lui dit « qu'il avait fait pour lui tout ce que M^{me} de Lauzun avait voulu, que par son testament il lui donnait tout son bien, excepté un legs assez médiocre à Castelmoron, fils de son autre sœur, et des récompenses à ses domestiques, que tout ce qu'il avait fait pour lui depuis son mariage et qu'il faisait en ce moment, Biron le devait en entier à M^{me} de Lauzun, qu'il n'en devait jamais oublier la reconnaissance, qu'il lui défendait, par autorité d'oncle et de testateur, de lui faire jamais peine, ni trouble, ni obstacle et d'avoir jamais un procès contre elle sur quoi

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, 157. Marais cite un autre mot de Lauzun. « Ma nièce, a-t-il dit à M^{me} de Biron, voilà un reliquaire où il y a de la vraie croix. Je la tiens de mon père qui la tenait de mon grand-père. J'y ai toujours eu une grande dévotion. Ne connaîtrez-vous pas quelque évêque catholique à qui je puisse le laisser ? » (*Journal*, III, 41.)

que ce pût être. Il lui dit adieu d'un ton ferme et le congédia (1). » Il mourut deux jours après ce discours, avec le même courage, avec la même fermeté qu'il avait enduré la maladie. Il fut enseveli dans le couvent, comme il l'avait ordonné, avec une entière simplicité. Malgré les précautions qu'il avait prises, pour éviter toute chicane sur son testament, Biron, poussé par sa femme, fit à la veuve de son oncle tous les ennuis possibles, et l'on plaidait encore, de longues années après, sur le partage de la communauté et le paiement du douaire. Peut-être, après tout, cet amas de papier timbré était-il la dernière niche que le Gascon avait préparée à ses proches pendant son agonie de pince-sans-rire.

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, XIX, 167. « Biron, tout attendri, rencontra M. de Saint-Simon qui entrait au couvent comme il en sortait et lui raconta tout ce détail qu'il fit encore à d'autres et qui lui fut depuis remis fortement sous les yeux et qu'il ne put désavouer. » (*Écrits inédits*, VII, 343.)

FIN

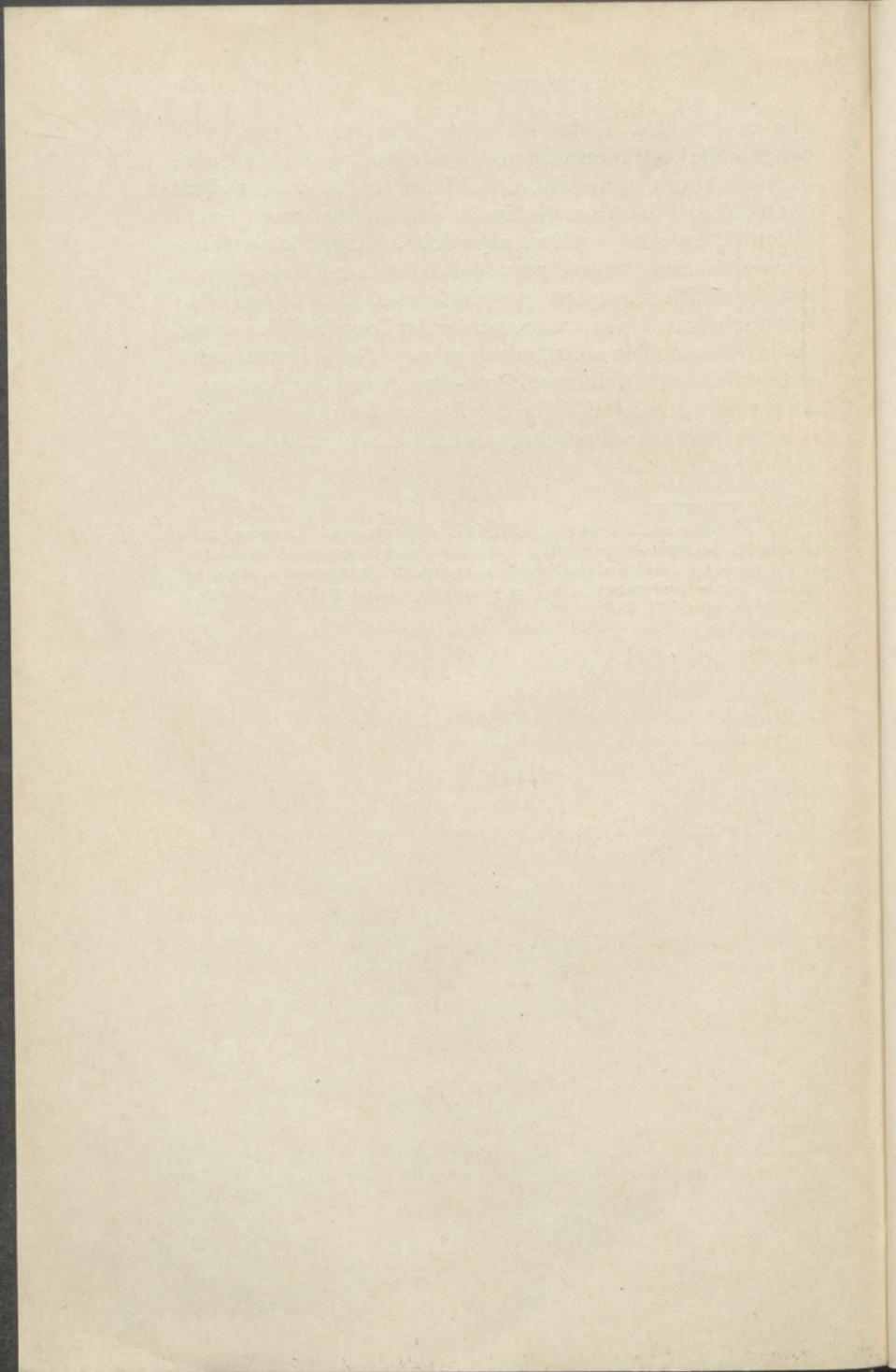


TABLE DES CHAPITRES

PRÉFACE	5
I. — La Jeunesse d'un cadet de Gascogne	7
II. — Le Roman de la Grande Mademoiselle	39
III. — Le Prisonnier de Pignerol.	91
IV. — L'Expédition d'Irlande.	130
V. — La Décrépitude d'un don Juan	159

TABLE DES GRAVURES

Olympe, comtesse de Soissons (portrait de Trouvain). (Bibl. Nat. Estampes.)	9
Le maréchal de Grammont (portrait par Edelinck). (Bibl. Nat. Estampes.)	13
Philibert, comte de Grammont (portrait de Harding, gravure de R. Clamp). (Galerie du comte d'Orford.)	17
Roger de Rabutin, comte de Bussy (Bibl. Nat. Estampes)	21
Autographe de Lauzun	25
François-René du Bec, marquis de Vardes (Bibl. Nat. Estampes)	33
François-Michel Letellier, marquis de Louvois (Bibl. Nat. Estampes)	37
Le combat de Saint-Antoine où M ^{lle} de Montpensier fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes royales (2 juillet 1652). (Bibl. Nat. Estampes)	41
M ^{lle} de Montpensier à vingt ans, d'après un émail de Petitot (Bibl. Nat. Estampes)	49
François de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, puis duc de la Rochefoucauld (portrait de B. Moncornet). (Bibl. Nat. Estampes)	53
La comtesse de Fiesque (portrait-frontispice de <i>Bérénice</i>). (Bibl. Nat. Estampes)	57
La duchesse de Montpensier (portrait non signé, vers 1670)	65
Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier (portrait d'A. Regnesson, 1661). (Bibl. Nat. Estampes)	69

Le château de Saint-Fargeau : façade sur le parc (dessin de Victor Petit). (Bibl. Nat. Estampes.)	73
Le château de Saint-Fargeau : cour intérieure (dessin de Victor Petit). (Bibl. Nat. Estampes.)	81
La duchesse de Montpensier (portrait d'Hyacinthe Rigaud, gravure de C. Vermeulen). (Bibl. Nat. Estampes.)	97
Vue de Pignerol, dessinée en 1630 par N. Cochin (Bibl. Nat. Collection Lallemant de Betz)	105
Façade d'entrée du château de Saint-Fargeau (dessin de Victor Petit. (Bibl. Nat. Estampes).	109
Le donjon de Pignerol (dessin de Battaglini, lithogr. de Villain). (Delort, <i>Histoire de la détention</i> , etc.)	113
M ^{me} de Montespan (portrait de Bonnard). (Bibl. Nat. Estampes.)	117
M ^{lle} de Montpensier en 1686 (Bibl. Nat. Estampes)	121
L'hôtel Lauzun, 17, quai d'Anjou, île Saint-Louis (photographie de M. Nuytens)	133
La grande chambre de parade à l'hôtel Lauzun (Bibl. Nat. Estampes)	137
Médaille frappée en 1690 en l'honneur du Père La Chaise (Bibl. Nat. Estampes)	141
La Réception faite au roi d'Angleterre par le roi à Saint-Germain-en-Laye, le 7 janvier 1689 (Bibl. Nat. Estampes).	145
La bataille de Dublin ou de la Boyne, tableau de West, gravé par Hall (Bibl. Nat. Estampes)	149
Jacques II (portrait publié après la Révolution par le graveur A. Gole (Bibl. Nat. Estampes)	153
La Pompe du convoi de M ^{le} de Montpensier, avril 1693 (Bibl. Nat. Estampes)	157
Antonin Nompar de Caumont, duc de Lauzun, d'après un portrait du temps appartenant au duc de La Force.	161
Guy de Durasfort, duc de Lorges, maréchal de France (gravure de Deshayes)	165
Vue de Passy, prise dans l'île du Cygne vis-à-vis la barrière des Bonshommes, dessinée d'après nature et gravée par Le Veau (Bibl. Nat. Estampes)	169
Louis, duc de Saint-Simon, d'après le portrait original (Galerie Maxime Duval)	173
Geneviève-Marie de Durfort, duchesse de Lauzun (portrait de Trouvain). (Bibl. Nat. Collection Clairambault).	177
Le président de Mesmes (portrait de Nanteuil, 1668). (Bibl. Nat. Estampes)	185



0,50

COLLECTION

Rédigée d'ap
et les M

1 fr. 50

Relié souple

2 fr. 25

↔↔

Le 9 Thermidor — Fouquet

Relié souple

2 fr. 25

↔↔

Les Jours de Trianon — La Cour galante de Charles II

L'Abdication de Bayonne — La Vie à la Bastille

L'Assassinat de la duchesse de Praslin — La Vraie reine Margot

Les Jours de la Malmaison — La Vie aux Galères — La Cour de Prusse

Les Déportes de Fructidor — L'Espagne en 1810

Un séjour en France sous Louis XV — Le Beau Lauzun

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Au temps des Mignons — M^{me} Élisabeth et ses amies

BIBLIOTHÈQUE DES POÈTES

1 fr.

Relié

1 fr. 50

Français et Étrangers

(Sous la direction de M. Alph. SÉCHÉ)

1 fr.

Relié

1 fr. 50

↔↔

MUSSET — BYRON — RONSARD — BÉRANGER

André CHENIER — Henri HEINE — SCARRON

Hégésippe MOREAU — Edgar POE — Du BELLAY

BRIZÉUX — Gérard de NERVAL — Louis UHLAND

Charles d'ORLEANS — Casimir DELAVIGNE — VOLTAIRE

LEOPARDI — CORNEILLE — GÖETHE — MILLEVOYE

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Shakespeare — Schiller — Villon

PRIX : 1 fr.

= HORS SÉRIES =

RELIÉ : 1 fr. 50

Les sonnets d'amour — Les plus jolis vers de l'année 1907 et 1908 — Les poètes-misère

Les poètes patriotes — Les poètes sociaux — Les poètes libertins

LES PROSATEURS ILLUSTRES

1 fr.

Relié

1 fr. 50

Français et Étrangers

(Sous la direction de M. Ch. SIMOND)

1 fr.

Relié

1 fr. 50

↔↔

J.-J. ROUSSEAU — STENDHAL — STERNE — EUGÈNE SUE

WALTER SCOTT — CREBILLON FILS — HOFFMANN

BRANTOME — M^{me} de GIRARDIN — SWIFT — MARIVAUX

CHARLES NODIER — MONTAIGNE — MACHIAVEL — PETRONE

P.-L. COURIER — RABELAIS — CYRANO DE BERGERAC

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Saint-Simon — Suétone — Marat

2 fr.

ENCYCLOPÉDIE LITTÉRAIRE ILLUSTRÉE

Antinologie des Classiques

De toutes les époques et de tous les pays

Relié souple

2 fr. 75

(Sous la direction de M. Ch. SIMOND)

2 fr.

Relié souple

2 fr. 75

↔↔

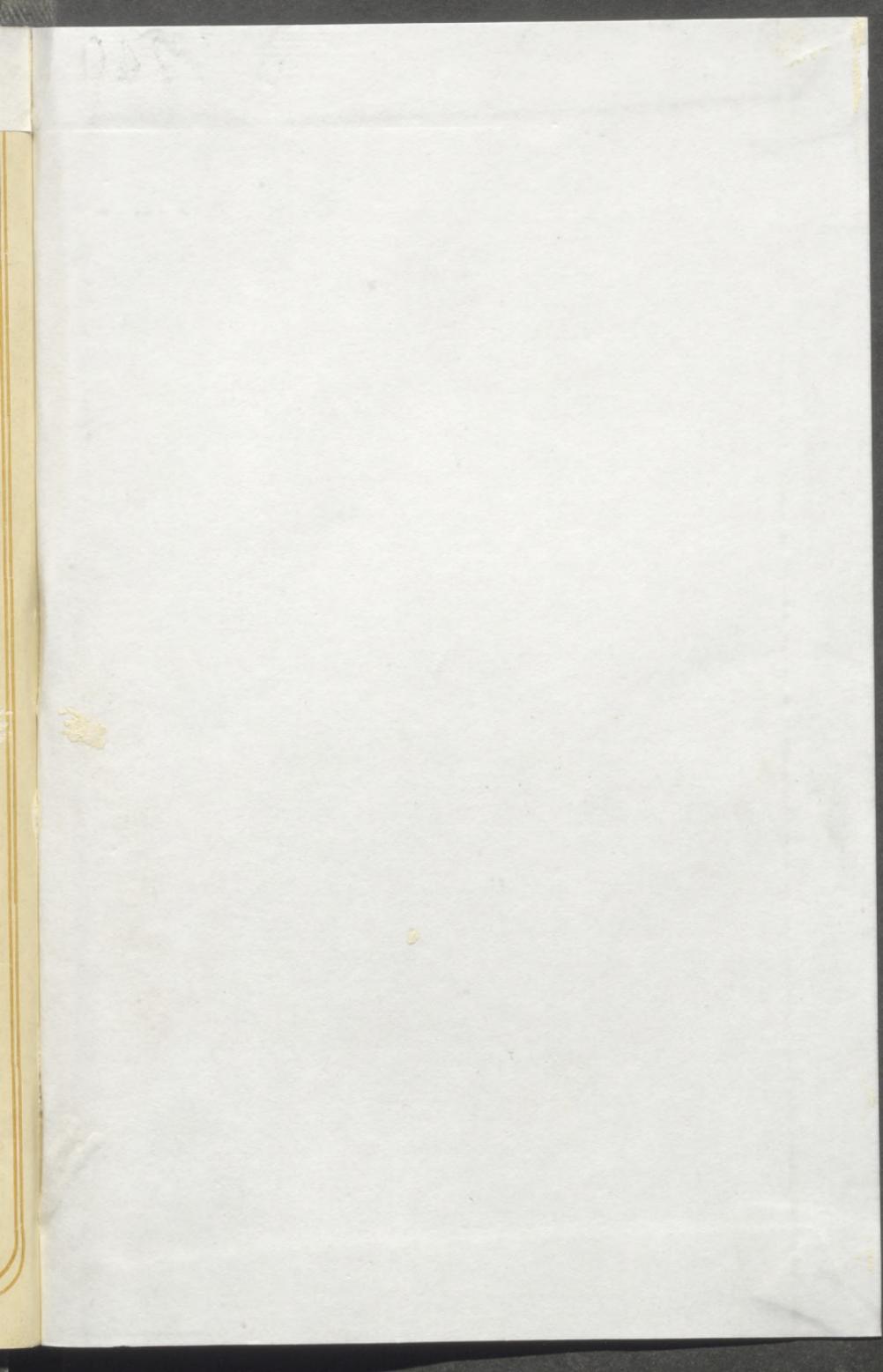
I. L'INDE — II. LA GRÈCE — III. LA NORVÈGE

IV. LES POÈTES LATINS — V. LA PERSE — VI. LE THÉÂTRE FRANÇAIS

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Le Roman Français — L'Italie — L'Allemagne
L'Angleterre — L'Espagne — Le Japon — Le Danemark

612740



Biblioteka Główna UMK



300049046543



Biblioteka Główna UMK



300049046543

Biblioteka Główna UMK



300049046543

